



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 juillet 2020 adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de me référer à la visioconférence du Conseil de sécurité convoquée le 2 juillet 2020 au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : Implications de la COVID-19 ». Vous trouverez ci-joint le texte des exposés présentés à cette occasion par M. , le Secrétaire général António Guterres et le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, ainsi que des déclarations faites par S. E. M. Urmas Reinsalu, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie; S. E. M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France; S. E. M. Heiko Maas, Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne; S. E. M. Noureddine Erray, Ministre des affaires étrangères de la Tunisie; Lord Tariq Ahmad of Wimbledon, Ministre d'État chargé du Commonwealth, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Asie du Sud du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; M. To Anh Dzung, Ministre adjoint des affaires étrangères du Viet Nam; et par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud et des États-Unis d'Amérique.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil pour cette visioconférence, les délégations et entités ci-après ont fourni des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, République bolivarienne du Venezuela, Canada, Chili, Costa Rica, Cuba, Chypre, Danemark, Équateur, El Salvador, Union européenne, Géorgie, Guatemala, Inde, Irlande, République islamique d'Iran, Italie, Japon, Kenya, Koweït, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Malaisie, Malte, Mexique, Maroc, Myanmar, Pays-Bas, Nigéria, Pakistan, Portugal, Qatar, République de Corée, Arabie Saoudite, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suisse, Turquie, Ukraine et Émirats arabes unis.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Christoph Heusgen



Annexe 1

Déclaration du Secrétaire général

Je remercie la présidence allemande d'avoir organisé ce débat important.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'avoir de graves conséquences sur la paix et la sécurité dans le monde entier. Ces conséquences peuvent être observées même dans certains pays habituellement considérés comme stables. Néanmoins, les conséquences se font particulièrement sentir dans les pays qui sont déjà touchés par un conflit ou qui en sortent et pourraient bientôt s'étendre à d'autres pays.

Les risques sont divers. Les tensions augmentent en raison des graves retombées socio-économiques de la crise. La confiance dans les institutions publiques s'affaiblit davantage là où les populations ont le sentiment que les autorités n'ont pas agi efficacement face à la pandémie ou n'ont pas été transparentes quant à son impact. À mesure que les griefs et les vulnérabilités qui existaient déjà s'exacerbent et s'enracinent, le risque d'instabilité et de violence ne fait qu'augmenter.

La pandémie exacerbe les inégalités entre les sexes, car les femmes représentent la grande majorité des secteurs les plus touchés. La violence sexiste et domestique a connu une hausse alarmante et il est de plus en plus difficile pour les victimes de signaler ces violences, de trouver un refuge et d'avoir accès à la justice.

Dans certains pays, des processus de paix fragiles pourraient être mis à mal par la crise, surtout si la communauté internationale relâche son attention. Au Darfour, par exemple, du fait de la pandémie et d'autres difficultés, les échéances pour l'achèvement du processus de paix de Djouba ont été reportées à plusieurs reprises.

Ailleurs, pour certains acteurs à des conflits – notamment des groupes terroristes et extrémistes violents –, l'incertitude créée par la pandémie représente un avantage tactique. En Somalie, les Chabab continuent de lancer des attaques fréquentes, et la COVID-19 n'a pas eu d'effet notable sur leur rythme opérationnel. Il existe plutôt un risque de voir les Chabab intensifier les actes de violence alors que les forces de sécurité concentrent leurs efforts, par nécessité, sur la pandémie.

De nombreux pays ont été confrontés à la question de savoir comment s'y prendre pour organiser les élections prévues pour 2020 tout en essayant de gérer la crise sanitaire. Depuis le mois de mars de cette année, 18 élections ou référendums ont eu lieu depuis le début de la pandémie et 24 ont été reportés, tandis que les dates initiales de 39 élections ont été maintenues jusqu'à présent. En République centrafricaine, les tentatives de se servir de la pandémie comme prétexte pour reporter la tenue des élections prévues pour la fin de l'année ont suscité des tensions. Les décisions de reporter ou d'organiser des élections soulèvent des problèmes juridiques, politiques et de santé publique complexes. Aussi difficiles soient-elles, il est préférable que ces décisions soient prises sur la base de larges consultations avec toutes les parties prenantes pour ne pas alimenter les tensions politiques ou saper la légitimité de ces élections.

La COVID-19 a également compliqué les efforts diplomatiques. La médiation peut être une activité très personnelle, où l'on procède à une lecture presque tactile d'une personne ou d'une pièce. Étant donné que les restrictions à la liberté de circulation limitent ces contacts et que les discussions en ligne sont souvent la seule option, il peut être plus difficile d'établir un climat de confiance et d'encourager la volonté de compromis, alors que ces éléments sont au cœur de la diplomatie préventive.

En outre, la pandémie met également en évidence les risques d'attaques bioterroristes et a déjà mis en exergue des insuffisances potentielles en matière de

préparation si une maladie était délibérément manipulée pour être plus virulente ou provoquée délibérément en plusieurs endroits à la fois. Ainsi, alors que nous réfléchissons aux moyens d'améliorer notre réponse face aux menaces de maladies à l'avenir, nous devons également nous pencher sérieusement sur la question de la prévention de l'utilisation délibérée de maladies comme armes.

La Convention sur les armes biologiques codifie une norme forte et de longue date contre l'utilisation odieuse de maladies comme armes et compte aujourd'hui 183 États parties. J'invite instamment les 14 États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention à le faire sans plus tarder. Nous devons également renforcer la Convention, qui ne dispose pas d'une institution de contrôle et ne contient aucune disposition en matière de vérification, en renforçant son rôle en tant que cadre pour l'examen des mesures préventives, des capacités d'intervention robustes et des contre-mesures efficaces.

Heureusement, le meilleur moyen de lutter contre les armes biologiques est une action efficace contre les maladies d'origine naturelle. Des systèmes de santé publique et vétérinaire solides sont non seulement un outil essentiel pour lutter contre la COVID-19, mais également un moyen de dissuasion efficace contre la mise au point d'armes biologiques. Toutes ces questions doivent figurer à l'ordre du jour de la conférence d'examen de la Convention l'année prochaine.

À l'heure actuelle, le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines, établi par l'Assemblée générale et entériné par le Conseil de sécurité, est le seul instrument qui prévoit un cadre pour les enquêtes sur les allégations d'utilisation d'armes biologiques. La résolution 1540 (2004) et les résolutions ultérieures demeurent un élément clef du dispositif international de non-prolifération et ont servi de cadre global pour prévenir ce cauchemar que serait le bioterrorisme.

Compte tenu de la vitesse à laquelle les agents pathogènes se propagent dans ce monde où tout se tient, nous devons veiller à ce que tous les pays disposent de capacités résilientes et appropriées pour réagir rapidement et fermement en cas d'incident biologique mondial provoqué délibérément.

Je crains également que la pandémie ne provoque ou n'exacerbe des problèmes liés aux droits humains. Mon appel à l'action en faveur des droits humains est plus pertinent que jamais et exige des mesures de suivi robustes. La police a parfois fait un usage excessif de la force dans le cadre des mesures de confinement, de couvre-feu et autres restrictions. L'autoritarisme est de plus en plus manifeste, notamment dans les restrictions imposées aux médias, à l'espace civique et à la liberté d'expression. Les populistes, les nationalistes et d'autres acteurs qui cherchaient déjà à faire reculer les droits de l'homme trouvent dans la pandémie un prétexte pour mettre en place des mesures de répression sans rapport avec la maladie.

Pendant ce temps, la stigmatisation et les discours de haine s'intensifient, et une épidémie de désinformation en ligne fait rage. Pour lutter contre la propagation d'informations mensongères et nuisibles, l'ONU a lancé l'initiative « Verified » afin d'augmenter le volume et la portée d'informations fiables et exactes concernant la crise.

Un autre risque à long terme est la réaffectation de ressources destinées à des initiatives de promotion de l'égalité des sexes, à l'éducation et à d'autres secteurs économiques. En effet, cela pourrait avoir des conséquences intergénérationnelles, notamment sur les droits des femmes et leur participation aux processus politiques et aux processus de paix.

Dans l'immédiat, les besoins humanitaires sont en forte augmentation. Plus d'un milliard d'enfants ne sont pas scolarisés. Plus de 135 millions de personnes

pourraient se retrouver au bord de la famine d'ici la fin de l'année. Les services de vaccination de routine sont perturbés à une échelle sans précédent, augmentant la possibilité d'épidémies de maladies telles que la rougeole et la polio.

La vulnérabilité déjà aiguë des réfugiés et des personnes déplacées s'est encore accentuée, en particulier pour les personnes qui vivent dans des camps et des centres de détention confinés et surpeuplés. Le personnel soignant et le personnel humanitaire sont la cible d'attaques inadmissibles. Cette pandémie s'est rapidement transformée en crise de protection. Les nombreux risques qu'elle pose exigent une réponse urgente et unie, y compris de la part du Conseil de sécurité.

Cent quatre-vingt États Membres et un État observateur non membre ont approuvé mon appel à un cessez-le-feu mondial, de même que plus de 20 mouvements armés et autres entités et plus de 800 organisations de la société civile. Cet appel a donné quelques résultats positifs, mais ceux-ci se sont depuis estompés ou se sont effondrés dans certains cas. Le Conseil a un rôle important à jouer en usant de sa voix et de son influence dans ces situations, et je me félicite de son soutien, exprimé dans la résolution 2532 (2020), adoptée hier.

Nos opérations de maintien de la paix et nos missions politiques spéciales continuent d'apporter espoir et stabilité aux quatre coins du monde, soutenant les autorités nationales et les communautés vulnérables, notamment en veillant à ce que les missions elles-mêmes ne deviennent pas un vecteur de contagion. Nous avons mis en place un certain nombre de mesures médicales et d'autres mesures d'appui en vue d'atténuer la propagation du virus au sein de nos missions et de protéger notre personnel. Nous avons également adapté les relèves de notre personnel en uniforme, et nous en remercions les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police.

Nous sommes également en train d'adapter nos outils aux nouvelles circonstances. En Colombie et en Libye, par exemple, nous parvenons à maintenir une collaboration satisfaisante avec les parties et les autres acteurs en utilisant des moyens virtuels et autres. Le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen a organisé le tout premier dialogue virtuel à grande échelle avec plus de 500 Yéménites, dont 30 à 35 % de femmes, sur les enjeux et perspectives liés à la paix dans le pays. Dans le cadre du Plan de réponse humanitaire global COVID-19, nous répondons aux besoins sanitaires et humanitaires les plus urgents dans 63 pays, même si le Plan n'est financé qu'à hauteur de 21 % et que beaucoup reste à faire.

Depuis le début de la crise, le système des Nations Unies a organisé une réponse globale, fournissant un soutien médical et matériel sur le terrain, promouvant un programme d'assistance économique et financière mondial et offrant une analyse politique des dimensions principales de cette urgence. La pandémie nous a tous contraints à une vaste prise de conscience. Notre sécurité collective et notre bien-être commun sont attaqués de toutes parts, à commencer par une maladie implacable dont les complices sont les fragilités mondiales. Notre défi consiste à sauver des vies aujourd'hui tout en renforçant les piliers de la sécurité pour demain. Je reste disposé à fournir toute l'aide possible au Conseil de sécurité alors qu'il s'acquitte de sa partie essentielle de cette tâche.

Annexe 2

Déclaration de M. Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui.

C'est dans les zones de conflit que les effets des pandémies sont plus ressentis. Les communautés traversent déjà des situations difficiles, et des chocs supplémentaires peuvent s'avérer catastrophiques. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) observe par lui-même la manière dont la maladie à coronavirus (COVID-19) et ses répercussions économiques aggravent la fragilité, accroissent les besoins humanitaires, accentuent l'incidence de la violence et des conflits, donnent lieu à un niveau alarmant de stigmatisation, aggravent la pauvreté mondiale, accentuent l'instabilité et les tensions et annulent des progrès durement acquis en matière de développement.

Ce sont des environnements extrêmement complexes et fragiles dans lesquels nous devons lutter contre la pandémie. Il est clair que les pandémies ne peuvent être abordées uniquement sous l'angle sanitaire. Au contraire, la condition préalable est un climat politique qui prenne en compte les systèmes de santé, l'appui social, l'action humanitaire et des initiatives simultanées d'intervention d'urgence et de développement, ainsi qu'un changement fondamental de comportement des parties belligérantes en période de conflit.

Incontestablement, les pandémies changent l'action humanitaire. Nous savons déjà que les besoins sont considérables et croissants. Selon notre analyse juridique, une centaine de conflits armés sont en cours dans le monde, impliquant 60 États, et plus de 100 groupes armés non étatiques sont parties à ces conflits. Cela représente une augmentation constante du nombre total de conflits recensés au cours des dernières décennies.

Le CICR tire des enseignements des incidences de la COVID-19 dans le contexte de ces conflits, ainsi que des expériences en matière de lutte contre d'autres maladies infectieuses, comme Ebola, le choléra et la tuberculose. Aujourd'hui, j'appelle l'attention des États Membres sur six enseignements essentiels en matière de lutte contre une pandémie dans les situations de crise humanitaire.

Premièrement, il importe de renforcer le respect du droit international humanitaire afin de protéger les civils et leurs infrastructures contre une multitude de chocs futurs, notamment les pandémies. Les violations du droit international humanitaire, notamment les bombardements qui réduisent en ruines des villes et les déplacements massifs, sont les ennemies de la lutte contre une pandémie. Les pays où les services de santé ont été anéantis par la guerre ont peu de chances de traiter ou de contenir la COVID-19. Le taux de mortalité dans les services des urgences augmente de manière dramatique. Les attaques, notamment les cyberattaques, contre les travailleurs et les installations sanitaires se poursuivent sans relâche.

Les travailleurs sanitaires et les acteurs humanitaires sont la première et la dernière ligne de défense, et ils doivent être protégés. Les paroles et les promesses, notamment les résolutions telles que la résolution 2286 (2016), qui sont adoptées par le Conseil, sont inutiles si elles n'aboutissent pas à des changements véritables sur le terrain. L'engagement positif des acteurs qui ont de l'influence sur les parties à des conflits doit être une priorité. Le CICR joue son rôle grâce à des millions de travailleurs sanitaires déployés dans le monde entier qui fournissent des conseils sur l'application des mesures de protection, la lutte contre la stigmatisation et le maintien de services neutres et impartiaux dans un contexte de guerre et de violence.

Deuxièmement, une aide et une protection doivent être fournies à toutes les personnes dans le besoin loin de toute menace de politisation ou manipulation. Conformément au droit international, une aide humanitaire impartiale ne peut être fournie à titre conditionnel ou être refusée à des groupes dits ennemis. Les besoins des personnes sont le seul motif raisonnable qui doit pousser à agir. La désinformation et des démarches d'exclusion peuvent alimenter les troubles et l'instabilité. Aujourd'hui, la distribution de médicaments et d'équipements de protection qui se font rares déclenche des éruptions de violence ; demain, la distribution inéquitable d'un vaccin contre la COVID-19 pourrait déstabiliser des communautés.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est associé au Secrétaire général pour appeler à mettre au point un vaccin du peuple qui garantisse que personne ne soit laissé de côté. Une fois les vaccins disponibles, leur distribution équitable sera essentielle. Nous sommes en train de nous organiser avec les États et des millions de membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que d'autres travailleurs humanitaires pour contribuer à atténuer des situations potentiellement très dangereuses.

Troisièmement, la réponse doit aller bien au-delà des besoins sanitaires et viser à atténuer les effets secondaires plus généraux de la pandémie. Les réponses à une pandémie ne peuvent pas se réduire à la distribution de masques ni être confinées aux salles d'urgence. Les populations ont besoin de mesures pour se prémunir contre de multiples dimensions de vulnérabilité – systèmes de santé et d'assainissement, filets de sécurité sociale et moyens de subsistance.

Il n'y a pas de remède miracle, mais là où les gens sont frappés par le double fardeau des conflits et des maladies, des approches spécifiques au contexte et fondées sur des données probantes permettront d'équilibrer les impératifs de maîtrise des infections et d'atténuation des effets secondaires. Je mets en garde contre toute velléité de dissocier les mesures prises au titre de l'action humanitaire de celles qui relèvent du développement. Nous devons permettre simultanément des réponses d'urgence et à long terme et des réponses préventives et curatives. C'est possible.

Le CICR a observé une prise de conscience croissante du fait que des conditions inhumaines, par exemple dans les camps de détention ou de déplacement, peuvent devenir meurtrières pendant une pandémie, non seulement pour les personnes internées mais aussi pour les communautés d'accueil. Dans les centres de détention de plus de 50 pays, le CICR travaille avec les autorités pour renforcer les soins de santé et les mesures d'hygiène. Nous avons constaté que ces mesures ont permis d'empêcher efficacement la propagation du choléra et du virus Ebola dans des lieux de détention en Guinée, au Libéria et en République démocratique du Congo.

En répondant aux besoins de santé, il est possible d'améliorer les conditions inhumaines sur le long terme et de désamorcer les tensions croissantes au sein des communautés. Au cours des derniers mois, le CICR a remis aux autorités concernées plus de 200 rapports confidentiels sur les conditions de vie dans les centres de détention, formulant des recommandations sur les améliorations à apporter à l'échelle du système en ce qui concerne les services de santé, d'assainissement et d'hygiène, la surpopulation, les contacts familiaux, les mauvais traitements et les procédures judiciaires. Nous félicitons les nombreuses autorités qui ont répondu positivement à nos recommandations et empêché une dégradation de leurs conditions de sécurité.

Quatrièmement, les réponses doivent être élaborées de façon à atteindre les membres les plus vulnérables et les plus marginalisés de la communauté. Nul n'est à l'abri d'une pandémie tant que tout le monde ne l'est pas. Les pandémies toucheront certaines personnes plus que d'autres. Nous devons veiller à ce que les réponses atteignent les personnes les moins visibles et celles qui sont réduites au silence, par

exemple les personnes déplacées, celles qui travaillent dans le secteur informel, celles qui se trouvent dans des zones contrôlées par des groupes armés non étatiques, les personnes détenues, les personnes handicapées, les personnes âgées, les minorités raciales, les femmes et les filles ainsi que les minorités sexuelles et de genre.

Nous devons examiner le paysage des besoins plutôt que de faire des arbitrages entre la réponse à la COVID-19 et d'autres réponses. Les blessés de guerre et les personnes atteintes de maladies chroniques continuent d'avoir besoin de soins. Les mesures en matière de santé mentale et de violence sexuelle doivent être renforcées pour répondre à une demande qui augmente de façon spectaculaire. L'aide aux moyens de subsistance et les autres aides sociales doivent être étoffées en tant que mesures de prévention essentielles. Faute de quoi, le cycle de l'exclusion, de la violence et des conflits se perpétuera.

Cinquièmement, nous devons nous prémunir de manière proactive contre tout recul des protections civiles. Les gouvernements ne doivent pas exploiter la pandémie et créer des précédents draconiens, qui sapent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Toute mesure exceptionnelle visant à combattre et à contenir la pandémie doit être limitée dans le temps, non discriminatoire et proportionnelle aux besoins de santé publique.

Nous appelons à une mise en œuvre plus généralisée de la bonne pratique consistant à accorder des exceptions aux humanitaires chaque fois que cela est possible. Pour leur part, les organisations humanitaires sont prêtes à prendre des mesures de précaution supplémentaires dans le cadre de leur travail.

Compte tenu de la méfiance et des tensions accrues dans les zones de violence et de conflit, les États doivent être particulièrement vigilants pour garantir que les lois limitant l'usage de la force sont bien appliquées. Ils doivent en assurer le suivi afin de veiller à ce que des règles de conduite et de formation soient en place, de même qu'un contrôle rigoureux des forces de sécurité. Des garde-fous doivent être créés afin d'éviter que les mesures d'urgence, telles que le confinement ou la collecte de données à grande échelle, ne deviennent des outils utilisés de manière abusive pour contrôler une population ou pour saper la confiance du public à l'égard des mesures de santé. Les restrictions temporaires de l'accès humanitaire ne doivent pas devenir permanentes.

Sixièmement, les réponses ne seront efficaces qu'avec la confiance et l'engagement de la communauté. La réponse globale à la COVID-19 peut changer la donne pour ce qui est de la confiance entre les citoyens et l'État. Prodiger des soins de santé sous la menace d'une arme est futile. Même dans les contextes de conflit, les autorités locales peuvent renforcer la confiance en étant à l'écoute des communautés et en agissant avec transparence.

Il faut également faire confiance aux intervenants et lutter contre la stigmatisation. Le CICR, avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que ses réseaux locaux existants sont souvent l'un des rares intervenants dans les zones contestées. Nous constatons que rien ne remplace une action humanitaire neutre et impartiale qui garantit la confiance des populations et des autorités au-delà des lignes de front et sur ce qu'on appelle le dernier kilomètre de la fourniture de services.

La confiance peut être obtenue en étant à l'écoute des souffrances des populations, en joignant le geste à la parole et en dialoguant et en coopérant avec les dirigeants locaux, les organisations confessionnelles et les chefs religieux. En première ligne de la lutte contre la pandémie, la convergence de la santé et de la sécurité n'est pas une question de débat politique mais de simple vérité fondée sur l'expérience.

Même en cette période d'incertitude, nous disposons des connaissances et des enseignements sur la manière d'aborder la COVID-19. Beaucoup peut être fait au sein

du Conseil et au-delà. L'adoption de la résolution 2532 (2020) représente une chance de remettre les compteurs à zéro et de traduire le consensus reflété dans le texte en une coopération et une action accrues pour protéger les civils. Les choix sont là. Le choix de respecter le cessez-le-feu et celui d'intensifier la diplomatie pour y parvenir. Le choix de permettre l'accès humanitaire, y compris en facilitant les déplacements. Le choix de respecter les lois que les États Membres ont créées en matière de droit international humanitaire. Le choix de donner une plus grande place aux premiers intervenants et aux communautés locales. Des millions de personnes dans le monde dépendent de l'ONU pour faire les choix qui les protégeront des crises sanitaires de demain.

Annexe 3

Déclaration de S. E. M. Urmas Reinsalu, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie

Je félicite la France de sa présidence fructueuse du Conseil de sécurité, ainsi que l'Allemagne de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet.

Je voudrais commencer par exprimer ma sympathie et ma solidarité avec tous les peuples et pays du monde qui souffrent de la maladie à coronavirus (COVID-19).

La crise de la COVID-19 a démontré à quel point la coopération multilatérale est cruciale pour notre santé, notre prospérité et notre sécurité collectives. Malheureusement, il semble probable que nous restions saisis de cette crise pendant un certain temps encore. Nous devons donc continuer de surveiller étroitement et sans relâche les implications de la maladie à coronavirus pour la sécurité mondiale.

Il est vraiment important que le Conseil de sécurité se soit finalement mis d'accord sur la résolution 2532 (2020), sur la COVID-19. Cela doit être considéré comme un appel clair et unifié à déposer les armes sans plus tarder. Je remercie particulièrement la France et la Tunisie de leur rôle de chef de file sur cette question. Cela confirme également que le Conseil doit régulièrement se pencher sur les implications de la COVID-19 pour la paix et la sécurité. Cela signifie également que nous écouterons les sages conseils et observations du Secrétaire général António Guterres. Qu'il me soit permis de féliciter M. Guterres d'avoir été une présence visible et une voix forte du système des Nations Unies tout au long de cette crise.

L'épidémie de COVID-19 a clairement mis en évidence à quel point il est fondamental de disposer d'une infrastructure numérique sûre et fiable et d'œuvrer collectivement à l'instauration d'un cyberspace plus stable et plus sécurisé. Depuis le début de la pandémie, nous observons avec inquiétude une augmentation du nombre d'attaques contre l'un des secteurs d'infrastructure les plus importants – les hôpitaux. Les acteurs qui utilisent le cyberspace à des fins malveillantes feront l'objet d'une enquête et leurs attaques ne passeront pas inaperçues. Nous avons soulevé la question de la cybersécurité à la séance du Conseil de sécurité organisée en mai selon la formule Arria, au cours de laquelle la majorité des pays participants ont réaffirmé leur engagement à suivre les règles de comportement responsable des États dans le cyberspace convenues d'un commun accord. Nous devons tous rester saisis de cette question, y compris à l'avenir.

La pandémie en cours a mis à jour les graves risques liés à une transformation numérique inégale et à la faiblesse des infrastructures numériques. La fracture numérique mondiale doit être rapidement réduite par nous tous, ce qui inclut le secteur privé, lequel peut être le moteur de l'innovation nécessaire. C'est pourquoi l'Estonie et les Émirats arabes unis vont coopérer pour organiser un sommet mondial des entreprises, afin de mobiliser le secteur des affaires dans la lutte contre les graves effets de la maladie à coronavirus. La technologie numérique et le développement numérique peuvent rendre les sociétés plus résilientes face aux chocs exogènes que nous vivons actuellement. Ainsi, l'Estonie, aux côtés de Singapour, a convoqué hier une réunion internationale de haut niveau sur la fracture numérique mondiale et la COVID-19. Nous y avons également donné le coup d'envoi d'une déclaration mondiale sur la réponse numérique à la COVID-19. Ce texte reste ouvert au parrainage, et plus de 30 pays l'ont déjà rejoint. J'espère que nous en accueillerons beaucoup d'autres.

Annexe 4**Déclaration de S. E. M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France**

Je souhaiterais d'abord remercier mon ami Heiko Maas d'avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion au début de la présidence allemande du Conseil de sécurité.

Je tiens également à saluer et à remercier le Secrétaire général, le Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Commissaire de l'Union africaine pour les affaires sociales pour le travail remarquable de leurs organisations respectives afin de surmonter collectivement cette crise sanitaire sans précédent.

Le Conseil de sécurité, qui assume, en vertu de la Charte des Nations Unies, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et dont nous venons de célébrer le soixante-quinzième anniversaire, doit prendre en compte l'effet déstabilisateur des pandémies. Il l'a fait en 2000 avec le VIH/sida, il l'a fait en 2014 et 2018 avec la maladie à virus Ebola. Et c'est bien ainsi.

Je me réjouis par ailleurs qu'il ait pu, à l'unanimité et à travers la résolution 2532 (2020) qu'il a adoptée hier à l'initiative de la Tunisie, dont je salue le Ministre Nourredine Erray, et à l'initiative aussi de la France, je me réjouis donc qu'il ait pu répondre à la menace que fait peser la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la paix et la sécurité internationales. Nous devons maintenant redoubler d'efforts ensemble pour mettre en œuvre cette résolution.

La France soutient l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu, appuyé par près de 180 pays, par plus de 20 groupes armés, ainsi que de nombreuses organisations régionales et de la société civile. Cet appel-là doit aussi se traduire en actes. En Syrie, au Yémen, en Libye, au Sahel ou encore en Afghanistan, la situation reste extrêmement instable et les populations civiles continuent d'en payer le prix.

Je tiens aussi à saluer le travail remarquable des Casques bleus dans des conditions parfois très difficiles. Nous devons collectivement soutenir les opérations de maintien de la paix en leur permettant de mettre pleinement en œuvre leurs mandats. La France a récemment déployé une équipe de décontamination au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, afin d'apporter une expertise et un soutien technique dans la lutte contre la pandémie, et nous sommes prêts à accueillir dans nos hôpitaux militaires des soldats étrangers engagés en opérations de paix, malades de la COVID-19 et nécessitant des soins urgents.

Sur le plan humanitaire, je souhaite aussi rendre hommage au travail mené par les personnels humanitaires et médicaux, notamment le personnel du CICR. La France, tant par son appui bilatéral que par sa mobilisation dans les enceintes internationales, a répondu présente et restera pleinement active dans les semaines et mois à venir.

Nous devons, ensemble, continuer à soutenir la pleine mise en œuvre du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 dans tous ses éléments, ce qui inclut le soutien à apporter aux déplacés internes et aux réfugiés, ainsi que la défense des droits et de la santé sexuels et reproductifs des femmes, qui sont en première ligne de la réponse aux pandémies, et dont les droits doivent être préservés et renforcés. Ce sera l'un des objectifs du Forum Génération Égalité, qui sera organisé en France au premier semestre 2021, en partenariat avec le Mexique et ONU-Femmes. Cela constituera la prochaine grande étape internationale pour la promotion des droits de la femme.

Tout doit également être fait pour faciliter l'accès humanitaire aux populations vulnérables et pour s'assurer que les personnels humanitaires et médicaux, ainsi que leurs infrastructures, ne font pas l'objet d'attaques. À cet égard, il nous faut poursuivre

notre mobilisation en faveur du respect du droit international humanitaire. C'est le sens de l'appel à l'action humanitaire porté par la France et l'Allemagne dans le cadre de l'Alliance pour le multilatéralisme, avec l'appui du CICR ; cet appel a été soutenu par 45 États.

Nous devons également renforcer l'accès à une information fiable et lutter plus efficacement contre les fausses rumeurs, les infodémies et les discours de haine qui peuvent prospérer sur les peurs collectives dans un contexte de crise mondiale.

Enfin, nous ne pouvons ignorer l'impact socioéconomique considérable de cette crise. Les causes profondes des conflits n'en seront qu'aggravées : renforcement des inégalités, perte de confiance dans les institutions, tensions dans la répartition des ressources naturelles, désorganisation ou rupture des chaînes d'approvisionnement, crise climatique. Nous portons, à cet égard, une responsabilité collective : celle de repenser le monde d'après et d'atténuer autant que possible les conséquences économiques et sociales de cette crise. Pour cela, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques doivent demeurer notre cadre de référence. En effet, cette crise est venue confirmer, s'il en était besoin, la pertinence des objectifs de développement durable, en soulignant combien l'interaction peut être forte entre les enjeux de santé et les enjeux environnementaux.

Nous avons également besoin d'une architecture multilatérale de santé adaptée aux défis d'aujourd'hui. Cela suppose en particulier de renforcer au sein de l'Organisation mondiale de la Santé, seule organisation de santé publique universelle, notre capacité d'alerte collective pour être à même de régler très rapidement des crises d'envergure mondiale. Cela requiert également que les États exercent pleinement leurs responsabilités pour garantir la mise en œuvre effective du Règlement sanitaire international, qui fait encore trop souvent défaut. Il nous faut aussi travailler au renforcement des systèmes nationaux de santé et de leur résilience. Il nous faut poursuivre nos efforts pour faire de la couverture santé universelle une réalité. Ce sont là autant de chantiers auxquels nous devons nous atteler, en tirant toutes les leçons de la crise que nous traversons.

Nous l'avons rappelé le 26 juin dernier avec Heiko Maas, lors de la dernière réunion de l'Alliance pour le multilatéralisme : seul un multilatéralisme fort permettra de surmonter ensemble ces nouveaux défis. Être multilatéraliste, ce n'est ni être dogmatique, ni être idéologue. C'est plaider pour la seule méthode efficace – car il n'y a pas d'alternative à l'unité et à la coopération pour répondre à nos problèmes communs. La France est déterminée à continuer à œuvrer en ce sens.

Annexe 5**Déclaration de S. E. M. Heiko Maas, Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne**

Le monde connaît sa crise la plus importante depuis 1945. Plus d'un demi-million de personnes sont déjà mortes d'un virus pour lequel nous n'avons pas encore de remède. Beaucoup d'autres pourraient suivre. Le ralentissement brutal de l'économie mondiale va aggraver les crises humanitaires et anéantir la confiance dans les institutions d'État. Nous avons entendu de la bouche de nos intervenants que les conflits sont en train d'échapper à tout contrôle, en particulier en Afrique et dans les pays déchirés par la guerre comme le Yémen et la Libye. Dans le même temps, les violations des droits de l'homme s'envolent.

Les hommes et les femmes qui ont signé la Charte des Nations Unies il y a 75 ans ont chargé le Conseil de sécurité de veiller au maintien de la paix et de la sécurité. Ils ont tiré les enseignements qui s'imposaient de la réalité meurtrière dont ils venaient d'être témoins. La question simple à laquelle nous devons répondre aujourd'hui est : saurons-nous faire de même ?

Hier, le Conseil de sécurité a enfin envoyé un signal d'unité en approuvant l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. La résolution 2532 (2020) était attendue depuis longtemps. Il nous revient maintenant de la faire appliquer ensemble en œuvrant pour des cessez-le-feu dans chacun des pays concernés. Nous savons tous qu'ils peuvent faciliter l'accès humanitaire et servir de point de départ à des pourparlers politiques. La réunion d'aujourd'hui peut quant à elle aussi servir de tremplin pour la prise en compte plus systématique des risques sanitaires majeurs et de leurs incidences sur la sécurité. Pour ce faire, nous devrions nous mettre d'accord sur trois lignes d'action.

Premièrement, nous devons nous pencher sur les effets des pandémies sur les conflits et les crises humanitaires inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Les opérations de paix des Nations Unies devront s'adapter en surveillant la dynamique des conflits qui évolue rapidement, en protégeant la santé du personnel et des populations locales et en maintenant la mission pleinement opérationnelle. C'est pourquoi l'Allemagne, avec d'autres États membres de l'Union européenne, a signé une lettre assurant le Secrétaire général que nous maintiendrons nos contributions en effectifs militaires, de police et civils.

Deuxièmement, un accès sûr, sans entrave et rapide pour les travailleurs humanitaires et le personnel médical est encore plus important pendant une pandémie. Le Conseil de sécurité et les autres États Membres concernés ont l'obligation de garantir cet accès.

Nous avons également entendu l'appel du Secrétaire général à prendre immédiatement des mesures pour que la maladie à coronavirus (COVID-19) n'annule pas les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et de participation des femmes aux processus de paix. L'Allemagne a donc contribué à hauteur de 4 millions d'euros à la composante interventions d'urgence COVID-19 du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, et nous invitons les autres pays à suivre cet exemple.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit enfin adopter une conception plus large de la paix et de la sécurité. Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies n'avaient peut-être à l'esprit que l'artillerie, les bombardiers et les soldats lorsqu'ils ont rédigé la Charte. Mais aujourd'hui, nous savons qu'un virus peut être plus mortel qu'une arme à feu, qu'une cyberattaque peut causer plus de dommages qu'un soldat et que les changements climatiques menacent plus de personnes que la plupart des armes classiques. Fermer les yeux sur cette réalité, c'est refuser d'apprendre. Ce dont

nous avons besoin, c'est d'une action préventive précoce, reposant sur une bonne remontée de l'information et des capacités suffisantes au sein du système des Nations Unies. Voilà ce « maintenir la paix et la sécurité » veut dire au XXI^e siècle.

À crise mondiale, réponse mondiale. L'ONU et le Conseil de sécurité sont mis à contribution. Et nous devons répondre à cet appel.

Annexe 6**Déclaration de S. E. M. Nouredine Erray, Ministre des affaires étrangères de la Tunisie**

Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter le Président du Conseil pour son accession à la présidence pour le mois de juillet, et de lui souhaiter tout le succès possible ainsi que de l'assurer de notre plein appui.

Nous remercions l'Allemagne d'avoir organisé ce débat public de haut niveau sur les pandémies et la sécurité.

Je salue le Secrétaire général et le remercie de son exposé ainsi que de son leadership s'agissant de mobiliser le système des Nations Unies et la communauté internationale pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Je remercie également le Président du Comité international de la Croix-Rouge et le représentant de la société civile de leurs exposés.

Avec l'apparition de la pandémie de COVID-19, le monde est clairement entré dans une nouvelle phase marquée par l'instabilité et l'incertitude. Pour la première fois de mémoire d'homme, l'humanité est confrontée à une menace commune qu'elle doit vaincre collectivement. Dès les premières semaines de la pandémie, à l'initiative de la Tunisie et de la France et avec le soutien et l'aide des autres membres élus du Conseil, le Conseil a commencé à travailler à un projet de résolution sur les incidences de la COVID-19 sur les questions relevant de son mandat.

Comme nous le savons tous, le processus a été long et difficile. Nous nous sommes tous efforcés de surmonter nos divergences de vues et nos inquiétudes, et ce n'est qu'hier, le 1^{er} juillet, que nous avons finalement réussi à faire passer les intérêts de la communauté internationale en premier. Cette résolution, même si elle a été adoptée avec un retard de trois mois, porte le message important qu'un consensus est possible quand la volonté politique est au rendez-vous et elle est un message d'espoir et de foi renouvelée dans le multilatéralisme.

Je saisis cette occasion pour féliciter tous les membres du Conseil de sécurité pour l'adoption unanime de cette importante résolution, et les remercier de leur patience, de leur soutien et de leur engagement constructif.

À cet égard, la Tunisie partage l'évaluation du Secrétaire général concernant l'impact de la pandémie sur la paix et la sécurité, ainsi qu'il l'a souligné dans sa déclaration devant le Conseil de sécurité le 9 avril. Mon pays appuie sans réserve toutes les initiatives et mesures qu'il a proposées pour atténuer les effets que pourrait avoir la pandémie, en particulier dans les zones touchées par un conflit, et notamment son appel à un cessez-le-feu mondial immédiat et le lancement par l'ONU du Plan de réponse humanitaire global COVID-19.

Parallèlement, nous saluons le rôle de premier plan joué par le système des Nations Unies pour coordonner la réponse mondiale à la COVID-19 et nous appuyons, à cet égard, la contribution essentielle de l'Organisation mondiale de la Santé à ces efforts.

La pandémie de COVID-19 a chamboulé nos conceptions de l'ordre mondial actuel. Elle nous dit que la hiérarchie des menaces à la sécurité mondiale change rapidement, que nous avons affaire à de nouveaux ennemis mondiaux et qu'aucun pays, quel que soit son niveau de développement, ne sera à l'abri de ses effets. Il est évident qu'il faut s'attendre à ce que l'impact soit encore plus dévastateur dans les pays moins développés et sur les populations vulnérables.

La Tunisie est profondément convaincue que nous ne pourrions pas venir à bout de cette pandémie dans nos pays respectifs sans solidarité et unité aux niveaux international, régional et national : solidarité parce qu'aucun d'entre nous ne peut faire face seul à ce gigantesque défi ; unité parce que le virus profitera de toutes les faiblesses de nos systèmes locaux, nationaux et internationaux pour se propager et tuer. Nous ne devons jamais oublier que personne n'est à l'abri tant que tout le monde n'est pas à l'abri.

Au-delà du lourd bilan de plus d'un demi-million de morts et des conséquences sanitaires immédiates de la pandémie, l'économie mondiale se dirige vers une nouvelle grande dépression.

À mesure que les réserves alimentaires sont mises à rude épreuve, les prix augmentent et le chômage s'accroît, en particulier dans les sociétés fragiles ou les pays moins développés. Cela se traduira par une insécurité alimentaire et pourrait rapidement dégénérer en troubles politiques, en violences et en conflits. Déjà, les tensions montent dans le monde entier, et pas seulement dans les zones de guerre.

Dans les zones de conflit, la situation pourrait être pire encore. L'incertitude créée par la pandémie a encouragé certains acteurs à semer de nouvelles divisions et de nouveaux troubles, ce qui a conduit à une escalade de la violence et à des conséquences désastreuses sur les civils et les personnes vulnérables, en particulier les personnes déplacées et les réfugiés.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à tous les soldats des Nations Unies qui servent dans des opérations de paix, ainsi qu'aux acteurs humanitaires et au personnel de secours qui apportent leur soutien pour contenir la pandémie et assurer la fourniture sans entrave de l'aide humanitaire aux populations vulnérables, risquant parfois leur vie dans le contexte de la pandémie.

En conclusion, à l'heure où nous commémorens le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, il est important de reconnaître que l'humanité se retrouve aujourd'hui face à de nouveaux types de menaces à la paix et à la sécurité internationales, des menaces qui découlent des pandémies mais aussi des changements climatiques et de la cybercriminalité.

Nous devons repenser la sécurité et adapter nos approches et nos outils au fur et à mesure que la nature et la portée des menaces évoluent. Il est clair que nous ne pouvons pas affronter de tels dangers en utilisant les outils hérités d'une époque révolue. Un changement de paradigme est plus que nécessaire.

La Tunisie est intimement convaincue que le Conseil de sécurité doit débattre de ces questions de manière plus approfondie afin de pouvoir s'acquitter de sa responsabilité première en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Annexe 7**Déclaration de Lord Tariq Ahmad of Wimbledon, Ministre d'État chargé du Commonwealth, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Asie du Sud du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Représentant spécial du Premier Ministre britannique pour la prévention des violences sexuelles en temps de conflit**

Je tiens à remercier l'Allemagne d'avoir convoqué cette importante réunion, et je vous souhaite plein succès, Monsieur le Président, durant votre présidence du Conseil de sécurité.

Il est important que nous nous réunissions pour débattre de ce sujet. Ainsi, je m'associe aux autres orateurs pour saluer, en particulier en cette période de pandémie, le rôle de chef de file du Secrétaire général et remercier le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter. Maurer, ainsi que M^{me} Elfadil Mohammed des exposés très utiles et constructifs qu'ils ont présentés ce matin.

Nous savons tous que du fait de la maladie à coronavirus (COVID-19) nous sommes confrontés à une crise d'une portée et d'une complexité sans précédent. Elle a déclenché dans le monde entier des problèmes sanitaires, humanitaires, économiques, de développement et de sécurité qui ont des répercussions immédiates et à long terme. Ces problèmes sont interconnectés et exigent une réponse coordonnée et concertée.

En conséquence, je tiens en premier lieu à saluer l'adoption hier à l'unanimité de la résolution 2532 (2020), et je souhaite remercier la France et la Tunisie de leurs efforts à cet égard.

L'ampleur de cette pandémie continue de s'étendre devant nos yeux. Je sais que nous craignons tous son impact alors qu'elle se propage dans des États qui sont vulnérables ou touchés par des conflits. Comme nous pouvons le constater dans le monde entier, dans des endroits tels que le Yémen, la Libye et la République centrafricaine, une autorité gouvernementale contestée ou fragmentée limite considérablement la capacité locale à lutter efficacement contre la propagation de la pandémie. Les systèmes de santé sont débordés et dépourvus des ressources nécessaires, et ils ne peuvent détecter, et encore moins surveiller, la propagation de la maladie.

Alors que son impact est de plus en plus clair, des éléments de preuve montrent que la COVID-19 aggrave les problèmes existants, notamment dans le bassin du lac Tchad et au Sahel. Nos efforts pour prévenir ou régler les conflits sont compliqués par la COVID-19. Les soldats de la paix eux-mêmes sont mis en quarantaine, l'accès humanitaire est restreint et entravé, et les processus de paix sont suspendus. Il importe donc que nous luttons contre la pandémie tout en menant une action efficace en matière de prévention et de règlement des conflits.

Nous devons apporter une réponse sanitaire internationale solide sous la direction de l'Organisation mondiale de la Santé. À cet égard, le Royaume-Uni s'est déjà engagé à fournir une contribution de 764 millions de livres en vue de répondre aux besoins humanitaires et de santé publique. Nous devons garantir la mise au point et la distribution équitable d'un vaccin. À cet égard, le Royaume-Uni s'est déjà engagé à verser plus de 300 millions de livres pour financer la recherche sur les vaccins, le dépistage et le traitement. D'autre part, comme le savent nombre des participants, nous avons organisé le mois dernier un sommet mondial très réussi pour la recherche d'un vaccin, qui a récolté plus de 8,8 milliards de dollars en vue de contribuer à

la vaccination de 300 millions d'enfants contre le coronavirus et d'autres maladies pouvant être prévenues grâce à un vaccin.

Dans le même temps, nous devons évidemment redoubler d'efforts dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer. Nous accueillons avec satisfaction l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, et nous devons tous maintenir résolument nos contributions en termes d'effectifs de maintien de la paix et, fait important, leur fournir les ressources dont ils ont besoin.

Les effets dévastateurs de la COVID-19 sur des sociétés fragiles soulignent le devoir moral qu'ont les parties extérieures qui influencent les conflits en Syrie, et ailleurs. Il importe que tout le monde unisse ses efforts en appui à la paix. Nous devons également agir intelligemment pour prévenir l'apparition de nouvelles crises de paix et de sécurité. La pandémie montre clairement l'importance d'une action internationale coordonnée et multidimensionnelle, que le Royaume-Uni promeut depuis longtemps. L'ONU doit travailler plus intelligemment dans tous ses domaines d'action et avec ses partenaires. Nous félicitons le système des Nations Unies du travail qu'il effectue sous une immense pression. Je pense que nous sommes tous conscients qu'il faut faire plus pour apporter une réponse holistique qui limite l'instabilité dans un contexte de problèmes complexes. Nous recommandons donc les trois actions suivantes.

Premièrement, les mesures mises en place par l'ONU doivent être plus réceptives aux risques de conflit, qui doivent être pris en compte dans le contexte de la planification stratégique, de la hiérarchisation et du financement.

Deuxièmement, l'évaluation des risques et la planification doivent s'effectuer en collaboration avec les institutions financières internationales afin de conjuguer les considérations macroéconomiques, sociales et politiques.

Et troisièmement, nous devons mettre l'accent sur ce qui fonctionne afin de renforcer la résilience des pays face aux chocs. Des institutions solides, inclusives et responsables, l'état de droit, la bonne gouvernance et les droits de l'homme constituent la base fondamentale de cette résilience. Nous devons prendre en compte ces éléments dans notre action coordonnée et notre planification afin de reconstruire en mieux.

Cette pandémie a mis en évidence l'urgence des efforts pour atteindre l'objectif de développement. La paix et la sécurité durables ne peuvent être réalisées si elles sont dissociées, et elles ne peuvent l'être dans l'isolement. Ensemble, nous avons ces compétences. Ensemble, nous avons ces ressources. Nous devons les utiliser et relever ce défi. Et ensemble, nous réussissons.

Annexe 8

Déclaration de M. To Anh Dung, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam

Je tiens à remercier sincèrement la présidence allemande d'avoir organisé ce débat public sur les pandémies et la sécurité, et le Secrétaire général ainsi que les autres intervenants de leurs exposés détaillés.

Au cours des derniers mois, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) s'est propagée dans le monde entier, à la fois en termes d'intensité et de portée, et elle a de profondes répercussions sur tous les aspects de la situation internationale. Cette menace, la plus grave que l'ONU ait connue, nous a clairement montré qu'une crise sanitaire mondiale et, dans une plus large mesure, les menaces de sécurité non traditionnelles pouvaient avoir de profondes répercussions sur la paix, la sécurité et la prospérité de tous les États Membres.

Aucun pays ne peut gagner cette guerre contre la COVID-19 à moins et jusqu'à ce que tout le monde en triomphe. En ce moment décisif, nous ne devons épargner aucun effort pour renforcer la solidarité et la coopération internationales en vue d'une prompt mobilisation contre les pandémies et pour promouvoir un relèvement socioéconomique durable. Les institutions multilatérales, en particulier l'ONU, qui se trouve en leur centre, pourraient jouer un rôle crucial en dirigeant et en coordonnant les efforts mondiaux.

Pour promouvoir le rôle qui revient au Conseil à cet égard, ma délégation souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, la protection de la santé et de la vie des personnes, en particulier les plus vulnérables, contre les incidences des pandémies reste la priorité absolue et relève avant tout de la responsabilité de chaque État. Nous appelons donc toutes les parties à des conflits à répondre à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial immédiat et à faciliter les activités humanitaires dans le contexte de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de son mandat, le Conseil doit envoyer un message fort pour garantir que cet appel soit entendu, et prendre toutes les mesures nécessaires pour contribuer à l'apaisement des tensions, au renforcement de la confiance, aux efforts de réconciliation et à la promotion de dialogues pacifiques en vue du règlement durable des conflits. À cet égard, nous saluons l'adoption de la résolution 2532 (2020), et nous apprécions le rôle de chefs de file joué par la France et la Tunisie ainsi que leur détermination à promouvoir cette initiative, à laquelle le Viet Nam a contribué activement et de manière constructive.

Deuxièmement, le Conseil doit superviser étroitement et instruire les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies, en collaboration avec les équipes de pays et les organismes spécialisés des Nations Unies, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), pour garantir la sûreté, la sécurité et la santé de l'ensemble du personnel de l'ONU sur le terrain et pour aider concrètement les pays hôtes à lutter contre la pandémie et à se préparer à affronter des épidémies futures de maladies infectieuses. Le Viet Nam salue les efforts que déploient les missions de paix et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que les personnes qui sont en première ligne, pour lutter contre le coronavirus.

Troisièmement, nous appuyons fermement l'appel du Secrétaire général à lever les sanctions qui pourraient compromettre la capacité des pays à lutter contre la pandémie de COVID-19. Nous encourageons également le Conseil et les États Membres à mettre au point des mesures appropriées pour faciliter la fourniture d'une aide humanitaire aux pays visés par des sanctions afin de leur permettre de lutter plus efficacement contre cette crise sanitaire accablante, dans l'intérêt supérieur des populations civiles.

Pleinement conscient du danger que pose la pandémie, le Viet Nam a pris très tôt des mesures pour la contrer. Grâce à une approche à l'échelle du Gouvernement, les premiers résultats que nous avons obtenus sont encourageants en ce qui concerne la maîtrise de la pandémie et le retour à des activités socioéconomiques normales. En tant que Président de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour 2020 et membre non permanent du Conseil de sécurité, le Viet Nam a proposé des initiatives et s'est joint aux efforts pour coordonner les réponses régionales et internationales à la pandémie et au-delà. Dans toute la mesure de nos capacités, nous avons fourni une assistance pratique et rapide et partagé notre expérience avec divers pays. Nous avons également apporté une contribution financière au Fonds de la riposte à la COVID-19 mis en place par l'OMS.

Le Viet Nam est convaincu qu'en nous appuyant sur la solidarité mondiale et un multilatéralisme renforcé comme dénominateur commun, nous surmonterons les obstacles qui se dressent devant nous et serons à même de saisir de nouvelles possibilités pour construire l'avenir meilleur envisagé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Annexe 9

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions les intervenants de leurs exposés et de leurs précieuses réflexions.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous a pris par surprise, sans prévenir, et le monde a tout simplement été dépassé par l'ampleur des mesures à mettre en œuvre pour y faire face et l'arrêter. Alors que nous évoluons en une sorte de mode d'attente, nous ne savons pas si l'après-pandémie sera encore pire que la pandémie elle-même.

Mais avant de poursuivre, la République dominicaine souhaite exprimer ses plus sincères condoléances aux familles de toutes celles et ceux qui ont perdu la bataille contre le virus, dont, très tristement, 754 Dominicains.

La COVID-19 se répand rapidement autour du monde. L'ampleur potentielle et sans précédent de sa propagation à l'échelle mondiale constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et pourrait nuire gravement à la sécurité humaine aux quatre coins du globe. Elle étouffe déjà l'économie mondiale et exerce une pression énorme sur les ressources sanitaires.

La coopération internationale est essentielle et doit continuer à être renforcée. Nous réaffirmons qu'il est essentiel de mettre en place une réponse coordonnée, globale et centrée sur les personnes, avec un sens renouvelé de la solidarité et de l'humanité commune, l'accent étant mis tout particulièrement sur les plus vulnérables.

À cet égard, nous félicitons le Secrétaire général, l'Organisation mondiale de la Santé et les autres organisations humanitaires de leur rôle de chef de file et des efforts qu'ils mènent pour organiser et coordonner une approche globale face à cette pandémie mondiale, qui a fait apparaître des besoins existants et en a créé de nouveaux, aggravant les souffrances de populations déjà extrêmement vulnérables vivant dans un contexte de crise humanitaire.

Les personnes en situation de conflit sont profondément vulnérables face aux effets de la pandémie de COVID-19, en particulier les personnes handicapées, les enfants, les femmes, les personnes âgées, les réfugiés, les personnes déplacées et celles qui vivent dans des centres de détention et des camps surpeuplés ainsi que dans des zones densément peuplées.

Nous devons non seulement veiller à ce que leur protection et leurs besoins soient prioritaires et à ce que la distribution de l'aide humanitaire et l'accès à celle-ci soient conformes au droit international humanitaire, nous devons également assurer la sécurité et la santé des travailleurs humanitaires et des premiers intervenants.

Si des mesures de prévention et de riposte appropriées ne sont pas prises d'urgence, la sécurité alimentaire est plus menacée que jamais. Le Yémen, qui est déjà affaibli par la faim et la maladie et dont le système de santé a été ravagé par le conflit, se prépare maintenant à subir de plein fouet les conséquences des menaces liées à la COVID-19.

De même, en Afghanistan et dans de nombreux autres contextes, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, la COVID-19 est en train de se transformer en un cauchemar absolu pour des millions de personnes, y compris des enfants.

Nous nous félicitons du plan mondial de réponse humanitaire de 2 milliards de dollars destiné à financer la lutte contre la COVID-19 dans les pays les plus pauvres du monde, plan qui devrait également tenir compte des pays en transition. Nous

saluons en outre les efforts que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le Fonds pour la consolidation de la paix déploient à cet égard.

Les pays en développement doivent pouvoir compter sur un meilleur accès aux données de recherche sur la COVID-19 et sur un accès abordable aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical, comme le souligne la résolution 74/274 de l'Assemblée générale, à laquelle la République dominicaine a fièrement souscrit.

L'éducation a été durement mise à mal partout dans le monde. Bien que la fermeture d'écoles et d'universités fasse partie des mesures d'atténuation, d'autres possibilités d'éducation doivent être mises en place.

Le confinement exacerbe la vulnérabilité des femmes et des filles dans les conflits armés, ce qui entraîne d'autres types de dangers, comme la violence fondée sur le genre. La pandémie a des répercussions plus générales sur les efforts de prévention et de lutte contre ce type de violence. C'est pourquoi les femmes, les jeunes et la société civile doivent être associées à toutes les décisions liées à la COVID-19.

Les jeunes mobilisent leurs communautés pour aider à enrayer la propagation du virus, renforcer la confiance et déclencher l'action communautaire. Les partenariats avec les jeunes pour façonner la réponse doivent être prioritaires.

Nous devons articuler les enseignements tirés et les meilleures pratiques, à commencer par celles adoptées par le Conseil de sécurité pour lutter contre le SRAS et le VIH/sida et pour répondre à la crise de l'épidémie d'Ebola.

Enfin, nous réaffirmons l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2532 (2020), adoptée hier, pour que toutes les parties au conflit mettent fin à toutes les hostilités et facilitent les opérations humanitaires indispensables afin de répondre aux besoins des populations touchées.

Annexe 10**Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Tout d'abord, je voudrais saluer la participation de S. E. le Ministre Heiko Maas et des Ministres de la France, de la Tunisie, de l'Estonie, du Royaume-Uni et du Viet Nam à cette importante réunion.

Je remercie la France de sa présidence fructueuse en juin, et je félicite l'Allemagne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également remercier de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres ; le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer ; et la Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine, Amira Elfadil Mohammed.

Cette séance a lieu alors que nous entrons dans ce qu'on appelle la « nouvelle normalité ». Comme ce terme l'indique, la maladie à coronavirus (COVID-19) a profondément bouleversé de nombreux aspects de notre vie : l'économie mondiale devrait se contracter de 6 à 7 % et la situation humanitaire continue de se détériorer. Le Secrétaire général a également clairement indiqué que la pandémie de COVID-19 avait des répercussions considérables, notamment sur le maintien de la paix et de la sécurité. Nous devons nous adapter à cette nouvelle réalité et ne ménager aucun effort pour nous préparer à de nouvelles pandémies à l'avenir.

La pandémie fait rage alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La question la plus importante qui se pose est donc de savoir si nous serons capables d'en sortir ensemble renforcés. J'aimerais évoquer trois enseignements à retenir.

Premièrement, nous devons formuler une réponse internationale coordonnée. L'ONU, en tant qu'organisme multilatéral, doit se montrer à la hauteur de cette tâche.

L'Indonésie, de concert avec cinq autres Membres de l'ONU, a pris l'initiative de proposer la première résolution de l'Assemblée générale sur la solidarité mondiale pour lutter contre le coronavirus, à savoir la résolution 74/270.

Nous soutenons pleinement l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et immédiat, qui a rencontré une large adhésion. Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2532 (2020) par le Conseil de sécurité hier, en appui à cet appel, bien qu'elle se soit fait longtemps attendre. Nous remercions la Tunisie et la France ainsi que les autres pays qui l'ont rendu possible. Nous devons veiller à ce que cet appel se traduise par une action réelle de toutes les parties pour laisser les conflits armés derrière nous.

Nous devons également appuyer l'action menée par le Secrétaire général et ses représentants pour régler les conflits et rechercher une paix durable.

Nous saluons les efforts déployés par les missions de maintien de la paix des Nations Unies sur le terrain pour aider les pays hôtes pendant la pandémie, en étroite concertation avec les pays concernés. Nous soulignons ce que le Secrétaire général a dit sur l'importance d'assurer la sécurité des missions et des soldats de la paix.

Nous sommes également d'accord avec le Secrétaire général sur la question de la convention sur les armes biologiques, ainsi que sur l'importance de la résolution 1540 (2004).

Nous avons toujours prôné la mobilisation de population, et nous sommes très heureux d'avoir entendu le Président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Maurer, reprendre cette position tout à l'heure, notamment en ce qui concerne l'importance de renforcer la confiance et de garantir des réponses efficaces.

Deuxièmement, nous devons gérer les perturbations consécutives à la pandémie. Nous ne disposons pour l'instant que de données brutes, et les projections ne sont pas encore claires quant à la date à laquelle la pandémie se dissipera. Certes, des recherches sont en cours pour trouver un traitement et développer un vaccin, mais il est probable que l'incidence de la COVID-19 persistera longtemps et qu'elle générera des perturbations dans de nombreux domaines.

Si ces dernières ne sont pas prises en charges minutieusement, il est possible que les pays en situation de conflit ou d'après-conflit voient s'inverser, du fait de la pandémie, les gains obtenus. En outre, la mise en œuvre de stratégies d'atténuation et de confinement pourrait s'accompagner de résultats non intentionnels, notamment des contraintes accrues sur la capacité des États à assurer la sécurité de leurs populations, et la pérennisation de conditions propres à conduire à l'insécurité et à l'instabilité. C'est pourquoi il est impératif de s'attaquer efficacement aux scénarios et pressions probables dans la période à venir.

Troisièmement, il faut nous doter d'une stratégie globale à long terme. La pandémie de COVID-19 nous a forcés à prendre conscience de notre fragilité. De nombreux pays confrontés à l'instabilité connaissaient, avant même la pandémie, les myriades de difficultés possibles – politiques, économiques, sociales ou sécuritaires. Nous devons continuer de nous donner les moyens de venir à bout de ces difficultés et de les prévenir, en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie globale de long terme visant à atténuer la situation humanitaire, à assurer la satisfaction des besoins fondamentaux, notamment en matière de soins et d'installations de santé, et à améliorer les conditions socioéconomiques des populations.

Enfin, la principale leçon que nous sommes en train d'apprendre à nos dépens est que la pandémie est une mise à l'épreuve de notre solidarité et de notre capacité à trouver des solutions multilatérales. Personne n'est à l'abri, et personne ne pourra en venir à bout seul. Nous devons collaborer et renforcer la coopération internationale – non seulement en ce moment mais à long terme –, le but étant de favoriser la santé et la sécurité, de trouver un traitement, de développer un vaccin et de le produire aux fins de distribution.

Nous devons veiller à ce que les producteurs de vaccins transfèrent leurs connaissances afin d'encourager le développement de vaccins abordables et de créer un mécanisme équitable pour leur distribution, de sorte que les pays aient un accès juste et équitable aux vaccins et aux médicaments. Je suis heureux que cet aspect important ait également été souligné par l'observatrice de l'Union africaine, M^{me} Mohammed.

Nous devons faire en sorte que tous les habitants du monde entier, des régions les plus éloignées jusqu'aux zones de conflit, se voient accorder une vraie chance d'affronter les difficultés liées à la pandémie. Ce n'est que par des efforts concertés que nous pourrions relever les défis considérables que nous lance cette période sans précédent. Personne ne doit être laissé pour compte. Nous sommes tous dans le même bateau. Le multilatéralisme est plus que jamais mis à l'épreuve.

Annexe 11

Déclaration de la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Niger vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

La participation de nombreux Ministres au débat public d'aujourd'hui illustre à quel point le thème choisi – l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la paix et la sécurité internationales – est opportun.

Je tiens également remercier le Secrétaire général et M. Maurer de leurs exposés.

Nous avons vu comment, en peu de temps, la pandémie de COVID-19 a débordé les capacités des pays – même certains dont les systèmes de santé sont les plus avancés. À ce jour, 10 millions de personnes ont été infectées et un demi-million en sont malheureusement décédés. Nous tenons à faire part de notre profonde gratitude à tous les agents de première ligne dans la lutte contre ce fléau et à transmettre nos condoléances à tous ceux qui ont perdu des êtres chers.

À mesure que se propageait la COVID-19, l'une de ses conséquences inévitables a été son incidence sur le mécanisme international de règlement des conflits et sur le secteur de l'aide humanitaire. Le privilège conféré au Conseil, plus importante instance de gestion des crises au monde, dotée du pouvoir de prendre des décisions exécutoires et contraignantes pour tous les États Membres, a lui aussi beaucoup souffert. Cependant, et malgré les trois mois de retard, nous nous associons à la résolution 2532 (2020) et nous nous félicitons de son adoption hier, car elle relaie l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu humanitaire mondial dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Nous remercions la France et la Tunisie de nous avoir guidés jusqu'ici.

Malheureusement, l'appel au cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général est resté pour l'essentiel lettre morte auprès des parties belligérantes sur le terrain, notamment au Sahel, où des groupes terroristes tentent de profiter de la pandémie pour déstabiliser les gouvernements en intensifiant leurs attaques sur des cibles autant civiles que militaires. Ces actions ont entraîné la perte de vies innocentes et ont gravement perturbé la fourniture de services sociaux de base aux populations.

Dans l'intervalle, il est impossible pour les médiateurs, les Envoyés spéciaux et les Représentants spéciaux de se déplacer et de rencontrer les parties entre lesquelles ils et elles s'efforcent de trouver un terrain d'entente dans différentes zones de conflit. L'acheminement d'une aide humanitaire indispensable est ralenti par la fermeture des frontières et par les nombreuses restrictions imposées par les États Membres dans leurs efforts pour contenir la propagation de la pandémie.

Les opérations de paix sont lourdement affectées par le gel des rotations de personnel et le risque de propagation de la maladie au sein des contingents et des populations qu'ils protègent. Nous félicitons les Nations Unies d'avoir mis en place des mesures strictes et efficaces visant à minimiser et à atténuer l'impact de la pandémie dans les différentes opérations de paix.

Comme nous le savons tous, même en période favorable, les personnes qui vivent dans des zones de conflit souffrent de vulnérabilités qui menacent leurs moyens de subsistance. Au Sahel, région où convergent changements climatiques, conflits armés et systèmes de santé fragiles, la pandémie a ajouté une nouvelle strate à une situation déjà désastreuse et a rendu les populations particulièrement vulnérables à certaines épidémies et à la famine. Au total, selon les prévisions, ce sont 3,5 millions de personnes qui devraient être confrontées à une insécurité alimentaire aiguë voire grave, dont 3,1 millions de personnes déplacées, rapatriées ou à risque d'apatridie.

Au-delà de son lourd bilan humain et sanitaire, la pandémie affecte gravement les économies des États du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) déjà fragiles, avec un risque de contraction sérieuse du produit intérieur brut pouvant aller, pour certains États, de 7 % à 8 % en 2020, comme l'évoque le Communiqué final du Sommet du G5 Sahel tenu à Nouakchott le 30 juin. La crise sanitaire mondiale est devenue une crise économique et sociale qui engendre des crises sociopolitiques et sécuritaires, lesquelles pourraient s'aggraver si une deuxième vague épidémique se concrétisait.

Nous restons convaincus que, pour surmonter la crise actuelle, il faut adopter une approche compassionnelle, incluant l'assouplissement si ce n'est la suspension des sanctions économiques pour permettre aux pays de poursuivre leurs ripostes médicales et économiques face à l'épidémie.

Une crise de ce type exige que nous écoutions notre conscience collective et que nous nous inspirions des expériences récentes et de toutes les régions pour trouver des solutions. Si destructive qu'ait été l'épidémie d'Ebola de 2014-2016 pour l'Afrique, les enseignements qui en ont été tirés auraient pu nous apprendre à mieux lutter contre la pandémie actuelle.

Le mot d'ordre semble être « investir dans la préparation », comme nous l'avons vu avec l'Ebola, car les maladies virales évoluent plus rapidement que les mécanismes de financement et de réponses aux situations d'urgence.

Dès le début, l'Union africaine et les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies ont travaillé en collaboration avec les gouvernements du continent en vue de mettre en place une intervention globale et fondée sur des données probantes pour réduire et ralentir la propagation du virus et pour aider les systèmes de prestations sanitaires à mieux gérer l'afflux de patients et les communautés à mieux s'adapter face à la perturbation des activités sociales, culturelles et économiques.

Au niveau national, le Niger continue d'appliquer et de promouvoir les protocoles approuvés par l'Union africaine et l'Organisation mondiale de la Santé. Même si le nombre de cas a diminué, nous restons vigilants et nous avons intensifié les activités de surveillance, de communication quant aux risques, de mobilisation de la population et de coordination entre les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, dont la présidence est actuellement assurée par le Niger.

En outre, l'utilisation des médias sociaux pour diffuser de fausses informations et des informations relevant de la propagande en ce qui concerne la pandémie est une source de vives préoccupations. Ces informations fallacieuses entravent les mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la COVID-19 en propageant des théories du complot sur la maladie, en stigmatisant des groupes de populations et en incitant à la haine. Nous nous félicitons du lancement par l'ONU de l'initiative « Verified », dont le but est de contrer cette campagne de désinformation au moyen de données factuelles et scientifiques.

Par conséquent, comme cela a été le cas lors de l'épidémie d'Ebola en Afrique, les gouvernements doivent instaurer un climat de confiance, être honnêtes avec la population et veiller à ce que le public reçoive des informations précises et appropriées en temps voulu pour ne pas répéter des erreurs qui ont eu de lourdes conséquences en termes de propagation de la maladie. S'agissant de ces deux crises, il faut veiller à ce que la plupart des informations soient contextualisées au niveau local et à ce que les experts en matière de santé les diffusent en tenant compte des coutumes et des pratiques locales.

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, je ne saurais conclure mon intervention sans rendre hommage aux femmes et sans souligner le rôle important qu'elles jouent dans toutes les ripostes viables. Non seulement elles constituent la majorité des agents de santé, ce qui font qu'elles sont en première ligne dans la lutte contre le virus, mais elles sont également victimes de crises comme celles-ci. La crise actuelle de COVID-19 a également été à l'origine d'une autre pandémie cachée, à savoir la violence domestique contre les femmes et les enfants. À cet égard, nous pouvons et nous devons faire mieux.

Annexe 12

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous nous réjouissons de vous voir présider cette réunion, Monsieur le Président. Nous félicitons l'Allemagne pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, et nous lui souhaitons plein succès.

Nous avons suivi avec beaucoup d'attention l'exposé du Secrétaire général et nous voudrions le remercier pour les initiatives qu'il a prises pour faire face à ce grave défi. Je voudrais rappeler que la Russie a soutenu l'appel du Secrétaire général au cessez-le-feu le jour qui a suivi son discours.

Nous remercions également de leurs exposés le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, et la Commissaire de l'Union africaine pour les affaires sociales, Amira Elfadil Mohammed.

Nous nous félicitons de l'adoption par consensus de la résolution 2532 (2020), sur la maladie à coronavirus (COVID-19) et sur l'appel au cessez-le-feu. Dans ce contexte de la propagation de la maladie, dont nous devons tirer de nouveaux enseignements, nous devons tirer parti de l'expérience de la communauté internationale dans la lutte contre les grandes épidémies précédentes de maladies infectieuses, notamment le virus Ebola. Les pandémies peuvent exacerber les conséquences humanitaires des conflits armés, notamment les menaces à la sécurité alimentaire et les perturbations des systèmes agroalimentaires et des chaînes d'approvisionnement. En raison des restrictions imposées à cause de la COVID-19, d'importants processus de paix sont au point mort.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies se heurtent également à des difficultés supplémentaires dans leur travail.

Nous sommes préoccupés par la situation des pays touchés par un conflit armé qui étaient déjà confrontés à une détérioration de la situation humanitaire, même avant la pandémie. La poursuite des conflits armés entrave la mise en œuvre efficace des mesures indispensables pour lutter contre l'épidémie. Les secteurs nationaux de la santé sont également touchés. Cela se reflète non seulement dans les dommages physiques causés aux infrastructures médicales par les combats, mais également dans l'incapacité des gouvernements à réaffecter des fonds supplémentaires nécessaires aux soins de santé.

Dans ce contexte, les mesures économiques coercitives ont des effets extrêmement destructeurs sur la capacité des pays qui étouffent sous le poids des sanctions à acheter des équipements de protection individuelle et des médicaments essentiels. Dans ses rapports, le Secrétaire général a attiré à plusieurs reprises l'attention sur la vulnérabilité particulière des pays en développement qui font l'objet de restrictions unilatérales. Cette situation exige de toute urgence un réexamen et une abolition de cette pratique illégale. En adoptant la résolution 2532 (2020) hier, le Conseil a contribué à sensibiliser à ce problème.

Nous estimons que les efforts du Conseil pour lutter contre la pandémie doivent se concentrer principalement sur ses incidences sur le fonctionnement des missions de maintien de la paix, en garantissant la continuité des processus de paix et en appuyant la mise en œuvre de l'initiative du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial. Les risques d'une forte détérioration de la situation humanitaire dans les contextes de conflit armé, du fait de la COVID-19, doivent être abordés en relation avec la situation de pays spécifiques inscrits à l'ordre du jour du Conseil. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le Conseil ces trois derniers mois, en adoptant une approche nuancée pour examiner les conséquences de la pandémie sur la situation dans un pays

donné. Il est évident que les tentatives de généralisation de ce débat nous feront sortir du cadre du mandat du Conseil de sécurité.

Quant aux aspects médicaux de la riposte internationale à l'épidémie et de la réponse mondiale à ses conséquences socio-économiques, ils relèvent de la compétence d'autres entités et organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

La Fédération de Russie a toujours préconisé le renforcement du rôle de premier plan que joue l'OMS dans les efforts internationaux dans le domaine de la santé et en ce qui concerne la riposte aux épidémies de maladies infectieuses, notamment dans la coordination des efforts multilatéraux pour lutter contre la COVID-19. À cet égard, la Russie a alloué des ressources financières et méthodologiques à cette institution spécialisée des Nations Unies pour appuyer ses activités. Nos experts nationaux ont pris part aux missions de l'OMS dans certains pays pour lutter contre l'épidémie de coronavirus. Nous estimons qu'il est extrêmement important que la communauté internationale apporte son appui, à l'unanimité et sans équivoque, aux travaux de l'OMS, qui est aujourd'hui en première ligne dans la lutte contre ce défi.

Nous voudrions assurer le Conseil que la Russie continuera à apporter une contribution importante aux efforts mondiaux de lutte contre la pandémie et ses conséquences. Au niveau multilatéral, nous contribuons aux travaux de l'OMS, du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes des Nations Unies.

Nous continuons à apporter notre assistance bilatérale à 19 pays en leur fournissant des équipements de protection individuelle, des systèmes de dépistage et des fournitures de laboratoire et en dépêchant des équipes médicales sur demande. En Russie, sur la base des résultats d'essais cliniques, nous avons mis au point un certain nombre de médicaments innovants pour le traitement des infections à coronavirus et de leurs complications les plus graves. Nos scientifiques poursuivent leurs recherches sur d'autres produits prometteurs, notamment des vaccins contre la COVID-19.

Nous sommes prêts à coopérer avec tous les partenaires intéressés en vue d'assurer une réponse internationale coordonnée à la propagation du coronavirus, et nous espérons vivement un recul définitif de la pandémie, dans un proche avenir.

Annexe 13**Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants de leurs observations précieuses, et féliciter la présidence allemande d'avoir organisé ce débat qui arrive à point nommé. La pandémie actuelle a mis en évidence les faiblesses critiques d'un système international déséquilibré, où un développement mondial déséquilibré sape la résilience et accentue les vulnérabilités, en particulier dans le Sud. Pour les États touchés par un conflit, les défis complexes et interdépendants que sont la réduction des hostilités, l'instauration et le maintien de la paix et la promotion du développement social et économique ont pris un caractère des plus urgents, et l'ingrédient clef d'un relèvement durable est l'unité et la solidarité de la communauté internationale.

Comme nous avons pu le constater avec la maladie à coronavirus, les urgences de santé publique se transforment facilement en crises internationales, car elles sont alimentées par les voyages, le commerce et d'autres outils mondiaux qui permettent à nos sociétés de fonctionner et elles les mettent en cause. Pour étouffer la pandémie, ces mêmes structures sont souvent les premières à être suspendues, exacerbant les vulnérabilités non seulement dans les pays touchés par des conflits, mais également pour les groupes vulnérables dans d'autres contextes. À titre d'exemple, les milliers de marins qui restent bloqués à bord des bateaux de croisière et des navires de transport de marchandises où ils exercent leur métier, abandonnés en raison de la fermeture des frontières et des restrictions migratoires mises en place pour endiguer la pandémie, mais également parce que les propriétaires et les exploitants de ces navires cherchent à se soustraire à leurs obligations juridiques à leur égard.

Alors que les chaînes d'approvisionnement sont interrompues, l'acheminement d'une aide humanitaire vitale est retardé, l'insécurité alimentaire est exacerbée et les tensions sociales d'ordre ethnique, communautaire et politique s'aggravent au fur et à mesure que le contrat social se délite au sein des communautés touchées par des conflits. De façon plus urgente, alors que la concurrence pour les ressources naturelles s'intensifie dans un contexte mondial de pénuries causées par les conditions climatiques, les cycles douloureux de violence qui en résultent ont des conséquences sur cette situation d'urgence sanitaire publique, qui à son tour les influence.

L'interconnexion et le chevauchement entre les risques d'ordre sanitaire, socioéconomique, politique et sécuritaire liés aux pandémies nécessitent de mettre en place une stratégie intégrée et coordonnée qui réunisse l'ensemble de la communauté internationale afin d'aborder toutes les dimensions de la crise de manière systématique. Saint-Vincent-et-les Grenadines réitère son appui au rôle de coordination essentiel que joue l'Organisation mondiale de la Santé pour garantir une préparation, une prévention et une mobilisation efficaces face aux épidémies dans le cadre du Règlement sanitaire international adopté en 2005.

En période de pandémie, alors que notre attention collective se porte sur la coopération sanitaire, les initiatives de consolidation de la paix permettant de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite et la récurrence de conflits doivent être préservées et renforcées. Mieux encore, nous devons adapter les politiques publiques internationales sur plusieurs fronts afin de renforcer les capacités, de réduire les inégalités et d'ouvrir la voie à une paix et une justice accessibles à tous, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, notre délégation accueille avec satisfaction l'élan actuel en faveur de la rationalisation des opérations de maintien de la paix dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, qui place les solutions politiques au premier plan de nos efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, Saint-Vincent-et-les Grenadines réitère son appui à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et, dans cet esprit, elle accueille avec satisfaction l'adoption à l'unanimité de la résolution 2532 (2020) qui, si elle est appliquée, donnera aux États vulnérables le temps et l'espace nécessaires pour réparer leur tissu social. Nous félicitons la France et la Tunisie des efforts inlassables consentis pour nous mener vers ce vote unanime. Nous prônons également la levée des sanctions unilatérales – ou d'autres types de sanctions – qui pourraient compromettre les efforts de lutte contre les problèmes sanitaires, socioéconomiques, politiques et sécuritaires urgents provoqués par la pandémie. Si les pathogènes les plus dangereux se meuvent avec discrétion, nous devons œuvrer assidûment à la reconstruction des contrats sociaux sur lesquels est fondée la résilience.

Annexe 14

Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, S. E. M. Heiko Maas, d'avoir convoqué cette séance d'information sur le maintien de la paix et de la sécurité, l'accent étant mis sur l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je remercie également de leurs exposés respectifs le Secrétaire général António Guterres, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, et la Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine, Amira Elfadil Mohammed Elfadil .

La présente réunion se tient à point nommé à la suite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2532 (2020), sur la pandémie de COVID-19 dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité. En adoptant cette résolution, le Conseil s'est enfin prononcé sur ce problème mondial et ses répercussions possibles sur la paix et la sécurité.

Je tiens d'emblée à réitérer la position de mon pays, à savoir que l'attention que prête le Conseil de sécurité aux urgences de santé publique mondiale doit être claire et directement liée aux questions qui relèvent de la compétence du Conseil. Nous exhortons le Conseil à se montrer prudent et à s'abstenir de mettre l'accent sur des questions de santé publique internationale et des mesures économiques que le système des Nations Unies dans son ensemble, le Secrétaire général et l'Assemblée générale sont mieux placés pour aborder. En tant qu'États Membres de l'ONU, nous devons nous employer à renforcer les entités du système des Nations Unies qui sont chargées de s'occuper directement des questions de santé mondiale.

Pour lutter efficacement contre les effets profondément ravageurs et la nature éminemment mondiale de la pandémie de COVID-19, nous devons renforcer le multilatéralisme, la solidarité et la coordination mondiales. La pandémie a exacerbé les crises humanitaires et socioéconomiques existantes, et elle a un impact particulièrement dévastateur sur les personnes qui luttent pour survivre dans des situations de conflit. Un aspect particulièrement intéressant et préoccupant pour le Conseil de sécurité est le fait que la COVID-19 perturbe les activités des missions de maintien de la paix et les processus électoraux dans les situations de conflit, ralentissant la progression des processus de règlement des conflits et exacerbant les risques pour la santé et la sécurité des soldats de la paix. À cet égard, l'Afrique du Sud demeure préoccupée par l'incidence de la pandémie, en particulier compte tenu du fait qu'elle pourrait inverser les progrès essentiels accomplis dans le contexte de processus de paix et de processus politiques en temps de conflit.

Je saisis cette occasion pour réitérer l'appui de l'Afrique du Sud à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et d'une pause humanitaire en vue de se concentrer sur la pandémie pour tenter d'en atténuer les répercussions. Cet appel a été réitéré par l'Union africaine.

Toutes les parties à des conflits armés doivent saisir cette occasion pour privilégier la lutte contre les conséquences humanitaires du virus et des conflits en général. La pandémie montre que l'unité et la coopération sont fondamentales, plutôt que les divisions et les conflits violents, en vue de lutter contre les menaces communes qui pèsent sur l'humanité.

L'Afrique du Sud salue l'engagement et la mobilisation active de l'ONU en vue de mettre en place des mesures visant à protéger la santé et la sécurité des soldats de la paix et à gérer les effets de la pandémie. Nous profitons de ce moment pour présenter nos plus sincères condoléances aux familles des soldats de la paix qui ont

succombé à la COVID-19 et pour remercier les soldats de la paix qui continuent de risquer leur vie pour s'acquitter de leurs mandats. Nous souhaitons également un prompt rétablissement aux soldats de la paix qui continuent de se battre contre la maladie.

L'Afrique du Sud estime que le Conseil de sécurité peut faire plus pour soulager la détresse des civils innocents touchés par des conflits armés et la propagation de la COVID-19. À cet égard, le Secrétaire général a appelé à la levée des mesures coercitives et des sanctions unilatérales pour permettre aux sociétés et aux gouvernements touchés de mobiliser les ressources nécessaires afin de se procurer des fournitures médicales et des équipements de protection individuelle vitaux et absolument indispensables pour lutter contre la pandémie.

Le Conseil de sécurité a entendu de nombreux exposés du Secrétariat et de représentants de la société civile qui lui ont fourni des informations de première main sur les situations dans lesquelles ils opèrent et ont décrit clairement l'impact profond des sanctions sur les citoyens ordinaires. Nous regrettons que le Conseil ne soit pas en mesure de prendre les mesures nécessaires pour atténuer l'incidence de la pandémie sur la situation humanitaire dans les régions touchées par des conflits.

Les sanctions doivent être utilisées pour appuyer des processus de paix, et non comme moyen d'imposer un châtement collectif, qui est d'autant plus dévastateur dans le contexte d'une pandémie que même les économies les plus compétentes ont des difficultés à gérer, comme le montre le nombre quotidien de personnes infectées et de décès. En dépit des conséquences dévastatrices que nous subissons tous dans le monde entier, les scientifiques nous disent que ce virus ne disparaîtra pas de sitôt.

Nous sommes également profondément préoccupés par le sort des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées, dont les conditions de vie difficiles ont été exacerbées par les effets de la pandémie de COVID-19. L'Afrique du Sud souhaite rendre hommage au courage des travailleurs sanitaires et du personnel humanitaire, dont il convient de louer la persévérance et l'engagement à sauver des vies face à la COVID-19. Il est d'une importance capitale de leur fournir un matériel adéquat et approprié pour leur permettre de mieux s'acquitter de leur travail.

À cet égard, l'Afrique du Sud réaffirme son ferme appui au rôle de chef de file joué par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour prévenir et atténuer les urgences de santé publique, ainsi qu'à la place centrale revenant à l'ONU pour mener la réponse multilatérale à la pandémie de COVID-19. Nous réaffirmons également le rôle indispensable joué par l'OMS et saluons le travail qu'elle accomplit pour aider les pays touchés et les organisations régionales à lutter contre la propagation du virus. Aussi soulignons-nous l'importance vitale de lui accorder appui, coordination et coopération aux échelons national, régional et international afin de lui permettre de formuler une réponse mondiale appropriée à la pandémie de COVID-19. L'OMS joue un rôle central dans cette réponse mondiale et doit donc continuer à être soutenue et renforcée.

La propagation du virus dans un monde de plus en plus globalisé a montré que nous ne sommes jamais aussi forts que notre maillon le plus faible. Un appui et une assistance durables à celles et ceux qui en ont le plus besoin s'avéreront donc essentiels pour que nous puissions surmonter ensemble cette crise mondiale. Un demi-million de personnes dans le monde ont été touchées par la pandémie. Certaines, respirant à grand-peine, luttent pour leur survie, tandis que d'autres sont en isolement ou se sont mises en quarantaine dans l'espoir de vaincre la maladie. Toutes les personnes touchées attendent de nous que nous fassions front commun, que nous coordonnions nos actions, que nous coopérions et que nous appuyions les institutions spécialisées qui mènent la guerre contre la pandémie. Nous devons être solidaires de tous les États Membres de l'ONU qui luttent contre cette pandémie.

Pour terminer, aucun effort ne doit être ménagé pour venir en aide à celles et ceux qui sont pris au piège des conflits de par le monde et pour veiller à ce que toutes les installations et infrastructures essentielles soient protégées afin de permettre au Comité international de la Croix-Rouge, aux organisations locales, à l'UNICEF et aux institutions spécialisées, entre autres, de fournir une assistance, en particulier aux femmes.

Annexe 15**Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Ministre des affaires étrangères Heiko Maas, et me félicite que l'Allemagne ait entamé sa présidence du Conseil de sécurité par un débat sur la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ce fléau mondial qui continue de peser sur nos vies au quotidien. Il s'agit d'une question très importante, et nous sommes reconnaissants à l'Allemagne de l'avoir abordée dès le premier jour de sa présidence. Nous exprimons notre tristesse pour les décès, les maladies et les autres conséquences néfastes, y compris les difficultés rencontrées par le personnel médical et humanitaire, en raison de la pandémie de COVID-19. Nous saluons les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général pour fournir conseils et services d'appui au personnel des Nations Unies et à leurs partenaires locaux et nationaux qui participent à la riposte d'urgence.

Alors que nous avons passé les derniers mois à adapter nos vies et nos méthodes de travail pour enrayer la propagation du virus, le moment est venu de réfléchir à ce que nous avons appris, d'examiner la menace constante que les urgences sanitaires représentent pour la sécurité internationale et de nous pencher sur les voies et moyens de remplir nos obligations de protection des populations les plus vulnérables. Dès le début, le Président Trump a souligné à juste titre la nécessité incontestable d'une transparence totale et du partage en temps voulu des données et des informations de santé publique avec la communauté internationale. Nos expériences récentes n'ont fait que confirmer ce point important. La collecte en temps utile de données ventilées par âge et par sexe et l'analyse précise et scientifique des origines, des caractéristiques et de la propagation du virus restent également d'une importance fondamentale.

Les États-Unis continuent d'être à la tête de la réponse mondiale à la pandémie de COVID-19, tant du point de vue humanitaire qu'en termes d'assistance sanitaire. Nous travaillons directement avec les gouvernements, les organisations multilatérales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les universités et les instituts de recherche ainsi que d'autres organisations intervenant sur le terrain afin de lutter contre ce virus, conformément au Règlement sanitaire international de 2005.

Les États-Unis mettent à profit leurs investissements de longue date et leurs années d'expérience dans le cadre du Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale, du Plan présidentiel d'urgence d'aide à la lutte contre le sida, de l'Initiative présidentielle pour lutter contre le paludisme et de nombreuses autres initiatives pour aider leurs partenaires à combattre cette pandémie et mettre en place des capacités durables en matière de sécurité sanitaire mondiale afin de mieux prévenir et détecter les futures menaces de maladies infectieuses et d'y répondre. Les États-Unis ont déjà débloqué plus de 1,3 milliard de dollars en aide sanitaire, humanitaire et économique d'urgence pour lutter contre la COVID-19, en plus des fonds qu'ils ont déjà accordés aux organisations non gouvernementales et aux organisations internationales. Cette aide fait partie des plus de 12 milliards de dollars que le Gouvernement des États-Unis a accordés à la réponse mondiale, notamment pour la mise au point de vaccins et de traitements, les efforts de préparation et l'aide humanitaire. Elle vient s'ajouter aux plus de 170 milliards de dollars que les États-Unis ont investis dans la santé mondiale et l'aide humanitaire au cours de la dernière décennie.

La réponse mondiale des États-Unis à la pandémie fait partie de notre approche « All-of-America ». Outre l'aide substantielle du Gouvernement des États-Unis, le peuple américain continue de démontrer sa générosité par le biais d'entreprises privées, de groupes à but non lucratif, d'organisations religieuses et de contributions individuelles. Cela a été une véritable priorité pour le Président Trump.

Nous appuyons également l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, tout en continuant à mener nos opérations légitimes de lutte contre le terrorisme. Nous exhortons les parties aux conflits à respecter les accords de cessez-le-feu existants ou à en conclure de nouveaux afin que les populations touchées par le conflit puissent avoir accès à une aide essentielle et prendre les mesures nécessaires pour se protéger du virus. En outre, la communauté internationale doit rester tout aussi déterminée à poursuivre ses efforts pour répondre aux crises humanitaires en cours. Ce virus a non seulement fait des victimes, il a paralysé les économies et aggravé des conditions de vie déjà insupportables pour de nombreuses personnes dans le monde. Ses effets ont été fortement ressentis par les populations vulnérables et marginalisées, qui comptent plus que jamais sur chacun d'entre nous.

Nous avons également été témoins du rôle essentiel que les femmes jouent dans la réponse à la COVID-19. Représentant plus de la moitié des effectifs du secteur de la santé dans le monde, elles sont en première ligne en tant que professionnelles de la santé, secouristes, soignantes et autres personnels essentiels qui s'engagent courageusement pour répondre aux besoins des personnes touchées par cette pandémie. Nous les remercions de leur travail. Nous leur sommes tous redevables de leurs contributions.

Cependant, malgré ces contributions, la crise a eu une incidence sociale et économique disproportionnée sur les femmes et les filles. Dans les zones de conflit, où les femmes et les jeunes filles ont généralement un accès limité aux établissements de santé, les conséquences pour les personnes qui contractent le virus risquent d'être particulièrement graves. Qui plus est, dans les contextes où les femmes et les filles sont déjà exposées à la violence, les mesures de santé publique nécessaires pour lutter contre la propagation du virus, telles que la distanciation physique, l'auto-quarantaine et les mesures de confinement à domicile, peuvent les exposer davantage à la violence fondée sur le genre, en particulier la violence domestique.

Dans le cadre de notre réponse humanitaire sans précédent à cette pandémie, l'Administration Trump est fière d'appuyer les organisations qui luttent contre le risque accru de violence contre les femmes. Nous avons notamment renforcé notre soutien à des programmes tels que Voices Against Violence : The Gender-Based Violence Global Initiative (Des voix contre la violence : l'initiative mondiale de lutte contre la violence fondée sur le genre), qui fournit une aide d'urgence aux victimes et aux organisations locales de la société civile. Les États-Unis continuent également d'appuyer le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes au niveau mondial tout au long de cette crise.

Alors que nous réfléchissons aux pandémies de demain et à leurs répercussions sur la sécurité internationale, nous devons tirer les enseignements de notre expérience à cet égard et veiller à ce que des protections soient mises en place pour tenir compte des groupes à risque. Avec l'ONU et d'autres partenaires internationaux, l'Administration Trump continuera à mener la lutte contre ce virus pendant cette période critique. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir un monde plus sûr, un monde plus à l'abri des menaces de maladies infectieuses, aujourd'hui comme demain : il y va de notre responsabilité. Ensemble, nous nous relèverons plus forts.

Annexe 16**Déclaration de M^{me} Adela Raz, Représentante permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Puisque c'est là notre première participation sous votre leadership, Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter l'Allemagne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et de vous souhaiter un mois fructueux au service de la paix et de la sécurité internationales. Je tiens aussi à remercier l'Allemagne d'avoir convoqué cette visioconférence publique du Conseil de sécurité sur le thème des pandémies et de la sécurité et à saluer l'adoption à l'unanimité de la résolution 2532 (2020) sur cette question qui revêt la plus grande urgence tandis que nous continuons de lutter contre la menace que représente la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous félicitons en outre les auteurs de la résolution et les membres du Conseil de sécurité pour cette importante réalisation. Enfin, je remercie de leurs déclarations éclairantes S. E. le Secrétaire général António Guterres, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, et la Commissaire de l'Union africaine aux affaires sociales, Amira Elfadil Mohammed Elfadil.

Il ne fait aucun doute que les pandémies compromettent et perturbent la paix et la sécurité internationales. Depuis quatre mois, nous sommes tous témoins des morts et des conséquences socioéconomiques dues à la COVID-19 dans le monde. En particulier, les pays qui sont touchés par un conflit ou qui en sortent ont vu le fardeau supplémentaire de la pandémie se greffer à leurs problèmes préexistants. Cela s'est traduit par une détérioration de la situation humanitaire, laquelle a particulièrement concerné les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les déplacés et les rapatriés. La pandémie a également entraîné la réaffectation des ressources des programmes nationaux visant à instaurer une paix et un développement durables à des plans d'urgence consacrés à des mesures préventives et curatives.

Pour lutter contre les pandémies, des mesures et des efforts collectifs sont nécessaires aux niveaux national, régional et mondial. En particulier, l'ONU et le Conseil de sécurité se sont vu confier par la Charte le devoir et la responsabilité d'agir avec cohésion et de s'acquitter de leurs mandats. Je tiens à remercier le Secrétaire général de son leadership et de ses efforts dans le cadre de la riposte à la pandémie, en particulier pour le lancement du Plan de réponse humanitaire global COVID-19. En outre, c'est un honneur pour l'Afghanistan que de prendre part à ces efforts en sa qualité de coordonnateur, avec la Croatie, des efforts de l'Assemblée générale au regard des initiatives liées à la COVID-19.

L'Afghanistan, pays touché par un conflit et subissant les graves effets socioéconomiques de la COVID-19, sait bien à quel point il est difficile de répondre à une pandémie avec des ressources limitées tout en s'efforçant de remédier à la violence et à l'instabilité qui découlent d'un conflit.

Qui plus est, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire est passé de 9,4 millions au début de l'année à 14 millions au mois de juin, en raison du virus. Le Gouvernement afghan a réagi en prenant des mesures préventives et en adoptant un plan d'intervention axé sur les soins de santé, la sécurité alimentaire, les travaux publics et la coopération économique régionale, et nous continuerons de lutter contre la pandémie avec l'appui de l'ONU, de l'Organisation mondiale de la Santé et de nos partenaires régionaux et internationaux, et en coordination avec eux. Je salue nos partenaires régionaux et internationaux pour leur appui dans notre lutte face à la COVID-19.

L'intensification de la violence des Taliban et leur refus de réduire les niveaux de violence ont aggravé la misère des personnes ayant besoin d'aide et empêché l'acheminement d'une aide humanitaire vitale jusqu'aux groupes vulnérables. L'Afghanistan est l'un des 170 pays signataires de la déclaration conjointe à l'appui de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, et le Gouvernement n'a cessé d'appeler les Taliban à observer un cessez-le-feu humanitaire. En outre, reconnaissant la priorité impérative de la paix, le Gouvernement afghan agit en toute bonne foi pour permettre le début immédiat des négociations intra-afghanes. Dans le cadre de cet effort, nous avons donné la priorité à un processus méticuleux visant la libération de près de 4 000 prisonniers, sur les 5 000 demandés par les Taliban, afin de renforcer la confiance entre toutes les parties. Pourtant, et en dépit d'un cessez-le-feu de trois jours pendant l'Eid al-Fitr, qui avait suscité l'espoir des citoyens de notre pays, les Taliban ont répondu à nos appels par des niveaux de violence accrus, allant jusqu'à mener des attaques contre le personnel humanitaire et les civils.

Nous sommes convaincus que, avec l'adoption de la résolution 2532 (2020), le Conseil se range aux côtés du peuple afghan pour exiger une cessation immédiate des hostilités partout dans le monde. Il est temps que nous répondions tous à l'impérieuse nécessité de fournir une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin. Il est temps que nous joignons nos forces et que nous collaborions avec l'ONU et d'autres organisations pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte et que tous les groupes vulnérables reçoivent les ressources et les soins dont ils ont besoin. Nous rappelons aux Taliban que poursuivre leurs attaques et refuser de répondre à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu humanitaire immédiat revient à décider de s'opposer à un appel explicite du Conseil de sécurité et, surtout, aux intérêts de leurs frères et sœurs afghans, qui souhaitent désespérément que le conflit prenne fin et que l'aide dont ils ont si désespérément besoin leur parvienne. Le Gouvernement fait ce qu'il a à faire ; il appartient désormais aux Taliban de respecter la volonté du peuple afghan, de déposer les armes et de coopérer avec nous pour trouver un règlement pacifique à ce conflit qui dure depuis 20 ans.

Pour terminer, l'Afghanistan se félicite de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité et applaudit la détermination du Conseil à s'acquitter de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. La COVID-19 est un défi multidimensionnel et la communauté mondiale ne pourra y répondre efficacement que par des mesures empreintes de cohésion, mobilisant tous les pans du système des Nations Unies et notre communauté mondiale. L'Afghanistan continuera d'œuvrer dans ce sens et de jouer son rôle, aux côtés de ses voisins et de ses partenaires internationaux, pour remédier à la COVID-19 et reconstruire en mieux, aux niveaux national, régional et international.

Annexe 17**Déclaration de M. Mher Margaryan, Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier l'Allemagne d'inaugurer sa présidence du Conseil de sécurité par une visioconférence publique sur le thème « Pandémies et sécurité ». Nous remercions également le Secrétaire général, le Président du Comité international de la Croix-Rouge et la Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine d'avoir creusé les liens entre les pandémies et la paix et la sécurité dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Nous sommes conscients que les risques sanitaires mondiaux sont susceptibles de compromettre la paix et la sécurité, en particulier dans les régions déjà touchées par des conflits et des crises humanitaires. En 2014, la résolution 2177 (2014) avait évoqué l'ampleur sans précédent de l'épidémie d'Ebola en Afrique, qui constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales, et avait souligné qu'elle risquait de réduire à néant les acquis obtenus par les pays les plus touchés en matière de consolidation de la paix et de développement, et de provoquer une détérioration du climat politique et sécuritaire.

La crise sans précédent induite par la pandémie de COVID-19 serait le plus grand défi que l'humanité ait eu à affronter depuis la Seconde Guerre mondiale. D'abord urgence de santé publique avant de devenir une crise mondiale très lourde d'implications dans les domaines humanitaire, socioéconomique et des droits de l'homme, cette pandémie remet immédiatement en question le système multilatéral. Parmi les personnes les plus durement touchées figurent celles qui sont prises au piège d'un conflit, dont le manque d'accès humanitaire aux zones de conflit exacerbe encore les souffrances, et le droit à la vie et à la santé des populations touchées est ainsi menacé.

L'appel du Secrétaire général António Guterres à un cessez-le-feu mondial immédiat arrive à un moment critique, alors que la communauté internationale doit de toute urgence mobiliser ses efforts pour lutter contre la maladie. Mettre fin aux hostilités en cours et consolider les régimes de cessez-le-feu là où ils sont en place est indispensable pour garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave, dans le but d'atténuer l'impact de la pandémie et de contenir sa propagation.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2532 (2020) le 1^{er} juillet, qui prend acte des efforts déployés par le Secrétaire général et des mesures qu'il propose pour faire face aux effets que pourrait avoir la pandémie de COVID-19, en particulier son appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat, et qui exige la cessation générale et immédiate des hostilités.

L'Arménie a soutenu sans réserve ni ambiguïté l'appel du Secrétaire général, en soulignant l'importance de l'assistance et de l'accès des institutions spécialisées des Nations Unies aux personnes résidant dans des zones touchées par un conflit ainsi que sa volonté de garantir toutes les conditions nécessaires pour que ces institutions puissent travailler sans entrave. Les autorités de d'Artsakh (Haut-Karabakh) ont, elles aussi, soutenu l'appel du Secrétaire général, soulignant que pour sortir dignement de cette épreuve, l'humanité devait être guidée par le principe consistant à ne laisser personne de côté. Les mesures de confiance visant à prévenir et à atténuer la propagation de la maladie peuvent être une chance, y compris pour les parties à un conflit.

Malheureusement, l'Azerbaïdjan a poursuivi sa stratégie consistant à instrumentaliser la situation créée par la pandémie de manière à attiser les tensions au sujet du Haut-Karabakh. L'Arménie a souligné le caractère inadmissible des

déclarations bellicistes et non constructives de l'Azerbaïdjan, qui fragilisent le climat entourant le processus de paix et ralentissent la mise en œuvre de l'engagement de préparer les populations à la paix.

L'interruption des activités des opérations sur le terrain liées au conflit du fait de la pandémie est très préoccupante, car cela pourrait créer la tentation de profiter de l'absence temporaire de la présence internationale, y compris les mécanismes de surveillance, pour relancer les hostilités. L'Arménie et le Haut-Karabakh restent pleinement attachés à l'accord trilatéral de cessez-le-feu de 1994 et à l'accord de 1995 sur la consolidation du cessez-le-feu, qui ne sont pas limités dans le temps.

L'Arménie a accueilli positivement l'appel que les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont lancé aux parties, compte tenu de la suspension des activités de surveillance par le Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE en raison de la propagation de la COVID-19, pour qu'elles réaffirment leur engagement à respecter strictement le cessez-le-feu et à s'abstenir de toute action provocatrice susceptible d'accroître davantage les tensions.

Je voudrais conclure en citant un extrait du message que le Ministre arménien des affaires étrangères, Zohrab Mnatsakanyan, a prononcé à la réunion ministérielle virtuelle de l'Alliance pour le multilatéralisme consacrée au renforcement de l'architecture multilatérale de la santé et à la lutte contre l'infodémie, qui s'est tenue récemment :

« COVID-19 ou pas, l'Arménie est un fervent partisan du système international multilatéral, fondé sur la coopération et doté d'institutions mondiales et régionales efficaces et fonctionnelles. La crise du système de santé mondial causée par le virus de la COVID-19 est un appel à l'action, un rappel que face au défi posé par les problèmes mondiaux, il est impératif de se réengager en faveur d'un multilatéralisme efficace ».

Annexe 18

Déclaration de M. Yashar Aliyev, Représentant permanent de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord féliciter la délégation allemande pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour avoir organisé ce débat public sur les incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Azerbaïdjan se félicite de l'adoption très attendue de la résolution 2532 (2020), hier par le Conseil de sécurité, au titre de la question « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Il est important qu'une résolution sur une question d'une telle gravité et d'une telle urgence ait recueilli le consensus des membres du Conseil de sécurité.

L'Azerbaïdjan apprécie aussi vivement le leadership et les efforts du Secrétaire général pour faire face à la crise.

La situation actuelle exige une action commune afin de relever efficacement et rapidement les défis auxquels la communauté internationale est confrontée dans le contexte de la pandémie et de ses répercussions socioéconomiques. Cet objectif ne peut être atteint que par des efforts concertés et conjoints pour en finir avec la fragmentation, renforcer la coopération et mettre en avant le rôle central de l'ONU s'agissant d'orienter les efforts internationaux et nationaux.

L'Azerbaïdjan ne ménage aucun effort pour contribuer à renforcer la solidarité internationale, promouvoir le multilatéralisme et mobiliser le soutien et les ressources nécessaires. Le Gouvernement azerbaïdjanais a fait deux dons à l'Organisation mondiale de la Santé et a également fourni une aide humanitaire d'urgence à 29 pays touchés par la pandémie.

À l'initiative de S. E. M. Ilham Aliyev, le Président de la République d'Azerbaïdjan, un sommet extraordinaire du Conseil de coopération des États de langue turcique s'est tenu par visioconférence le 10 avril dernier sur le thème « Solidarité et coopération dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 ». Ce sommet a été une des premières réunions de haut niveau à appeler à une coopération élargie et à des mesures communes urgentes pour prévenir la propagation de la pandémie et en venir à bout.

Une autre initiative du Président azerbaïdjanais, présentée en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, a abouti à la tenue, le 4 mai, d'une réunion virtuelle au sommet du Groupe de contact du Mouvement en réponse à la COVID-19, sur le thème « Unis contre la pandémie de COVID-19 », dans le but d'évaluer les conséquences de la maladie et d'identifier les besoins ainsi que les exigences en matière de remèdes éventuels et de mesures de suivi orientées vers l'action.

Dans la déclaration qu'il a prononcée à cette réunion, le Président azerbaïdjanais a proposé de demander, au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés, la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la pandémie de COVID-19, qui se tiendrait au niveau des chefs d'État et de gouvernement par visioconférence. Suivant les nouvelles modalités mises en place conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, une majorité d'États Membres issus de toutes les régions et de tous les groupes politiques ont exprimé leur appui à l'initiative. La trente et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale sera donc convoquée le 10 juillet.

Dans sa résolution 2532 (2020), adoptée hier, le Conseil de sécurité juge que l'ampleur sans précédent de la pandémie de COVID-19 risque de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, exige notamment la cessation générale et immédiate des hostilités dans toutes les situations dont il est saisi et demande à toutes les parties à des conflits armés de prendre part immédiatement à une pause humanitaire durable.

Outils importants pour la cessation des hostilités et l'action humanitaire, les accords de cessez-le-feu doivent être appliqués de bonne foi si l'on veut parvenir rapidement à un règlement politique. Malheureusement, dans certains conflits armés, bien souvent, les agresseurs feignent d'être pacifiques, de respecter des trêves ou des cessez-le-feu et détournent les objectifs des principes humanitaires pour essayer de préserver les gains militaires obtenus par l'utilisation illégale de la force et d'autres agissements contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Ainsi, depuis l'instauration du cessez-le-feu entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan en 1994, les forces armées arméniennes violent régulièrement le cessez-le-feu, prenant pour cible les positions des forces armées azerbaïdjanaises et lançant des attaques directes et aveugles contre les villes et les villages de mon pays qui sont situés le long de la frontière et de la ligne de front. Ces attaques se poursuivent malgré l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. En outre, l'Arménie mène une politique qui vise délibérément à consolider le statu quo de l'occupation, notamment en renforçant son appareil militaire dans les territoires saisis et en y modifiant la situation démographique, culturelle et physique, en violation flagrante du droit international. Ni le processus de paix en cours ni la crise sanitaire mondiale n'ont réussi à convaincre l'agresseur de mettre fin à ses activités illégales.

Au contraire, les 31 mars et 14 avril, l'Arménie a organisé illégalement des soi-disant élections dans la région azerbaïdjanaise occupée du Haut-Karabakh, une nouvelle preuve incontestable du fait qu'elle subordonne le bien-être et la sécurité de la population à l'opportunisme politique, au mépris total de la moralité publique et en violation du droit humanitaire international. Par conséquent, la déclaration de l'Arménie sur son prétendu soutien et son adhésion à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial n'est qu'un mensonge éhonté. Il ne fait aucun doute que l'objectif de l'Arménie n'est pas de sauver des vies et d'atténuer les souffrances des personnes dans le besoin, mais d'empêcher plus de 700 000 Azerbaïdjanais déplacés de force de rentrer chez eux et de coloniser les territoires qu'elle a occupés et dans lesquels elle s'est livrée au nettoyage ethnique.

Au cours des 75 années qui se sont écoulées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, beaucoup a été fait pour régler les différends internationaux, régler les conflits, mettre fin au colonialisme et redonner espoir aux personnes touchées par la guerre, la violence et l'instabilité. Cependant, de graves défis persistent, notamment la résurgence persistante des conflits, l'augmentation des niveaux de déplacement et la violence motivée par la haine. Les peuples du monde entier continuent d'être victimes d'une occupation étrangère prolongée, du nettoyage ethnique et du non-respect du principe de responsabilité pour des violations graves du droit humanitaire international. Il ne faut pas oublier les conflits prolongés et leurs conséquences politiques, militaires et humanitaires. Le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international doit faire partie intégrante de tous les efforts visant à remédier aux situations de conflit et à leurs conséquences humanitaires néfastes.

Annexe 19**Déclaration de M. Jamal Fares Alrowaiei, Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation de la République fédérale d'Allemagne, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, d'avoir convoqué cette importante réunion à un moment où le monde est confronté à l'une des pires crises sanitaires mondiales. Cette crise, à son tour, constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et a des incidences néfastes sur les pays les moins avancés et les groupes les plus vulnérables, en particulier ceux qui sont touchés par les conflits dans le monde entier. Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Heiko Mass, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, qui préside la réunion.

Je tiens également à remercier de leurs exposés le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres ; le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer ; et la Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine, Amira Elfadil Mohammed Elfadil .

L'ampleur sans précédent des conséquences de la pandémie de coronavirus (COVID-19) dans le monde fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, comme l'a affirmé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2532 (2020), adoptée hier à l'unanimité. La pandémie de COVID-19 est à l'origine d'une situation d'urgence mondiale qui a fait plus d'un demi-million de morts dans le monde.

La pandémie a notamment eu des conséquences sur les pays touchés par des conflits, où les conditions sur le terrain, la violence et l'instabilité sapent les efforts déployés pour contenir la pandémie et y mettre fin, le secteur de la santé dans la plupart de ces pays ayant été dévasté par des années de conflit. En outre, le grand nombre de réfugiés et de déplacés dans les camps, en majorité des femmes et des enfants, augmente les risques d'une épidémie due au virus en raison de la difficulté à faire respecter les protocoles de distanciation physique. Les souffrances de ces groupes sont également exacerbées par les difficultés que la pandémie peut poser en termes d'accès humanitaire. À cet égard, le Bahreïn a soutenu l'appel sincère du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial immédiat et à l'intensification des efforts internationaux pour combattre et éradiquer la COVID-19.

Par ailleurs, il convient de noter que la pandémie aura des effets néfastes à moyen et long terme, car ses conséquences socio-économiques risquent d'exacerber les causes profondes de l'instabilité. Cela pourrait déclencher des conflits armés dans certaines régions et intensifier les conflits existants, aggravant ainsi les souffrances humaines et menaçant la paix et la sécurité internationales. À cet égard, je voudrais rappeler le plan du Secrétaire général pour faire face aux répercussions sociales et économiques dévastatrices de la COVID-19.

Même si la pandémie de COVID-19 représente un défi, elle est également porteuse de possibilités, non seulement parce qu'elle a démontré l'importance de la coopération et de la solidarité, mais aussi parce qu'elle a mis en évidence les liens et l'interdépendance qui existent entre les pays. Cela met en exergue l'importance de la coopération et d'une action collective à tous les niveaux et de la coordination de la riposte internationale sous les auspices des organisations internationales compétentes, comme l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale de la Santé. À cet égard, une coopération régionale efficace, un principe consacré par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, est un élément essentiel du multilatéralisme, qui ne

peut aboutir à de bons résultats s'il existe de profondes divergences entre les États et les organismes mondiaux. La coopération régionale est donc essentielle et peut jouer un rôle clef pour relever les défis communs. Le multilatéralisme et l'interdépendance au niveau régional constituent également des aspects importants de la coopération dans ces conditions.

Pour terminer, le Bahreïn voudrait réaffirmer son appui aux efforts visant à contenir la pandémie de COVID-19 et à y mettre fin afin de mettre en œuvre les objectifs de développement durable et de maintenir la paix et la sécurité internationales pour le bien-être et la prospérité des peuples du monde.

Annexe 20

Déclaration de M^{me} Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la présidence allemande, d'avoir organisé ce débat public virtuel de haut niveau. Nous remercions également le Secrétaire général, le Président du Comité international de la Croix-Rouge et la Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine de nous avoir fait part de leurs réflexions précieuses.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a bouleversé le monde entier. Du fait de l'absence d'une réponse adéquate et soutenue, la crise ne se limite plus aux secteurs sanitaire et socio-économique. Elle a des conséquences sur le plan politique. La pandémie a également entravé les efforts de médiation en cours de l'ONU et les activités des missions politiques spéciales. Les pertes parmi les secouristes, en particulier les agents des forces de l'ordre et les autres membres du secteur de la sécurité, et le fait que des soldats ont été touchés par la maladie ont également eu des conséquences. Tous ces facteurs perturbent la paix et la sécurité aux niveaux national et mondial.

Certaines des conséquences secondaires de la pandémie sur la sécurité sont déjà visibles. La violence contre les femmes et les enfants augmente, la cybercriminalité et les activités criminelles en ligne se développent, et le chômage massif et d'autres chocs économiques ont déjà des effets dévastateurs. La perte d'emplois ou de revenus, sans espoir de réintégration, risque d'entraîner une augmentation des activités criminelles et antisociales, ainsi que d'autres menaces pour la sécurité. Les travaux des organisations de la société civile qui apportent leur assistance aux femmes et aux autres communautés vulnérables ont été perturbés. La pandémie exacerbe également la vulnérabilité des travailleurs migrants qui rentrent au pays. Les incertitudes économiques accroissent la vulnérabilité de certains secteurs de la population, ce qui conduit à leur exploitation par des réseaux criminels organisés. Étant donné que cette criminalité organisée a essentiellement un caractère transnational et transfrontalier, les répercussions ne se limiteront pas aux frontières d'un pays ou d'une région en particulier. La pandémie de COVID-19 a des répercussions sur la sécurité qui sont propres à chaque contexte et sur lesquelles le Conseil doit se pencher de plus près.

Premièrement, sur le plan humanitaire, la COVID-19 exacerbe le désespoir et la détresse des personnes vivant dans les camps de réfugiés ou d'autres établissements. L'absence ou l'insuffisance de l'aide humanitaire en raison des restrictions de voyage imposées suite à la pandémie exacerbe les problèmes. Cependant, le ralentissement des processus politiques visant à trouver des solutions durables risque de causer des problèmes encore plus graves. Par exemple, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations ont suspendu leurs programmes de réinstallation dans la plupart des situations dans le monde. Le mois dernier, dans son exposé au Conseil, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a déclaré ceci à propos de la crise des Rohingyas :

« Ce qui m'inquiète, c'est que parmi les réfugiés, il se développe le sentiment que des solutions ne se matérialisent pas – que ces solutions, en particulier en ce qui concerne leur retour au Myanmar, restent hors de portée. Nous observons ce désespoir, et nous sommes en train de multiplier nos programmes de santé mentale, parce que les personnes souffrent réellement d'un désespoir profond. » (S/2020/560, annexe I, p. 7)

En effet, les Rohingyas, en particulier les jeunes, cèdent peu à peu à la frustration et au désespoir, et nous pouvons tous facilement imaginer à quoi ce désespoir pourrait mener.

Deuxièmement, en période de conflit, du fait de la COVID-19, les civils pris au piège des conflits sont doublement victimes. Non seulement les infrastructures sanitaires sont déjà touchées par les conflits, mais les civils continuent de souffrir sous la menace constante des discours de haine, de la xénophobie et des confinements, ainsi que des déplacements potentiels. Malgré l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, des conflits meurtriers continuent de ravager certaines parties du monde. Dans notre région, les opérations de nettoyage dans l'État rakhine sont susceptibles de causer de la souffrance aux civils et de provoquer de nouveau leur exode. Le Conseil devrait peut-être prendre dûment connaissance de ce problème important afin de prévenir une nouvelle crise dans l'État rakhine.

Troisièmement, dans le contexte du maintien de la paix, même durant la pandémie, nos soldats de la paix font leur devoir et exécutent les opérations de paix dont ils sont chargés. Par ailleurs, ils assument des responsabilités supplémentaires en appui aux efforts nationaux visant à contenir la propagation de la pandémie. Dans ce cadre, ils sont eux-mêmes exposés, ce qui leur fait courir un danger plus important que jamais. La prise en compte de la préparation aux pandémies dans le cadre des activités futures de planification et d'élaboration des mandats des missions de maintien de la paix pourrait contribuer grandement à la sécurité des soldats de la paix.

Cette pandémie, ses répercussions sur la sécurité et, plus encore, le recours limité à des solutions militaires pour remédier à de tels problèmes de sécurité ont probablement mis en évidence la nécessité d'envisager sous un angle complètement nouveau la notion de sécurité. La sécurité doit être véritablement fondamentale. Pour lutter contre les incidences de la pandémie sur la sécurité, ce dont nous avons le plus besoin sont la solidarité et la coopération mondiales, ainsi qu'une convergence de volonté politique. Les États Membres doivent être capables de remédier aux causes profondes de l'insécurité. Il pourrait être nécessaire de réaffecter des ressources.

La participation de toutes les parties prenantes est impérative. Après l'adoption de la résolution 2532 (2020), le Conseil de sécurité devrait être mieux à même de générer un appui en faveur de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. Il peut demander à toutes les parties à des conflits de respecter la cessation de la violence et des hostilités. Surtout, le Conseil doit accentuer ses efforts pour s'acquitter de sa responsabilité en luttant contre les problèmes de sécurité existants et traditionnels avant qu'ils ne soient exacerbés par la COVID-19 et ne donnent lieu à de nouveaux problèmes de sécurité.

Annexe 21

Déclaration de M. Samuel Moncada, Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous tenons en premier lieu à exprimer notre reconnaissance pour la convocation de ce débat public en vue d'aborder une question extrêmement importante, en particulier dans le contexte actuel. De même, nous remercions le Secrétaire général, le Président du Comité international de la Croix-Rouge et la Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine de leurs exposés très importants. Nous regrettons néanmoins d'avoir manqué une bonne occasion de communiquer directement avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui continue de jouer un rôle central dans la lutte mondiale que nous menons actuellement contre cette maladie meurtrière.

Dans un monde déjà ébranlé par des conflits armés, notamment des conflits prolongés, ainsi que par les menaces du terrorisme et des changements climatiques, entre autres, la crise humaine provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pose un problème sans précédent au système international, et potentiellement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela étant dit, nous souhaitons dès l'abord indiquer que nous préfererions que cette question, qui nous touche tous de manière égale et sans distinction, soit abordée dans le cadre de l'Assemblée générale, qui est l'organe le plus représentatif de l'ONU.

Assurément, cette pandémie est un des problèmes les plus pressants auxquels le monde est actuellement confronté au vu de ses nombreuses répercussions et de ses effets dévastateurs. Elle est la pire pandémie qu'ait connue l'humanité au cours des 100 dernières années. Il est donc évident que pour la combattre, tous les membres de la communauté internationale doivent mener une action collective, coordonnée et décisive en suivant une approche basée sur la coopération multilatérale et la solidarité internationale, qui place de ce fait l'être humain au centre de l'action politique.

C'est pourquoi nous sommes gravement préoccupés par la manière dont certains États cherchent non seulement à politiser le virus, mais également à exploiter ce moment de soulèvement mondial pour promouvoir leurs politiques néocoloniales et guerrières, qui violent toutes le droit international ainsi que les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, afin de s'octroyer un avantage géopolitique, même si cela signifie que l'on sacrifie des populations entières, qui sont actuellement victimes d'actes d'extermination, en appliquant illégalement des mesures coercitives unilatérales, en élaborant des opérations de désinformation et de propagande et en commettant des actes d'agression, notamment par le recours à la menace ou à l'emploi de la force.

Dès le moment où l'OMS a déclaré l'évolution de l'infection à la COVID-19 comme constituant une pandémie, le Gouvernement du Président Nicolás Maduro Moros a mis en place une série de mesures pour garantir la protection et le bien-être du peuple vénézuélien, notamment son droit à la santé et à la vie, et pour contribuer aux efforts mondiaux visant à contenir la propagation de cette terrible maladie.

Aujourd'hui, bien qu'il soit situé dans une région considérée comme l'épicentre actuel de la pandémie, et en dépit de la campagne d'agression inhumaine et délibérée dont fait l'objet mon pays dans le cadre d'une politique systématique de cruauté maximale calculée, qui se traduit en particulier par les obstacles rencontrés, notamment le pillage de nos avoirs et de nos ressources à l'étranger, y compris les réserves d'or déposées à la Banque d'Angleterre, et dont le but est d'utiliser la douleur et la santé du peuple vénézuélien pour promouvoir un coup d'État, le Venezuela est le pays ayant enregistré le plus faible taux de contagion et le plus petit nombre de

cas recensés de COVID-19 par million d'habitants en Amérique latine et dans les Caraïbes, tout en étant à l'avant-garde en ce qui concerne le ratio nombre de tests de dépistage pratiqués pour 1 million d'habitants dans notre région.

La réussite de notre stratégie nationale, qui est occultée par des campagnes de propagande et de désinformation, a été possible grâce à notre gouvernement, qui a rapidement compris la magnitude de cette urgence sanitaire, mais aussi à la solidarité de nombreux partenaires internationaux, notamment le système des Nations Unies, et à l'aide technique qu'ils nous ont fournie pour garantir l'efficacité de la stratégie et veiller à ce qu'elle soit conforme aux protocoles internationaux établis.

À cet égard, nous saisissons cette occasion pour saluer les efforts déployés à tous les niveaux par le système des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses organes principaux et de ses organismes spécialisés, fonds et programmes, en vue de concevoir et de mettre en œuvre une réponse globale et coordonnée à la COVID-19. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'OMS et à son directeur général, à qui nous renouvelons notre plein appui, conscients des efforts qu'ils déploient pour formuler et mettre en œuvre des politiques adaptées aux réalités et aux contextes nationaux divers. Nous estimons qu'au stade où nous en sommes, il est crucial de continuer à fournir tout l'appui possible à l'OMS, y compris sur le plan financier, en mobilisant des ressources prévisibles et durables. Nous rejetons donc catégoriquement toutes les déclarations incendiaires visant à dénigrer le rôle important qu'elle continue de jouer dans la lutte contre ce qui est aujourd'hui notre ennemi commun, ainsi que toute décision arbitraire visant à affaiblir son fonctionnement.

L'adoption des mesures nécessaires pour prévenir la propagation du virus démontre non seulement le caractère responsable et compétent d'un État à l'égard de sa population, dans la mesure où il est le garant de sa sécurité et de son bien-être, mais aussi sa responsabilité envers la communauté internationale et les efforts mondiaux de lutte contre la pandémie, de même que son appréciation de ces derniers, en gardant à l'esprit que, dans le monde interconnecté dans lequel nous vivons, il est impossible de remporter cette bataille en faisant cavalier seul. Le manquement d'un État à ses responsabilités, faute d'adopter en temps voulu les décisions qui s'imposent, représente donc une menace pour la sécurité de régions entières, augmentant ainsi le risque de propagation illimitée du virus.

À cet égard, le Venezuela saisit cette occasion pour dénoncer la négligence criminelle du Gouvernement brésilien dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, mettant ainsi gravement en danger des millions de vies à l'intérieur et à l'extérieur du Brésil, tout en sapant les mesures que notre gouvernement national prend pour contrôler la propagation de la maladie et ses conséquences dévastatrices. Cette catastrophe se produit à un moment où il y a d'importants mouvements de personnes à notre frontière avec ce pays, des milliers de migrants vénézuéliens fuyant la discrimination, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance dont ils ont été victimes chez notre voisin et retournant volontairement au Venezuela. Une telle situation ne peut que déclencher la propagation du virus sur notre territoire national, en dépit des protocoles actuellement mis en œuvre à nos frontières.

Faire fi du multilatéralisme dans une période de crise comme celle-ci est une attitude irresponsable qui ne peut être ni tolérée ni encouragée, car elle met en danger le bien-être de tous les peuples. Cette pandémie ne peut être vaincue que par le comportement responsable de tous les États et sur la base de leur capacité à coordonner les politiques de prévention et d'élimination de la COVID-19.

Nous ne pouvons pas conclure notre déclaration sans évoquer deux questions essentielles. Premièrement, conscients de la nécessité de promouvoir un environnement international qui nous permettra de vaincre ensemble la pandémie,

nous réaffirmons notre soutien à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu immédiat dans tous les conflits. Deuxièmement, nous renouvelons notre appel à redoubler d'efforts pour la mise au point rapide d'un vaccin ou d'un autre traitement médical sûr contre la COVID-19. Un tel vaccin ou traitement ne peut être considéré que comme un bien public mondial et constitue la seule garantie d'un contrôle efficace de la pandémie partout dans le monde.

Pour terminer, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme son appui à l'action de l'ONU et considère que le fait d'aborder cette question comme une menace pour la paix et la sécurité internationales, malgré sa portée sans précédent, ne peut être accepté que si l'on part du principe que l'inégalité est la principale source de violence. En outre, si le Conseil de sécurité souhaite travailler de manière constructive à la prévention de futurs conflits, il doit condamner et combattre l'application illégale de mesures coercitives unilatérales, qui représentent une forme criminelle de violence aveugle contre des populations entières et sont aujourd'hui l'une des principales sources d'inégalité en matière d'accès aux ressources, aux denrées alimentaires et aux médicaments nécessaires pour lutter contre cette pandémie. Ce n'est que si nous participons tous aux efforts sur un pied d'égalité, sans calculs politiques et dans un réel esprit de coopération, que nous pourrons vaincre ensemble la COVID-19, un virus qui ne connaît ni frontières ni distinctions d'aucune sorte.

Annexe 22**Déclaration de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Canada remercie l'Allemagne d'avoir organisé cette visioconférence de haut niveau sur les pandémies et la sécurité.

Le Conseil de sécurité s'est déjà penché sur des crises sanitaires auparavant, en réagissant au VIH/sida et au virus Ebola en Afrique de l'Ouest et en République démocratique du Congo. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est une menace à multiples facettes qui a d'importantes conséquences sur la paix et la sécurité internationales et des implications considérables pour le Conseil de sécurité.

Le Canada se félicite de l'adoption de la résolution 2532 (2020), qui soutient l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et immédiat face à la COVID-19. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que cette résolution essentielle et très attendue soit pleinement mise en œuvre.

Le Canada reconnaît également le rôle de leadership et de coordination de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans la réponse à la COVID-19. Le système international fondé sur des règles est essentiel pour nous aider à accomplir ensemble ce qu'aucun pays ne pourrait accomplir seul. En répondant à la pandémie de COVID-19, le Canada montre qu'il reste pleinement déterminé à faire progresser le multilatéralisme et la coopération multisectorielle en matière de santé et de sécurité mondiales afin de garantir notre santé, notre prospérité et notre sécurité collectives.

Si la pandémie de COVID-19 a attiré l'attention du monde entier sur les effets dévastateurs des maladies infectieuses, les menaces pour la sécurité sanitaire mondiale ne sont pas nouvelles. La semaine dernière, la République démocratique du Congo est sortie d'une bataille de près de deux ans contre le virus Ebola. Ces dernières années, d'autres pays et régions ont été frappés par des épidémies d'autres maladies dévastatrices. Ensemble, ces foyers, ces épidémies et ces pandémies révèlent deux vérités indéniables.

Tout d'abord, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les capacités de prévention, de détection et de réaction à toutes sortes de menaces de maladies infectieuses, qu'elles soient d'origine naturelle, accidentelle ou délibérée. Lors de son intervention devant le Conseil le 9 avril dernier, le Secrétaire général António Guterres a exposé une série de menaces pour la sécurité découlant de la pandémie, notamment les risques accrus de bioterrorisme. Dans ce contexte, depuis près de deux décennies, le Programme canadien de réduction de la menace liée aux armes de destruction massive (PRMADM) prévoit des mesures concrètes pour aider à renforcer les capacités en matière de santé et de sécurité dans le cadre de notre contribution au Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, dirigé par le Groupe des Sept. Bien qu'il reste beaucoup à faire, le renforcement des capacités assuré par le PRMADM soutient la réponse mondiale à la COVID-19, notamment les laboratoires biologiques en Afrique, au Moyen-Orient et dans les Caraïbes et un système d'alerte précoce des maladies infectieuses dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Ensuite, le Conseil de sécurité doit accorder une plus grande attention à la sécurité sanitaire mondiale. La visioconférence publique d'aujourd'hui est un premier pas que l'on accueille favorablement. Le Conseil devrait envisager d'organiser d'autres séances d'information sur les conséquences des problèmes de sécurité sanitaire mondiale sur la paix et la sécurité internationales. Le Canada a récemment rejoint la République de Corée, le Danemark, le Qatar et la Sierra Leone pour lancer le Groupe des Amis de la solidarité pour la sécurité sanitaire mondiale. Les coprésidents du Groupe, qui comprend 41 membres de toutes les régions, sont prêts à soutenir l'examen global de la sécurité sanitaire mondiale par le Conseil de sécurité pour aller de l'avant.

La COVID-19 affecte la vie et les moyens de subsistance des gens partout dans le monde, et elle aura des implications sur le travail du Conseil de sécurité pour les années à venir.

La pandémie est une crise dont les conséquences sont profondément humaines. La COVID-19 touche de manière plus aiguë les femmes et les enfants qui connaissent déjà la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation et sont touchés de manière disproportionnée lors des conflits armés et des urgences humanitaires. Les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes, les personnes handicapées, les autochtones et les autres groupes minoritaires sont également touchés de manière disproportionnée et risquent d'être davantage stigmatisés, de servir de boucs émissaires et d'être marginalisés.

C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit se concentrer sur la protection des plus vulnérables afin de s'assurer que les civils ne sont pas confrontés à des difficultés croissantes attribuables à la COVID-19. La promotion et la protection des droits de la personne doivent également être au cœur de la réponse à la pandémie. Les initiatives qui soutiennent les droits, le bien-être, la santé et les besoins spécifiques des femmes et des filles, des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes, des autochtones et de toutes les communautés vulnérables doivent continuer à bénéficier d'une attention et d'un financement adéquats.

La COVID-19 exacerbe également les urgences humanitaires existantes. Le Canada travaille avec ses partenaires pour répondre aux besoins des plus vulnérables et des pays les plus touchés. Cela comprend le soutien aux infrastructures de santé pour prévenir la propagation de la COVID-19, notamment dans les situations de conflit et les centres de détention. Le Canada salue la bravoure de tous les membres du personnel de santé et humanitaire qui, au péril de leur vie, continuent de fournir une aide vitale à ceux qui en ont besoin. Le Canada condamne fermement toutes les attaques dirigées contre le personnel médical et humanitaire et ses installations.

Les gains durement réalisés en matière de consolidation de la paix dans les États fragiles et touchés par des conflits sont également menacés. Le Canada met à profit son rôle de Président de la Commission de consolidation de la paix pour se concentrer sur les risques que la pandémie pose pour la consolidation de la paix. Il existe un fort consensus sur l'importance de réponses cohérentes, intersectorielles et sensibles aux conflits. Cela est essentiel pour garantir que les pays sortant d'un conflit ne retombent pas dans l'instabilité et la violence.

Comme la pandémie peut contribuer à accroître l'instabilité dans les États fragiles et touchés par des conflits, le rôle des opérations de paix des Nations Unies est absolument vital. Le Canada reconnaît le service et le sacrifice extraordinaires du personnel civil et en uniforme déployé dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies pendant la pandémie. Nous encourageons tous les États Membres à assurer le paiement intégral et rapide des contributions mises en recouvrement, et à faciliter le mouvement du personnel et du matériel de l'ONU à travers les frontières internationales.

Nous devons également nous concentrer sur les effets socioéconomiques de la pandémie, qui exacerberont les inégalités, réduiront à néant les gains en matière de développement et alimenteront les causes profondes des conflits et de l'instabilité. À la suite de la Réunion de haut niveau sur le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, événement sans précédent tenu le 28 mai, le Canada continuera de proposer des solutions concrètes à l'urgence du développement causée par la COVID-19. Une action décisive est nécessaire pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte et que tous les pays se redressent et reconstruisent en mieux.

Le Canada contribue aux efforts mondiaux concrets et qui favorisent l'égalité des genres dans le but de mettre fin à la pandémie de COVID-19 et de s'attaquer à ses effets dévastateurs et à ses multiples facettes sur les populations du monde entier. Cela comprend l'accueil périodique d'un groupe de coordination des ministres des affaires étrangères sur la COVID-19, pour coordonner les efforts mondiaux, la codirection avec le Royaume-Uni d'un groupe de contact des ministres du développement pour assurer la cohérence et les retombées de l'aide internationale, et la collaboration avec les partenaires internationaux pour maintenir les chaînes d'approvisionnement ouvertes et soutenir la reprise économique mondiale.

Le Canada continuera de favoriser la collaboration multilatérale afin de réduire les risques pour la paix et la sécurité de la COVID-19 et d'autres défis en matière de sécurité sanitaire pour tous, guidé par des considérations d'équité et de soutien aux plus vulnérables.

Annexe 23**Déclaration de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et espagnol]

Nous remercions la présidence allemande du Conseil de sécurité d'organiser ce débat opportun, qui intervient juste après l'adoption, hier, de la résolution 2532 (2020), attendue depuis longtemps, sur l'incidence de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la paix et la sécurité internationales. Nous savons également gré à la Tunisie et à la France d'avoir déployé d'inlassables efforts pour promouvoir les négociations autour de la résolution et d'avoir enfin réussi à unir le Conseil au moment où il en a le plus besoin.

Le Chili participe avec la communauté internationale à la quête collective d'une réponse à la COVID-19. Nous nous félicitons de la décision du Conseil car, dans ses propres réunions d'information, nous avons fait la triste constatation de l'aggravation de la crise humanitaire, de la hausse des violations des droits de l'homme et de l'impact disproportionné que la COVID-19 a sur les femmes et les filles.

Aujourd'hui, en pleine pandémie, plus de 70 millions de personnes, soit 1 % de la population mondiale, sont des réfugiés. D'après les rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le risque de torture et de mauvais traitements augmente, notamment dans les systèmes pénitentiaires ; la violence fondée sur le genre est en hausse ; et les droits fondamentaux, tels que l'éducation et la santé, sont restreints.

Les vulnérabilités sont exacerbées en temps de pandémie, et nous craignons nous aussi que celle qui est en cours n'efface les gains réalisés au prix de tant d'efforts sur le terrain. Nous soulignons l'importance de renouveler notre engagement collectif à faire en sorte que, dans le cadre de l'accomplissement des mandats, la coopération internationale, la solidarité et la coordination entre l'ONU et ses organismes, les États membres et tous les acteurs compétents restent notre force motrice.

Aujourd'hui, plus que jamais, les mécanismes de la réforme en cours des Nations Unies sont mis à l'épreuve, c'est pourquoi il est important de disposer en temps utile des informations adéquates pour la prise de décision. À cet égard, nous apprécions la campagne du Secrétariat visant à lutter contre les fausses informations, d'autant que, sur le terrain, ces dernières peuvent avoir un effet déstabilisant sur la paix dans des zones instables, voire aggraver les conflits.

De même, au travers des quatre axes prioritaires de l'initiative Action pour le maintien de la paix, nous plaçons pour que, pendant la pandémie, soient maintenues non seulement les normes de performance dans les missions mais aussi, sans négliger la transparence et la responsabilisation, celles relatives à la sécurité des personnels civil et en tenue car elles sont primordiales pour l'exécution des mandats.

Nous savons que le combat principal doit être axé en priorité sur la vie et la protection des personnes. Mais nous savons aussi que cela ne pourra se faire si la présence des Nations Unies sur le terrain est menacée.

Non seulement le Chili a soutenu l'appel au cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général, mais il fait désormais partie des groupes de pays qui ont voulu donner un signe d'engagement multilatéral à cet égard, en rejoignant les initiatives visant à appuyer le Secrétaire général et permettre une riposte cohérente, efficace et prompte de l'ensemble du système des Nations Unies face à la COVID-19 et à toutes les complexités connexes.

Nous comptons maintenant sur la volonté et la détermination du Conseil de sécurité pour renforcer ce signal d'unité et de cohérence multilatérales et faire en sorte qu'il parvienne jusqu'à la société civile et à tous les acteurs concernés car, pour citer Nassim Taleb, cette pandémie est désormais un « cygne noir », un défi inattendu qui s'accompagne d'effets radicaux dans tous les domaines de la vie humaine à l'échelle mondiale. Nous voyons comment elle continue de s'étendre et comment elle menace de réapparaître dans des endroits qui semblaient avoir déjà passé le pire. Nous ne sommes pas venus à bout de cette menace, ni d'autres menaces qui pèsent sur la santé mondiale.

La pandémie de COVID-19 nous incite à redoubler d'efforts, mais il serait très difficile d'y parvenir sans le cadre mondial que nous fournit la structure de l'ONU. Nous ne pouvons pas prévoir l'avenir, mais nous pouvons construire un système multilatéral encore plus solide, plus résilient et plus durable.

Chaque jour, nous apprenons quelque chose de nouveau sur la manière dont cette pandémie évolue, et nous devons mettre en place une collaboration internationale pour échanger nos expériences car, au-delà des efforts individuels de chaque État, la pandémie de COVID-19 a ouvert une brèche pour la recherche d'espaces nouveaux et d'instruments multilatéraux afin de garantir, à l'écart des conflits, des réponses rapides et des canaux équitables d'approvisionnement médical.

Dans ce contexte, le Chili est fermement convaincu que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour coordonner les meilleures pratiques et les partenariats pour ce qui concerne la prévention, la préparation et la réponse multidimensionnelle opposée aux pandémies et aux urgences de santé publique, afin d'assurer une meilleure préparation à de futurs événements d'ampleur comparable.

En conséquence, nous devons veiller à la libre circulation des produits, à ce que les chaînes de distribution restent ouvertes, à renforcer l'accès aux marchés, à permettre les transferts de technologie, à ouvrir les couloirs humanitaires grâce auxquels les personnes prises au dépourvu par des fermetures de frontières intempestives peuvent se déplacer, et à obtenir l'appui nécessaire des organisations financières internationales pour surmonter les énormes coûts – liés à l'économie et à l'emploi – que nous connaissons aujourd'hui, entre autres aspects.

C'est pourquoi, tant à New York qu'à Genève, le Chili a été très actif et présenté diverses propositions complémentaires pour traiter des questions susmentionnées. Nous remercions dès à présent celles et ceux qui nous ont exprimé leur soutien et qui ont fait part de leur volonté d'amorcer ces initiatives, et nous espérons pouvoir nous rapprocher des délégations ayant transmis leurs doutes et leurs commentaires, afin de leur apporter tous les éclaircissements possibles. Nous sommes convaincus qu'il est possible de susciter l'appui de tous ici pour améliorer la réponse et la préparation mondiales aux pandémies, car nous savons qu'elles continueront de sévir dans le monde du XXI^e siècle.

En guise de conclusion, nous n'avons pas toutes les réponses, mais nous pouvons travailler de concert pour les obtenir, en renforçant le multilatéralisme et notre engagement envers l'Organisation, car nos défis sont interconnectés. Nous devons nous écouter les uns les autres et travailler avec et pour les populations, afin que notre réponse soit non seulement collective, mais également légitime et représentative. Le multilatéralisme tient là une nouvelle occasion de démontrer son efficacité face aux crises mondiales.

Annexe 24**Déclaration de M. Rodrigo A. Carazo, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : Espagnol]

Le Costa Rica félicite l'Allemagne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et remercie le Secrétaire général António Guterres et les autres intervenants de leurs contributions à la réunion d'aujourd'hui.

À l'heure où un virus invisible balaie la planète indépendamment de la taille, de la richesse ou du niveau de développement des pays, nous nous inquiétons du fait que le Conseil de sécurité ne s'était pas joint à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial. Nous tenons donc à saluer le leadership de la France et de la Tunisie qui a permis au Conseil d'adopter enfin hier la résolution 2532 (2020), sur la pandémie actuelle causée par la maladie à coronavirus, dans laquelle il appelle à une pause immédiate des conflits armés pendant 90 jours. Les armes doivent être réduites au silence afin que les pays en conflit puissent concentrer leurs énergies et leurs ressources sur la lutte contre un ennemi commun qui nous touche certes tous, mais qui affecte en priorité ceux qui se trouvent dans des situations fragiles et qui dépendent totalement de l'aide humanitaire pour affronter ce défi.

Depuis le déclenchement de la pandémie, le Costa Rica insiste sur le fait que la santé est un bien public mondial. Nous pensons que c'est le premier enseignement à tirer de cette pandémie et qu'à partir de là, nous serons en position de prévenir et de surmonter les difficultés similaires à l'avenir. La pandémie a provoqué de multiples crises, et les solutions à toutes ces crises doivent donc être multilatérales et reposer sur la solidarité.

Le Costa Rica estime que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) doit diriger la réponse multilatérale à la pandémie. Le 29 mai, le Costa Rica, l'OMS et près de 40 autres États ont lancé un répertoire mondial pour partager les données, les connaissances et la propriété intellectuelle et pour faciliter un accès équitable aux produits de santé susceptibles de déboucher sur un traitement et de sauver des vies. Nous avons également présenté une proposition aux organisations financières multilatérales et régionales pour qu'elles agissent en faveur des plus vulnérables et prennent en compte les déficits résultant des efforts de relance des économies et de lutte contre l'appauvrissement déployés à la suite des mesures sanitaires pour contenir le coronavirus.

Le Costa Rica voudrait en outre mettre en avant deux éléments qui, s'ils ne sont pas pris en compte, pourraient transformer une crise sanitaire en une crise sécuritaire.

Le premier est la logistique, en particulier la gestion du transport des denrées alimentaires, de l'eau, des médicaments et du carburant. La logistique est la méthode qui garantit que les travailleurs de la santé sont là où ils doivent être et que les équipements et les produits pharmaceutiques dont ils ont besoin se trouvent au bon endroit au bon moment. Dans les situations d'urgence à grande échelle, comme celle que nous connaissons aujourd'hui, quand un des maillons de la chaîne d'approvisionnement, de la source au consommateur, est rompu, cela a des effets exponentiels et cette rupture devient alors la porte ouverte par laquelle la peur, l'anarchie et même l'effondrement de l'ordre social peuvent s'engouffrer.

Le second élément est la différence entre le territoire national et le territoire viral. Lorsqu'une épidémie isolée se déclenche, le territoire viral est clair. La possibilité de contenir et d'éliminer l'épidémie est déterminée par la zone où circule le virus. Mais lorsque nous sommes confrontés à une pandémie, le territoire du virus

dépasse les frontières nationales. À mesure qu'il se propage, il touche de nouveaux territoires et de nouvelles régions, parfois reliés, parfois non. Pour lutter contre le virus, nous devons travailler de manière coordonnée car, sans efforts conjoints, le virus sera comme l'hydre de Lerne de la mythologie grecque : quand on lui coupe une tête, deux autres repoussent à la place.

En conclusion, pour maîtriser et vaincre une pandémie, il faut coopérer pour faire en sorte que les chaînes d'approvisionnement, en particulier celles des produits liés à la santé, soient identifiées, comprises et soutenues. Nous devons également veiller à comprendre les régions où circule le virus et coordonner nos réponses pour le contrôler et le combattre en tant que communauté internationale, en nous rappelant toujours que le virus ignore totalement les notions de nation, de race ou de croyance.

Annexe 25

Déclaration de M^{me} Ana Silvia Rodríguez Abascal, Représentante permanente adjointe et Chargée d'affaires par intérim de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol et anglais]

La pandémie de maladie à coronavirus est un défi pour tout le monde, provoquant une crise aux effets multiples et dévastateurs non seulement sur la santé, mais aussi sur l'économie, le commerce et nos sociétés en général. Elle est apparue dans un contexte déjà marqué par une inégalité socioéconomique flagrante entre les nations et au sein de celles-ci, avec des flux migratoires et de réfugiés sans précédent, ce qui a fait resurgir la xénophobie et la discrimination raciale, et à un moment où les avancées impressionnantes de la science et de la technologie, en particulier dans le domaine de la santé, sont de plus en plus concentrées dans l'industrie pharmaceutique et la commercialisation des médicaments, au lieu d'être orientées vers la garantie du bien-être et d'une vie saine pour le plus grand nombre. La pandémie ignore les frontières et se moque des idéologies et des niveaux de développement. Par conséquent, la riposte se doit elle aussi d'être mondiale et commune, par-delà les divergences politiques.

Il est impossible de prévoir avec précision l'ampleur des conséquences qu'aura la pandémie. Le grand nombre de personnes infectées et les innombrables vies humaines perdues sont révélateurs de son impact dévastateur sur un monde toujours plus interconnecté, mais qui n'a cependant pas été capable d'user de cette interdépendance dans un esprit de solidarité et qui paie aujourd'hui le prix de son incapacité de remédier aux graves disparités entre les sociétés et les nations. Il est indéniable que la pandémie constitue une menace pour le développement durable des peuples en raison de ses graves répercussions sur l'économie, le commerce et nos sociétés en général. Elle remet en question les chances d'avancer vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous savons que nous nous dirigeons vers une grave récession voire dépression économique internationale et que les pays du Sud seront les plus touchés par ses répercussions. Nous pâtissons tous de la contraction de l'économie mondiale, et certains d'entre nous doivent supporter le fardeau supplémentaire que représentent les mesures économiques coercitives criminelles, imposées en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Dans le cas de Cuba, le Gouvernement des États-Unis a durci son blocus économique, commercial et financier génocidaire et prolongé par de nouvelles mesures destinées à entraver davantage nos efforts nationaux pour lutter contre la pandémie et favoriser la relance.

La solidarité et la coopération sont rares. Ce sont des valeurs qui ne peuvent être remplacées par la recherche du profit, une motivation qui est l'apanage quasi exclusif de ceux qui, en vénérant la loi du marché, en oublient la valeur de la vie humaine. Lorsqu'on passe en revue les événements qui ont ébranlé l'humanité ces derniers mois, on ne peut pas ne pas mentionner les erreurs coûteuses des politiques néolibérales qui ont conduit à la réduction de la gestion et des capacités des États, à une privatisation excessive et à ignorer le plus grand nombre. Cette pandémie a révélé la fragilité d'un monde fracturé, construit autour de l'exclusion.

Alors que les dépenses militaires mondiales dépassent 1 900 milliards de dollars, dont plus de 38 %, soit quelque 732 milliards de dollars, correspondent à la somme dépensée par les États-Unis en 2020, la pandémie exacerbe les problèmes urgents d'une planète en proie à de profondes inégalités, où 600 millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté et où près de la moitié de la population n'a pas accès aux services de santé de base.

Dans ce contexte complexe, les États-Unis mènent une politique étrangère visant à alimenter et à promouvoir les conflits, les divisions, le chauvinisme et les positions suprémacistes et racistes. En outre, ils s'attaquent au multilatéralisme et discréditent à tort le rôle des organisations internationales, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé. Les agressions constantes contre certains pays constituent de véritables menaces à la paix et à la sécurité internationales. Les tentatives visant à imposer à nouveau le passé néocolonial à notre Amérique, en affirmant publiquement la validité de la doctrine Monroe, sont incompatibles avec la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix.

Nous appuyons l'appel urgent lancé par le Secrétaire général « pour mettre un terme au fléau de la guerre et lutter contre la maladie qui ravage notre monde », à savoir la pandémie de coronavirus. Toutes les guerres, y compris les guerres non conventionnelles, doivent cesser. La nécessité d'œuvrer de concert pour relever les défis a été confirmée. Ensemble, nous devons trouver les réponses nécessaires. Nous devons nous compléter, en fournissant les ressources dont nous disposons, aussi limitées soient-elles. Nous ne pouvons nous permettre aucune exclusion.

Il appartient à l'Assemblée générale d'assumer le rôle central dans la coordination des efforts internationaux pour faire face à la pandémie et à ses conséquences. Le Conseil de sécurité doit cesser de s'ingérer dans des questions qui ne relèvent pas de sa compétence, notamment celles qui relèvent du mandat de l'Assemblée et d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies, en l'occurrence l'Organisation mondiale de la Santé.

Il faut résister à toute tentation de subordonner la science aux forces du marché. Dans le contexte de cette pandémie, il faut faciliter l'accès universel à tout vaccin ou médicament qui sera mis au point. Il est impératif de partager nos expériences respectives, d'intensifier la communication et de recenser les pratiques qui ont donné de bons résultats dans d'autres parties du monde.

Notre pays est prêt à partager ses expériences avec tous ceux qui le souhaitent. En dépit de la situation difficile, Cuba n'a pas hésité à faire droit aux demandes d'assistance médicale de nombreux pays. Jusqu'à présent, 38 brigades médicales, composées de plus de 3 000 professionnels de la santé, ont été déployées dans 31 pays et territoires. Nous sommes motivés par les valeurs de soutien et de coopération, notamment le principe du partage des ressources dont nous disposons, même si elles sont limitées. Plus de 400 000 professionnels cubains ont effectué des missions dans 164 pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, du Moyen-Orient et d'Asie. La coopération médicale cubaine a plus d'un demi-siècle d'expérience et jouit d'un grand prestige au niveau international.

Cependant, au lieu de s'attacher à promouvoir la coopération et à encourager une réponse mondiale à la pandémie, les hauts fonctionnaires du Département d'État américain et les sénateurs américains anti-cubains passent leur temps à promouvoir des initiatives législatives qui menacent les gouvernements qui choisissent de demander de l'aide à Cuba, sur la base d'une décision souveraine face au drame que représente la pandémie. Les actions du Gouvernement américain contre la coopération médicale cubaine ne mettront pas fin à notre vocation humaniste. Ces actions des États-Unis s'ajoutent aux actions inhumaines et criminelles contre le peuple cubain, qui ont échoué, et portent atteinte à la crédibilité déjà compromise de ce Gouvernement en criminalisant et en intentant un procès contre la solidarité internationale, pour des raisons politiques et électorales et sur la base de faux prétextes.

La réalité à laquelle nous sommes confrontés exige de faire passer la volonté d'agir et la solidarité avant l'inaction et l'égoïsme. L'humanité attend une solution efficace. Ensemble, nous pouvons y parvenir. Dans ce contexte, il est du devoir de

tous les États, et en particulier des membres du Conseil de sécurité, de défendre le multilatéralisme et les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect de l'égalité souveraine des États et de leur indépendance politique, de leur unité et de leur intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends et le fait qu'il faut s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

Annexe 26

Déclaration de la Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

La présente déclaration complète la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne (voir annexe 30). Nous remercions l'Allemagne d'avoir organisé ce débat qui arrive à point nommé, ainsi que la France et la Tunisie des efforts inlassables qu'elles ont déployés en vue de l'adoption de la résolution 2532 (2020) en faveur d'un cessez-le-feu mondial.

Le lien entre les pandémies et la sécurité intervient à trois niveaux : il exacerbe les problèmes causés par les conflits existants, il peut compliquer le travail des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et il peut contribuer à l'apparition de nouveaux conflits.

La menace pour la sécurité qui découle directement d'une pandémie concerne aussi bien les individus que les institutions étatiques, qui ne se limitent pas aux systèmes de prestations sanitaires, en tant que piliers de la sécurité humaine. Toutefois, au-delà de la menace directe et évidente, de nombreuses conséquences indirectes des pandémies mondiales à grande échelle peuvent être des facteurs de déstabilisation : les conséquences économiques, en raison de la corrélation négative entre les conflits et la prospérité ; les inégalités – exacerbées par les conséquences socio-économiques des pandémies –, du fait des troubles qu'elles peuvent provoquer ; les mesures d'urgence qui peuvent mettre en péril la démocratie et l'état de droit ; la violence contre les femmes et les enfants, qui peut détruire le tissu social ; la marginalisation accrue des groupes vulnérables ; et une reprise non inclusive, notamment lorsque les vaccins ne sont pas considérés comme des biens de santé publique mondiaux.

Ces facteurs de risque ne peuvent que s'aggraver si l'ONU ne s'acquitte pas efficacement de sa mission. Il s'agit d'un test décisif pour l'ONU et son efficacité face à un phénomène mondial qui exige une coopération internationale, mais aussi pour le Conseil, notamment parce que l'ONU a été créée pour maintenir la paix et la sécurité internationales. L'essence même du multilatéralisme est de nous dépasser nous-mêmes en tant qu'États Membres pour construire une communauté internationale qui est plus que la somme de ses parties. Si nous ne parvenons pas à donner l'exemple en matière de coopération internationale au moment où elle est plus nécessaire que jamais, nous faisons du tort à l'ONU et nous faisons des concessions qui sacrifient la solidarité pour protéger nos propres citoyens. Au lieu d'utiliser l'ONU pour son but initial, nous risquons de la détruire, en utilisant sa raison d'être comme arme.

Quant au rôle spécifique du Conseil de sécurité, il s'agit en premier lieu de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qu'il a créées soient en mesure de protéger leur personnel et d'aider les pays hôtes à réduire au minimum les conséquences d'une pandémie sur les conflits dont ils sont le théâtre. Toutefois, au-delà de cela, et même si de toute évidence le Conseil doit donner la primauté aux questions de sécurité au sens classique du terme, nous ne pouvons pas perdre de vue le fait que des facteurs qui ne relèvent pas nécessairement de la sécurité ont acquis un caractère existentiel. Cela nous oblige à nous adapter à la nature des menaces et à adopter une conception plus globale de la sécurité, étant donné que tout comme les causes profondes des conflits ne peuvent être dissociées les unes des autres ou compartimentées, notre réponse ne peut l'être non plus. En outre, les conflits ont proliféré et ont dépassé le cadre pour lequel le Conseil a été créé, ce qui fait que la prévention est désormais le seul moyen de maintenir la paix et la sécurité internationales.

À notre avis, le seul aspect positif de la maladie à coronavirus est qu'elle accroît notre prise de conscience et nous oblige à examiner en temps réel notre performance en tant qu'États Membres de l'ONU pour nous assurer que nous disposons de tous les outils nécessaires pour prévenir de futures pandémies et que nous sommes en mesure de mettre en œuvre un plan d'intervention complet et formulé à l'avance.

Annexe 27**Déclaration de M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de faire cette déclaration au nom des pays nordiques – Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède – sur la santé et la sécurité, un sujet d'actualité.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pose une menace au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les retombées socioéconomiques de la crise exacerbent les causes profondes et les conséquences des conflits et risquent d'annuler les progrès durement acquis en matière de développement et de consolidation de la paix. La crise alimentaire attendue du fait de la pandémie pourrait également aggraver les conflits. Les causes profondes des conflits aggravent également le risque de pandémie. Des changements climatiques non maîtrisés et la dégradation croissante de l'environnement, notamment la perte de biodiversité, minent le fondement même du bien-être humain. Faute d'une action coordonnée immédiate, ces facteurs continueront de provoquer des pandémies, des crises mondiales, des déplacements et des conflits. Ce que nous pouvons faire de plus important pour prévenir de telles crises, c'est de mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Qui plus est, les vulnérabilités aux menaces en matière de cybersécurité sont exploitées dans le contexte de la pandémie, avec une augmentation notable des cyberactivités malveillantes, en particulier contre les installations médicales. La désinformation et la désinformation pourraient accroître le risque de conflit, de violence, de violations des droits de l'homme et d'atrocités massives.

Nous, les Nations Unies, devons lutter contre cette crise avec détermination, solidarité et en organisant une réponse multilatérale solide. Les pays nordiques saluent l'action menée par l'ONU et le Secrétaire général pour remédier aux conséquences immédiates et à long terme de la crise, notamment par le lancement du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 et la création d'un nouveau fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement. Nous appelons tous les États Membres à appuyer le rôle important du système des Nations Unies, et le rôle directeur de l'Organisation mondiale de la Santé en particulier, dans la mobilisation et la coordination de la lutte mondiale contre la pandémie, en plaçant les droits de l'homme au premier rang des priorités. C'est également un moment de choix pour évaluer les résultats générés par le programme de réforme du Secrétaire général, notamment pour déterminer dans quelle mesure les réformes ont permis de renforcer la cohérence du système des Nations Unies sur le terrain, sous la direction stratégique des coordonnateurs résidents.

La santé et la sécurité mondiale sont étroitement liées. Les pandémies risquent d'exacerber les conflits en cours et de déclencher de nouveaux, ce qui pourrait provoquer une intensification des troubles sociaux et de la violence. Cela pourrait alors compromettre notre capacité à lutter contre les maladies. Dans le même temps, les personnes qui vivent dans des États touchés par des conflits sont particulièrement exposées aux pathogènes et aux effets secondaires de la pandémie. Dans certains cas, les parties à des conflits exploitent l'incertitude créée par la pandémie pour tenter d'obtenir un avantage militaire, et, dans d'autres, la pandémie a perturbé les négociations de paix en cours. Pour les processus dont l'élan s'est maintenu, le risque est que des groupes déjà vulnérables soient davantage marginalisés et exclus alors que les conversations se déplacent dans des enceintes virtuelles. Nous savons que pour que les processus de paix soient couronnés de succès et viables, ils doivent être inclusifs et transparents. Nous devons donc prendre des mesures actives pour garantir la participation pleine, égale et véritable de multiples parties prenantes, en particulier les groupes historiquement marginalisés et vulnérables, notamment les femmes et les enfants, aux processus politiques et de paix.

Les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle important dans le maintien de l'élan des processus de paix existants et dans la pérennisation de la paix, mais aussi dans la riposte à la COVID-19. Les opérations de paix doivent faire preuve d'imagination pour s'adapter à la nouvelle réalité, et nous appuyons les efforts exhaustifs que déploie l'ONU pour garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et pour aider les pays hôtes à prévenir la propagation du virus. Dans le même temps, la souplesse et la solidarité des États Membres sont essentielles pour permettre aux opérations de paix de s'acquitter de leurs mandats. La crise offre également la possibilité d'examiner les mandats des missions étant donné l'évolution des menaces. Nous réitérons donc notre appui à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, car nous pensons que c'est exactement ce qu'elle fait.

L'impact direct et indirect de la COVID-19 expose et exacerbe les vulnérabilités et les inégalités existantes, avec des effets particulièrement marqués sur celles et ceux d'entre nous qui sont les moins protégés. Pour les populations vivant dans des contextes fragiles et de conflit, les mécanismes de défense permettant de combattre et de gérer les pandémies sont souvent limités, et parfois inexistantes. Nous devons renforcer notre détermination et notre engagement à ne laisser personne de côté, et nous devons venir en aide aux plus vulnérables dans le cadre de notre réponse immédiate, mais également s'agissant de reconstruire en mieux et de façon plus écologique après la pandémie. À cette fin, les plans de relèvement doivent être conçus et mis en œuvre en tenant compte des situations de conflit, des questions d'égalité des sexes et du climat, et nous devons garantir la participation pleine, égale et significative de multiples parties prenantes, en particulier les femmes et les filles, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de tels plans. La combinaison de la pandémie, de ses conséquences socioéconomiques et de l'aggravation des conflits pourrait provoquer une augmentation du nombre de déplacements et de mouvements migratoires et rendre encore plus vulnérables les populations déjà exposées. Nous devons accentuer les efforts visant à renforcer la protection dans les régions d'origine et le long des voies migratoires.

La COVID-19 touche de manière disproportionnée les femmes et les filles partout, provoquant une « crise fantôme », pour reprendre les paroles du Secrétaire général. Les femmes constituent la majorité des travailleurs sanitaires en première ligne ; les femmes et les filles sont les plus touchées par la prestation de soins non rémunérée ; les femmes représentent la majorité des employés du secteur informel, avec de faibles salaires, pas de protection sociale et peu de chances de bénéficier des dispositifs d'appui mis en place par les gouvernements ; et davantage de filles que de garçons abandonnent l'école. Un grand nombre de ces filles risquent de ne jamais retourner à l'école lorsque celles-ci rouvriront, ce qui augmente leur exposition à la violence et à des pratiques néfastes telles que le mariage des enfants, précoce ou forcé, les grossesses d'adolescentes et la mutilation génitale féminine. La crise a également provoqué une augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la violence domestique et au sein du couple tout en réduisant l'accès à des services de santé sexuelle et procréative vitaux. Les femmes et les filles handicapées sont exposées à des risques encore plus importants.

Les États Membres doivent lutter contre les inégalités structurelles entre les sexes et la discrimination qui exposent les femmes et les filles à un danger accru en période de crise. Cela exige que les États Membres analysent systématiquement les questions de genre dans le contexte de la réponse aux crises et qu'ils utilisent des données ventilées par sexe. Les pays nordiques attachent une grande importance à la protection des femmes et des filles et à la défense de leurs droits, ainsi qu'à la préservation de la couverture sanitaire universelle et à l'accès sans entrave aux services de santé sexuelle et procréative.

Un état d'urgence tel que cette pandémie exige de prendre des mesures extraordinaires. Toutefois, de telles mesures d'urgence ne doivent pas être utilisées comme prétexte ou justification pour affaiblir les valeurs universelles des droits de l'homme, de la démocratie ou de l'état de droit et doivent être nécessaires, proportionnées, temporaires et non discriminatoires par nature. Nous sommes particulièrement préoccupés par les incidences négatives sur la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, l'égalité des sexes ainsi que sur la santé et les droits sexuels et procréatifs des femmes et des filles, mais aussi par une possible utilisation abusive des technologies de surveillance. Nous appuyons fermement l'appel du Secrétaire général à placer les droits de l'homme au centre des efforts de lutte contre la COVID-19 et de relèvement. La lutte contre la crise dans toutes ses dimensions et le renforcement de la résilience reposent sur une réaction rapide, la bonne gouvernance, la légitimité des dirigeants et une société civile dynamique.

Les virus et les bactéries ne connaissent pas de frontières. La pandémie actuelle a montré que le monde n'était pas suffisamment préparé à lutter contre une crise sanitaire de cette nature et de cette magnitude. Le seul moyen de garantir la sécurité sanitaire mondiale, c'est de mettre en place une approche mondiale cohérente en matière de préparation et d'intervention en se fondant sur la solidarité, un multilatéralisme revigoré et un attachement renouvelé à l'Accord de Paris sur le climat et au Programme 2030, en mettant un accent particulier sur le renforcement des fonctions et des institutions de santé publique et la promotion de la couverture sanitaire universelle.

À ce stade, la meilleure façon d'enrayer la pandémie de COVID-19 est de mettre au point un vaccin sûr et efficace et, une fois disponible, d'en garantir un accès mondial équitable. C'est pourquoi nous saluons et appuyons les initiatives telles que le dispositif visant à accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et l'action mondiale contre la maladie à coronavirus. En outre, le Règlement sanitaire international fournit un cadre unique en son genre et juridiquement contraignant à tous les États Membres pour prévenir et contrôler la propagation internationale des maladies, s'en protéger et y répondre, tout en évitant toute interférence inutile dans le trafic et le commerce internationaux.

Pour terminer, les pays nordiques souhaitent réaffirmer leur ferme appui à l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général et encourager les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à eux. Nous nous félicitons également de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2532 (2020) en appui à cet appel.

Annexe 28

Déclaration de M. Luis Gallegos Chiriboga, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je salue également le travail accompli par la France au cours du mois de juin.

Il n'est pas de meilleure façon de commencer ce mois que par l'adoption à l'unanimité de la très attendue résolution 2532 (2020), sur la maladie à coronavirus (COVID-19). J'apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par la France, la Tunisie et tous les membres du Conseil, qui ont abouti une semaine à peine après l'appui massif apporté par la communauté internationale à l'appel au cessez-le-feu du Secrétaire général dans la déclaration co-initiée par l'Équateur et approuvée par 172 pays.

Je considère qu'il est nécessaire de souligner que la résolution exige une cessation immédiate et générale des hostilités dans toutes les situations, et appelle toutes les parties impliquées dans des conflits armés à une pause humanitaire immédiate d'au moins 90 jours.

Dans les circonstances actuelles de la crise sanitaire mondiale, tous les membres de l'Organisation et tous ses organes, y compris en particulier le Conseil de sécurité, doivent se montrer à la hauteur de ce défi existentiel. À cette fin, il est essentiel d'assurer la mise en œuvre du cessez-le-feu mondial. C'est pourquoi, en adoptant la résolution 2532 (2020), le Conseil de sécurité s'est fermement rangé du côté des efforts internationaux visant à lutter contre la pandémie. Le Gouvernement équatorien réaffirme son plein appui à l'action menée par l'ONU et ses États Membres pour mettre en œuvre la résolution.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat nécessaire et me félicite des exposés présentés par le Secrétaire général António Guterres, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, et la Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine, Amira Elfadil Mohammed Elfadil.

Au cours du débat organisé en mai sur la protection des civils en temps de conflit armé (voir S/2020/465), nous avons déjà pu évaluer les conséquences dévastatrices de la pandémie de COVID-19 et souligner la nécessité de protéger la vie, la dignité et les droits des personnes. Mais le débat d'aujourd'hui nous offre également l'occasion de constater et de reconnaître que les pandémies exacerbent les conditions de crise sur le terrain, affaiblissant la paix, la stabilité et la sécurité.

L'année 2020 devrait marquer un tournant dans le domaine de la sécurité, car c'est l'année de l'examen du dispositif de consolidation de la paix et la première année de la Décennie d'action, qui coïncide également avec la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. En réalité, la pandémie de COVID-19 accélère cette césure historique.

Nous n'avons qu'une seule option : nous devons tirer les enseignements de nos expériences et coopérer si nous voulons accroître notre résilience. Cette question ne peut pas faire l'objet de ce seul débat. Il est impératif que le Conseil de sécurité inscrive dorénavant la question des conséquences des pandémies à son ordre du jour.

Nous devons nous efforcer d'améliorer les conditions de sécurité des systèmes et des infrastructures de santé. Nous devons également avancer dans l'exécution d'une réponse internationale coordonnée. Nous devons garantir en permanence les voies d'accès humanitaire dans les zones de conflit et mettre davantage l'accent sur la mise

en œuvre des engagements internationaux en matière de désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, en raison des conséquences humanitaires découlant d'une utilisation des armes nucléaires et des risques posés par leur simple existence.

Enfin, en commémorant le premier anniversaire de la résolution 2475 (2019), sur les conséquences des conflits sur les personnes handicapées, nous devons veiller à ce que le Conseil et la communauté internationale accordent une attention particulière à cette problématique, a fortiori dans le contexte des crises sanitaires mondiales telles que celle provoquée par la COVID-19.

Je terminerai en rappelant que le multilatéralisme et la coopération internationale constituent le meilleur mécanisme pour préserver la stabilité, la paix et la sécurité.

Annexe 29**Déclaration de la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

El Salvador estime qu'il est très opportun que le Conseil de sécurité examine les conséquences des pandémies et des crises sanitaires internationales sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que le rôle et le leadership que cet organe des Nations Unies devrait assumer dans le cadre de la prévention des conflits dans de tels contextes.

Les crises sanitaires peuvent causer ou exacerber l'instabilité et, partant, annuler les progrès réalisés en matière de développement, de paix et de droits de l'homme. Le VIH/sida et le virus Ebola nous ont montré que les répercussions peuvent être beaucoup plus graves lorsque les pays sont en transition vers la paix ou, dans le pire des cas, en conflit. Les conséquences pourraient également avoir un effet sur tous les secteurs et niveaux de la société, car, si elles ne sont pas correctement traitées, elles peuvent générer des tensions sociales et provoquer une détérioration du climat politique et des conditions de sécurité.

À ce jour, plus de 10 millions de personnes dans le monde ont contracté la maladie à coronavirus (COVID-19) et plus d'un demi-million en sont mortes. La COVID-19, classée comme pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé, est la plus grande crise sanitaire de ces dernières années et, comme le Secrétaire général l'a déjà indiqué, le plus grand défi auquel l'Organisation a été confrontée au cours de ses presque 75 ans d'existence. Ses implications sont donc beaucoup plus larges que celles d'autres crises sanitaires et nécessiteront des mesures exceptionnelles et de grande envergure.

Pour toutes ces raisons, El Salvador reconnaît que la pandémie de COVID-19 constitue un défi sanitaire, social et économique sans précédent, ainsi qu'une menace pour la paix et la sécurité internationales, ce qui exige des réponses innovantes et solidaires de la part de tous les Membres et acteurs concernés de l'Organisation.

Préoccupé par le sort des femmes, des enfants et de tous les civils en situation de conflit et dans d'autres crises humanitaires, El Salvador appuie fermement le cessez-le-feu mondial afin de fournir assistance et protection aux groupes les plus vulnérables et de réduire ainsi les effets de l'épidémie de COVID-19. À cet égard, El Salvador a répondu à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et immédiat.

Nous nous félicitons que la majorité des États Membres de l'Organisation aient souscrit à l'appel et saluons les progrès que cette action a rendus possibles. Nous notons avec satisfaction l'adoption récente par le Conseil de sécurité de la résolution 2532 (2020), qui entérine l'appel du Secrétaire général à faire face aux conséquences de la pandémie. El Salvador voit dans cette décision un signe d'espoir pour celles et ceux qui souffrent des conséquences des conflits et ont un besoin urgent d'appui sanitaire.

El Salvador se joint au Conseil de sécurité pour saluer le rôle joué par les femmes dans les activités de réponse à la COVID-19 et reconnaître la nécessité de réduire les conséquences négatives et disproportionnées de la pandémie sur les groupes les plus vulnérables de la population.

Nous soulignons le travail louable des opérations de maintien de la paix et le dur labeur des plus de 100 000 hommes et femmes qui y travaillent, en étroite

collaboration avec d'autres acteurs du système des Nations Unies, notamment pour accompagner les autorités locales dans leur lutte pour contenir l'épidémie de COVID-19. El Salvador salue les efforts qu'elles ont déployés pour s'adapter sans délai à l'évolution de circonstances exceptionnelles, de sorte que les mandats confiés puissent être exécutés et qu'elles puissent soutenir les initiatives lancées pour prévenir, atténuer et contrer les effets et répercussions de la COVID-19.

Nous soutenons les mesures prises par le Secrétaire général sur le terrain, où se déroulent les opérations de paix, en particulier celles à l'appui des initiatives prises par les pays hôtes pour contrecarrer les conséquences du virus. Nous pensons qu'il est essentiel de continuer à renforcer la formation des soldats de la paix s'agissant des questions liées à la prévention et à la propagation du virus.

Dans ce contexte, nous profitons de cet espace pour honorer la mémoire des membres des opérations de paix récemment décédés, notamment celle du lieutenant-colonel Carlos Moisés Guillén Alfaro, au sein du bataillon Torogoz V déployé auprès de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui est mort en appuyant les tâches qu'El Salvador accomplit dans le cadre de l'exécution du mandat du Conseil de sécurité au Mali.

La pandémie de COVID-19 a augmenté le nombre de défis auxquels se heurtent des pays comme El Salvador, comme l'a affirmé le Secrétaire général dans ses récents rapports, dans lesquels il a souligné l'impact économique ressenti dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement touchés par la crise sanitaire, du fait de la réduction des recettes fiscales, de la baisse de productivité et des décisions aptes à générer un endettement important pour répondre aux effets de la pandémie.

El Salvador est actuellement confronté à un double défi majeur : d'une part, lutter sans relâche contre la COVID-19, en investissant de précieuses ressources pour combattre les effets du virus ; et, d'autre part, faire face aux conséquences du passage des tempêtes tropicales Amanda et Cristobal. En ce sens, il est urgent d'élaborer des propositions concrètes qui non seulement nous permettent de nous relever, mais nous placent sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en partant du principe qu'il ne peut y avoir ni développement durable sans paix, ni paix sans développement durable.

La pandémie risque d'exacerber le mécontentement à l'endroit des institutions publiques, en particulier si les citoyens ont l'impression que les autorités ne réagissent pas comme il convient. En conséquence, les divisions et troubles sociaux pourraient s'intensifier et créer dans les pays les plus faibles un terrain favorable aux groupes illégaux qui pourraient alors agir pour enrayer les processus de paix et entraver la diplomatie en temps de crise, ainsi que compromettre ou affaiblir la protection des droits de la personne pour de nombreux pans vulnérables de la société. C'est pourquoi El Salvador considère qu'il est essentiel de discuter et de prendre des mesures immédiates pour éviter qu'une crise sanitaire ne se transforme en crise de sécurité du fait des répercussions socioéconomiques négatives qui, souvent, conduisent au conflit. Les États doivent s'engager à mener des politiques multisectorielles comprenant des plans de relance économique et sociale, en mettant l'accent sur les droits de l'homme et en prêtant attention aux besoins des groupes traditionnellement exclus, qui sont les plus vulnérables et sont confrontés à une pauvreté multidimensionnelle.

Il est important d'assurer et de préserver la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les peuples autochtones, les populations locales, les personnes vivant avec un handicap et les personnes en situation de vulnérabilité, notamment en adoptant des politiques

économiques et sociales propres à parer aux effets de la COVID-19 et qui permettent de progresser dans l'élimination de la faim.

Le défi pour les États, les organisations internationales et les autres acteurs concernés est de mettre en œuvre des politiques recherchant l'égalité et la non-discrimination dans les mesures d'atténuation et de relèvement face à la crise, et de donner à ces politiques la possibilité d'être appropriées et efficaces, dans la mesure où elles répondent aux besoins de l'ensemble de la population, en particulier des plus vulnérables.

L'inclusion des questions de genre et la promotion de l'égalité des sexes doivent être une priorité tout au long du cycle de préparation et de riposte à la COVID-19, ainsi qu'à toutes les étapes de la transition vers la normale, afin d'assurer la protection et l'autonomisation des femmes et des filles, et de promouvoir ainsi une relation fondée sur l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes. Dans ce genre de situation de crise, la participation et la représentation des femmes dans la conception des politiques visant la transition vers la normale sont indispensables pour veiller à remédier de manière équitable, efficace et effective aux divers impacts de la pandémie actuelle. La voix des femmes permet d'assurer l'inclusion, à tous les niveaux, des questions de genre dans les politiques d'atténuation et de relèvement des crises.

Il sera tout aussi important de mettre en place des mesures tenant compte des effets qu'ont, sur la santé mentale et physique des femmes, les répercussions de la COVID-19 sur leur vie en conséquence des tâches et rôles multiples qu'elles endossent et qui ont encore augmenté du fait de la pandémie, et du type de violence qu'elles subissent au sein de leur foyer.

En outre, les nouvelles politiques de relance doivent réduire les disparités entre les sexes dans le domaine du numérique. La technologie doit également permettre aux femmes d'accéder à l'information, aux procédures de dépôt de plainte et aux services essentiels. Il convient également d'envisager d'utiliser des données ventilées par sexe et par âge et d'effectuer une analyse comparative entre les sexes pour promouvoir l'égalité des sexes dans les mesures d'atténuation et de planification en temps de crise humanitaire.

El Salvador profite de ce débat public du Conseil de sécurité pour remercier le système des Nations Unies, par le truchement de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, du soutien qu'il a apporté au Gouvernement en l'aidant à répondre à divers besoins émergents et prioritaires dans des lieux tels que le Grand hôpital spécialisé et les centres de quarantaine, grâce à des fournitures médicales, des équipements de protection, des tests et du matériel de dépistage précoce de la COVID-19, des trousseaux d'hygiène, des paniers de produits alimentaires, des produits de première nécessité, des systèmes d'approvisionnement et des systèmes d'eau, entre autres.

Enfin, El Salvador tient à affirmer que la lutte contre cette pandémie nécessite une coopération et une solidarité accrues à tous les niveaux, ainsi qu'une réponse internationale coordonnée, sans exclusive et globale, dans laquelle le système des Nations Unies joue un rôle de coordonnateur. C'est pourquoi nous appelons tous les États Membres à continuer de soutenir les efforts des organismes spécialisés du système des Nations Unies, en particulier ceux qui visent à fournir une réponse et une assistance humanitaires accessibles à tous et toutes, sans discrimination d'aucune sorte.

Annexe 30**Déclaration de la Délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie, se rallient à cette déclaration.

Je tiens, pour commencer, remercier l'Allemagne de présider ce débat public de haut niveau du Conseil de sécurité sur les pandémies et la sécurité en ces temps difficiles et tout à fait inédits pour nous tous.

Depuis l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), plus de 10 millions de cas ont été enregistrés et 500 000 personnes sont mortes à cause de ce nouveau virus, qui s'est propagé très rapidement dans le monde entier, mettant partout les systèmes de santé sous une pression extrême, en particulier dans les pays où ces systèmes étaient déjà fragiles.

Nous sommes conscients que la pandémie de COVID-19 et d'autres épidémies telles que l'Ebola font que le monde s'inquiète des menaces d'une possible propagation des maladies infectieuses par-delà les frontières. Les situations d'urgence complexes et à évolution rapide telles que la COVID-19 requièrent la mobilisation de l'ensemble du système et de la société par la coordination, les partenariats et l'utilisation efficace de nos outils.

Chaque jour, nous pouvons voir les conséquences directes et indirectes de la pandémie de COVID-19, qui vient s'ajouter à des crises humanitaires préexistantes, rendant encore plus complexes des situations déjà fragiles, accentuant la faiblesse de la gouvernance et des systèmes de santé, et frappant de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables, qui n'ont pas accès aux services de base ni aux soins de santé et qui voient leurs moyens de subsistance et leur protection sociale remis en cause.

Dans ces circonstances difficiles, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont un rôle particulier à jouer pour soutenir les communautés locales dans leur gestion de la pandémie. Nous sommes très favorables à l'approche solide et globale adoptée par l'ONU pour garantir un engagement continu dans les processus politiques et pour que la stabilité soit préservée et les civils protégés en attendant que la pandémie soit maîtrisée. Bien que nous n'en soyons qu'au début de la pandémie, l'Union européenne et l'ONU partagent les enseignements qui peuvent être tirés de la manière dont les opérations de paix font face à la COVID-19 et interagissent avec les sociétés fragiles. Nous prévoyons d'organiser une réunion Union européenne-Nations Unies-Union africaine pour garantir un partage plus systématique des retours d'expérience entre tous les acteurs concernés.

La pandémie de COVID-19 est à la fois une urgence de santé publique et une crise humaine, qui présente un risque considérable pour les avancées obtenues de haute lutte en matière de consolidation de la paix dans le monde. Le chômage, la faim, l'hyperinflation et les restrictions aux déplacements ont entraîné des troubles sociaux et une augmentation de la violence dans un certain nombre de pays fragiles ou touchés par des conflits. La propagation de la COVID-19 et les conséquences des mesures d'endiguement ont eu un impact majeur sur les personnes en situation de vulnérabilité. L'incertitude et le dénuement sont profonds et se soldent par une hausse des problèmes de santé mentale et psychosociaux.

Il existe une forte corrélation entre la prévention des conflits violents et l'action en faveur du développement durable, de la réduction de la pauvreté et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'Union européenne se mobilise pour soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de coordonner l'action à l'échelle du système des Nations Unies, et se félicite des propositions globales figurant dans ses documents d'orientation concernant les conséquences de la COVID-19. Nous appuyons de tout notre poids son appel à un cessez-le-feu mondial et son appel à reconstruire en mieux, comme l'a réaffirmé le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell.

Plusieurs millions de personnes à travers le monde vivent dans des conditions extrêmement difficiles. Nous prévoyons, qu'étant donné les circonstances actuelles, les besoins humanitaires ne peuvent que croître. *L'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020* estime que l'année sera particulièrement difficile, avec 168 millions de personnes qui devraient avoir besoin d'une aide humanitaire, nécessitant un financement de 28,8 milliards de dollars. Aujourd'hui, cinq mois plus tard, 6,7 milliards de dollars supplémentaires sont nécessaires d'urgence en raison de l'aggravation des besoins humanitaires liée à la COVID-19. Le nombre de personnes nécessitant une assistance humanitaire dépasse désormais les 180 millions. La solidarité mondiale est d'une importance capitale si nous voulons faire en sorte que les besoins fondamentaux des plus vulnérables ne restent pas insatisfaits.

L'Union européenne et ses États membres encouragent une réponse collective face à la crise de la COVID-19, qui, si elle est correctement traitée, peut aussi être l'occasion de faire progresser les processus de paix et le multilatéralisme. Ce défi peut en effet créer les conditions permettant d'engager des pourparlers avec les parties au conflit qui peuvent être porteurs de transformation. Nous devons être prêts à saisir les opportunités qui se présentent, tout en encourageant une reprise durable guidée par les libertés fondamentales et les droits de l'homme, qui accélérera la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Accord de Paris. C'est le bon moment d'intensifier la coopération pour mettre fin aux conflits.

Nous appuyons le rôle central de coordination joué par l'ONU dans les situations d'urgence et nous nous félicitons de l'approche commune des Nations Unies qui sous-tend le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 afin de faire en sorte que l'action soit la plus efficace et la plus efficiente possible. Nous encourageons également une coopération étroite avec d'autres acteurs compétents, tels que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations non gouvernementales internationales, les partenaires d'exécution locaux et les organisations de la société civile.

Compte tenu de l'impact socioéconomique à long terme de cette crise, il est indispensable d'établir un lien solide entre aide humanitaire, développement et paix au moment de la conception et de la mise en œuvre de la réponse, conformément aux objectifs de réforme des Nations Unies. Ce lien doit aussi se refléter dans les travaux des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies.

L'Union européenne et ses États membres ont été à l'avant-garde de la réponse mondiale à la nouvelle pandémie. Dans le cadre du programme « Équipe Europe », nous avons mobilisé une enveloppe de plus de 36 milliards d'euros, combinant les contributions de l'Union européenne, de ses États membres et des institutions financières, en faveur de la lutte mondiale contre la COVID-19 et de la reprise. Cette enveloppe soutient, et continuera de soutenir, les pays partenaires pour faire face aux conséquences humanitaires immédiates de la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à ses répercussions sanitaires et socioéconomiques, grâce au renforcement des systèmes de santé et des capacités de préparation et d'intervention des partenaires, au profit notamment des populations déjà touchées par un conflit ou des déplacements.

Nous adaptons les programmes existants pour aider les communautés à faire face aux conséquences de la crise et à en atténuer les effets sur la sécurité. Par exemple, l'Union européenne a récemment lancé un projet de 10 millions d'euros pour maintenir et renforcer les mécanismes de protection de l'enfance en Afrique subsaharienne pendant la crise de la COVID-19.

L'Union européenne a également mis en place un pont aérien humanitaire temporaire pour faciliter l'acheminement des fournitures d'urgence et le transport des travailleurs humanitaires pour lutter contre la COVID-19 dans les zones les plus critiques à travers le monde.

En mai, l'Union européenne a également lancé un marathon mondial des promesses de dons pour lutter contre la COVID-19 qui, depuis la manifestation d'annonce de contributions du 27 juin, a déjà permis de collecter 15,9 milliards d'euros pour accélérer la mise au point et le déploiement de diagnostics, de traitements et de vaccins efficaces pour tous et pour soutenir la lutte contre les effets socioéconomiques de la crise. Nous plaidons en faveur d'un accès universel et équitable aux vaccins, aux traitements et aux diagnostics, parce que nous estimons que la vaccination contre la COVID-19 et le traitement à grande échelle de cette maladie sont un bien public mondial.

Cette année, nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. L'état actuel du monde, dans lequel trop de vies continuent d'être déracinées en raison des conflits, de la pauvreté, des changements climatiques et des catastrophes naturelles, ainsi que de la COVID-19, vient nous rappeler avec force que l'ONU conserve toute sa pertinence.

Nous saluons et apprécions vivement le leadership du Secrétaire général et ses diverses initiatives pour faire face aux multiples facettes de la pandémie de COVID-19. Nous réaffirmons notre appui au rôle opérationnel et de coordination de l'Organisation mondiale de la Santé dans la réponse mondiale en matière de santé publique ainsi que s'agissant de veiller au respect du Règlement sanitaire international et d'aider les pays les plus fragiles et les plus vulnérables.

Alors que la grande majorité des besoins humanitaires actuels peuvent être attribués à des situations de conflit, la COVID-19 exacerbe les besoins qui existent déjà. L'Union européenne et ses États membres réaffirment la nécessité de garantir le plein respect du droit international, notamment du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés.

Un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave reste essentiel, tout comme la libre circulation des biens et du personnel humanitaires essentiels à l'intérieur des pays et entre eux, ainsi que la sûreté, la sécurité et la protection du personnel humanitaire et sanitaire. L'Union européenne et ses États membres continuent de jouer un rôle de premier plan pour défendre ces principes.

La COVID-19 a non seulement provoqué une crise sanitaire mondiale, mais a également eu de graves répercussions sur la protection des civils, exacerbant les inégalités existantes. La pandémie et ses conséquences socio-économiques ont des effets disproportionnés sur l'accès par les femmes, les enfants et les personnes âgées aux services de santé, ainsi que sur toutes les personnes en situation de vulnérabilité. Il importe tout particulièrement de préserver un accès non discriminatoire à des services de soins de santé sûrs, de qualité, efficaces et abordables, y compris des services de soins de santé sexuelle et procréative, dans le contexte de la COVID-19, afin de ne laisser personne de côté, dans le respect de tous les droits humains.

Les femmes et les jeunes filles sont davantage exposées aux risques immédiats de protection liés à la violence sexuelle et fondée sur le genre ou au partage inégal des

responsabilités. La fermeture d'écoles pendant la pandémie de COVID-19 entrave la mise à disposition de programmes de qualité dans les domaines de l'éducation. Dans le même temps, les femmes, qui représentent la majorité des agents sanitaires, ont été à l'avant-garde de la riposte et seront l'épine dorsale du relèvement des communautés. Leur rôle doit être davantage reconnu et promu.

La protection du droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé possible exige l'accès à des informations fiables. Il faut donner aux individus les moyens de protéger leur santé et celle des autres. À cet égard, des informations trompeuses ou fausses peuvent mettre des vies en danger. Par conséquent, il est essentiel de lutter résolument contre la désinformation au moyen d'une communication transparente et fondée sur des faits, en temps opportun, et de renforcer ainsi la résilience des sociétés tout en s'attachant à préserver la liberté d'expression, notamment le droit de rechercher, de recevoir et de communiquer des informations.

Nous nous faisons également l'écho de l'appel à l'action du Secrétaire général en matière de santé mentale et de soutien psychosocial pour faire en sorte que cet élément soit pleinement intégré dans la riposte au COVID-19, afin d'aider les personnes à mieux faire face à la crise.

Il importe de renforcer la résilience par des processus participatifs, l'inclusion sociale et la mobilisation des populations pour lutter efficacement contre la pandémie.

La santé mondiale et la sécurité mondiale vont de pair. Il est possible d'apporter une réponse efficace aux épidémies grâce à une coordination et à un leadership efficaces, au respect du Règlement sanitaire international, à des mesures de santé publique globales et à l'inclusion.

Nous pouvons nous remettre de tous les dangers qui provoquent des urgences sanitaires et l'insécurité, mais cela n'est possible que grâce à une approche coordonnée par l'ONU. L'Union européenne reste un fervent partisan du système de gouvernance mondiale, avec au centre une ONU efficace et efficiente. L'ONU peut continuer à compter sur notre appui.

Annexe 31**Déclaration de M. Kaha Imnadze, Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement la présidence allemande d'avoir organisé ce débat public, un débat nécessaire et d'actualité. Je voudrais également remercier sincèrement les distingués intervenants de leurs observations édifiantes.

La Géorgie s'associe à la déclaration fournie par l'observateur de l'Union européenne (voir annexe 30). Qu'il me soit permis de faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise sanitaire mondiale sans précédent dans l'histoire de l'ONU. La pandémie de coronavirus (COVID-19) a ravagé le monde entier, touchant les trois piliers de l'action de l'ONU : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. À ce jour, ce virus dévastateur a fait plus d'un demi-million de victimes, a brisé des sociétés et a plongé l'économie mondiale dans une profonde récession. En ces temps sans précédent, la Géorgie voudrait exprimer sa solidarité avec tous les États Membres qui luttent contre la pandémie de COVID-19 et présenter ses sincères condoléances pour les pertes qu'ils ont subies.

Toutefois, le pire reste à venir, surtout si nous continuons à négliger le contexte de sécurité internationale de la crise sanitaire actuelle. L'exacerbation des causes profondes des conflits armés, les entraves aux efforts nationaux et internationaux visant à régler les conflits et la propagation rapide de fausses informations dont nous sommes déjà témoins dans différentes régions du monde sont autant de signes avant-coureurs de troubles de sécurité imminents. Par conséquent, la seule option est de nous attaquer à ces problèmes avec plus de détermination et grâce à une coopération multilatérale inclusive.

Pour y parvenir, nous devons en premier lieu apporter notre appui indéfectible à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial immédiat et nous employer à le mettre en œuvre. Cet appel vise à faire taire les armes dans tous les coins du monde touchés par des conflits et à garantir un accès humanitaire sans entrave aux groupes les plus vulnérables de la société, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes déplacées de force et les personnes handicapées. L'adoption, hier, par le Conseil de sécurité de la résolution 2532 (2020), qui appuie l'appel du Secrétaire général, est une évolution encourageante à cette fin.

Nous estimons que le Conseil de sécurité doit aborder la question des urgences sanitaires mondiales en mettant l'accent sur la sécurité internationale. Cela est tout aussi pertinent à la lumière des interventions passées du Conseil de sécurité face aux épidémies qui se sont transformées en risques sanitaires mondiaux, notamment le syndrome respiratoire aigu sévère, le VIH/sida et la maladie à virus Ebola. Par conséquent, l'unité entre les membres du Conseil et une réponse internationale digne de ce nom pour mettre en œuvre l'appel du Secrétaire général s'imposent de toute urgence.

En ce moment critique, où il importe tout particulièrement de réaffirmer notre ferme attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, tout manquement à cet égard pourrait compromettre irréparablement la paix et la sécurité internationales. Cette conclusion est une évidence, tout particulièrement du point de vue de la Géorgie. Alors qu'il concentre ses efforts sur la lutte contre la pandémie, mon pays a subi les conséquences négatives du non-respect de l'ordre multilatéral fondé sur des règles. Même si le Gouvernement géorgien, en coopération avec ses partenaires et des organisations internationales, a réussi à lutter efficacement contre la propagation du virus dans le pays, notre souveraineté et notre intégrité territoriale ont systématiquement fait l'objet d'attaques de la part d'un des membres permanents du Conseil de sécurité.

Plus précisément, la Fédération de Russie a délibérément intensifié son utilisation d'outils de guerre hybride contre la Géorgie et, en se servant de mythes inventés de toutes pièces qui ne sont que de la propagande, n'a cessé de s'en prendre à l'un des laboratoires du Centre national de lutte contre les maladies et de santé publique de la Géorgie, le Centre Richard Lugar, qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre la propagation de la COVID-19 en Géorgie. À première vue, les affirmations absurdes de la Russie selon lesquelles le Gouvernement géorgien aurait artificiellement propagé la COVID-19 dans la région occupée de Tskhinvali et collecté des échantillons biologiques auprès des habitants de la région visent en fait à saper la confiance de la population locale dans le Gouvernement géorgien, dans l'objectif ultime de provoquer le chaos sur le terrain. Nous tenons à souligner que cette campagne de désinformation menée par la partie russe constitue une attaque ouverte contre la protection de la santé de la population et la sécurité nationale de la Géorgie.

Pire, ni la pandémie ni l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial immédiat n'ont empêché le régime d'occupation russe de poursuivre les processus illégaux consistant à installer des clôtures en fil de fer barbelé et de prétendus panneaux de signalisation de la frontière ou à creuser des tranchées prétendument anti-incendie le long de la ligne d'occupation dans les deux régions géorgiennes occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud. Tout récemment, de telles activités illégales ont été menées simultanément dans au moins 14 villages à proximité des régions d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud occupées par la Russie.

Pire encore, en raison de l'approche irresponsable et inhumaine qui consiste à fermer des prétendus points de passage le long de la ligne d'occupation russe, les populations qui résident dans les régions occupées – notamment des enfants, des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques et immunodéprimées – restent privées d'accès aux soins d'urgence et aux évacuations médicales. Ainsi, en conséquence du déni par le régime d'occupation russe d'évacuations médicales aux personnes dans le besoin, 14 Géorgiens de souche sont morts depuis la fermeture de la ligne d'occupation de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud en septembre 2019.

Pour terminer mon propos, j'appelle la communauté internationale à exhorter toutes les parties impliquées dans des conflits armés ou qui exercent un contrôle effectif dans des zones de conflit à garantir immédiatement l'élimination complète et inconditionnelle de tous les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence ainsi qu'à l'accès des civils à cette aide dans les zones touchées par des conflits, surtout dans les régions occupées de Géorgie.

De son côté, la Géorgie réitère son ferme attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et se tient prête à contribuer aux efforts collectifs visant à renforcer la coopération multilatérale basée sur des règles pour lutter contre la pandémie et ses effets néfastes. Nous exhortons le Conseil de sécurité à examiner la question de la sécurité sanitaire mondiale de manière plus approfondie.

Annexe 32

Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Guatemala tient tout d'abord à remercier la République fédérale d'Allemagne, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué cet important débat public virtuel sur les pandémies et la sécurité. Ce débat nous offre la possibilité d'échanger nos vues sur les répercussions des menaces sanitaires internationales et des pandémies et le rôle qui revient au Conseil de sécurité en vue de maintenir la paix et la sécurité.

Comme nous le savons tous, le monde est confronté à l'impact sans précédent d'une crise humaine et sociale provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette période difficile exige de mener une action coordonnée basée sur un multilatéralisme revigoré, dans le contexte duquel la coopération internationale doit être une priorité.

En tant que pays d'Amérique centrale, le Guatemala est également touché par la pandémie de COVID-19. Cette situation nous rappelle qu'il est essentiel de lutter contre cette urgence sanitaire mondiale au niveau régional.

Premièrement, depuis le début de la pandémie, le Gouvernement guatémaltèque a créé des mécanismes de coordination avec des pays de la région d'Amérique centrale afin d'éviter les conséquences de cette pandémie et son expansion nocive. Notre principale préoccupation, ce sont les groupes les plus vulnérables : les personnes âgées, les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les migrants et les peuples autochtones.

Deuxièmement, en dépit des efforts déployés par notre gouvernement, la pandémie a durement touché le système de santé. Aucun pays au monde n'était totalement préparé à gérer les répercussions de la COVID-19. Cette pandémie a révélé nos vulnérabilités, mais elle a également prouvé qu'en faisant preuve de solidarité et d'unité, l'humanité pouvait transformer les pires situations en scénarios d'espoir. Le Guatemala est fermement convaincu que la solidarité internationale, basée sur des partenariats efficaces et coordonnés ancrés dans le multilatéralisme, est l'outil essentiel pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et ses effets néfastes généralisés. Seule la coopération mutuelle nous permettra de mener une riposte globale pour nous relever. Nous sommes reconnaissants de l'offre de coopération fournie par plusieurs partenaires, en particulier l'Union européenne et la République fédérale d'Allemagne, en cette période sans précédent.

Troisièmement, en tant que pays fournisseur de contingents, nous estimons que le maintien de la paix joue un rôle essentiel dans les pays sortant d'un conflit. Dans le cadre de nombreuses opérations de maintien de la paix, les projets à effet rapide peuvent aider les communautés locales à répondre aux besoins immédiats des populations. Les hôpitaux, les écoles et les centres de soins de santé d'urgence peuvent améliorer la capacité des pays hôtes, en particulier ceux dont les systèmes de santé sont faibles, à s'acquitter de leurs responsabilités en période de crise mondiale.

Quatrièmement, il n'existe pas de pratique conventionnelle de gestion des circonstances aussi inédites que celles qui touchent actuellement les biens essentiels des personnes que nous représentons : leurs droits fondamentaux, leur vie et leur santé. Selon ce scénario, il est nécessaire de créer des mécanismes de protection sociale pour fournir une aide d'urgence aux plus vulnérables, en privilégiant leurs besoins. Dans ce contexte, les équipes de pays des Nations Unies et les institutions nationales peuvent également jouer un rôle important grâce à la planification, au suivi et à la fourniture d'une aide adéquate.

Dans notre pays, les femmes guatémaltèques sont des agentes de changement qui jouent un rôle indispensable dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 en tant que principales dispensatrices de soins dans leurs foyers et les espaces communautaires et en tant que travailleuses et professionnelles dans les secteurs de la santé, du travail social et de l'aide humanitaire.

Pour terminer, le Guatemala est heureux d'avoir coparrainé l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. C'est également un appel à la réflexion, qui nous rappelle que la solidarité entre les nations doit prendre le dessus. Cette solidarité doit être considérable car il ne doit exister qu'un combat dans le monde aujourd'hui : notre lutte commune contre la COVID-19.

Annexe 33**Déclaration de la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Christoph Heusgen, de l'Allemagne, d'avoir convoqué cet important dialogue sur l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la paix et la sécurité internationales.

Nous félicitons également l'Allemagne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Les exposés du Secrétaire général António Guterres, du Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, et de la Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine, Amira Elfadil Mohammed Elfadil, nous ont fourni des éclairages précieux sur les nombreuses dimensions de la pandémie.

La COVID-19 a causé des perturbations mondiales à une échelle que la génération actuelle n'avait jamais connue. Les effets perturbateurs de la pandémie se poursuivent, et ses répercussions seront profondes et multidimensionnelles. Cependant, nous devons nous rappeler que la COVID-19 est avant tout une crise sanitaire dont les conséquences économiques et humanitaires sont vastes. Ce n'est pas avant tout une question de paix et de sécurité internationales, et nous devons garder cet aspect à l'esprit.

Les pandémies peuvent exacerber les conséquences humanitaires des conflits armés. Elles constituent également des obstacles pour les moyens traditionnels de règlement des conflits et de maintien de la paix et de la sécurité, notamment les opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies.

En conséquence, les efforts du Conseil de sécurité dans ce contexte doivent prendre en compte l'incidence de la crise sur le fonctionnement des missions de maintien de la paix, et garantir la continuité des processus de paix. Les capacités opérationnelles des missions de maintien de la paix des Nations Unies ont déjà réduites, en grande partie du fait des mesures mises en place pour limiter la propagation du virus, notamment les restrictions concernant les déplacements et les déploiements.

En dépit de ces restrictions, il est encourageant de voir que les missions de maintien de la paix s'adaptent et actualisent leurs plans d'urgence pour garantir la sécurité de leur personnel, protéger leur capacité à poursuivre leurs opérations essentielles, contribuer à contenir et atténuer la propagation du virus, et continuer à s'acquitter de tâches essentielles. Un autre point important est qu'elles aident les pays hôtes à lutter contre la COVID-19, notamment en fournissant des traitements, en organisant des activités de renforcement des capacités avec les autorités locales, en fournissant un appui logistique, en sensibilisant les populations et en distribuant du matériel médical.

En tant que l'un des principaux fournisseurs de contingents, notamment de femmes soldats de la paix, l'Inde est fière de contribuer aux opérations de secours dans le contexte de la COVID-19. L'Inde vient de répondre à l'appel immédiat du Secrétaire général à remettre à niveau les installations médicales des missions de maintien de la paix des Nations Unies en acceptant de déployer du personnel et du matériel médicaux supplémentaires dans les hôpitaux militaires de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à Goma, et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à Djouba.

Dans les situations où des processus de paix ou des transitions sont en cours, les restrictions liées à la COVID-19 risquent de ralentir les progrès, notamment du fait du report d'élections, mettant en péril les progrès fragiles accomplis durant les mois qui ont précédé la pandémie. Cependant, nous devons nous garder d'exagérer le

problème. En effet, il y a des raisons d'espérer. Dans les situations où les rencontres et les échanges en présentiel sont restreintes, l'utilisation croissante de plateformes technologiques peut créer de nouvelles possibilités en renforçant le caractère inclusif des processus de paix, notamment la participation des femmes et des jeunes.

Alors même que le monde se mobilise pour relever ce défi, la menace la plus grave pour la paix et la sécurité internationales reste le terrorisme et ses réseaux de soutien. Les groupes terroristes vont chercher à exploiter la situation, en profitant de l'attention et des ressources détournées des gouvernements pour lancer de nouvelles offensives. Les terroristes et les entités terroristes ont également intégré des éléments de langage sur la COVID-19 dans leurs efforts de radicalisation et de recrutement. Les segments de la société qui ont été les plus touchés par les perturbations causées par le virus sont des cibles faciles de recrutement. Les mesures de confinement prises par les gouvernements et l'application des lois de quarantaine sont présentées sous un mauvais jour et commencent à figurer en bonne place dans la propagande terroriste. Nous devons faire preuve d'une vigilance de tous les instants face à ce phénomène.

L'une des questions clefs de la note de cadrage complète (S/2020/571, annexe) distribuée pour ce débat est la suivante : quels sont les éléments déclencheurs qui transforment une crise sanitaire en une crise de sécurité ? Parmi ces éléments, nous citerions les intentions malveillantes de ceux qui cherchent à exploiter le sentiment de peur et d'anxiété du public durant une crise sanitaire pour semer la méfiance et l'inimitié parmi les communautés et les pays en général.

Ainsi, l'infodémie à laquelle nous sommes confrontés est aussi virulente que la pandémie de COVID-19. Une telle prolifération d'informations fallacieuses, de médias trafiqués et de discours mensongers menace de diviser les sociétés et d'engendrer l'instabilité dans de nombreuses régions. Nous avons besoin d'un engagement international fort pour contrer ce fléau tout en protégeant les espaces d'un débat public éclairé. Dans ce contexte, l'Inde a été heureuse de faire partie du groupe interrégional qui a déposé à l'ONU une déclaration commune sur l'infodémie en cours dans le cadre de la COVID-19.

Une autre question importante est de savoir comment réduire au minimum les conséquences négative des pandémies pour les plus vulnérables, y compris dans les situations de conflit armé. Les femmes constituent plus de la moitié des effectifs de la santé mondiale et servent courageusement en première ligne en tant que professionnelles de la santé, travailleuses d'urgence, soignantes et autres personnels essentiels. Malgré cela, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence sociale et économique disproportionnée sur les femmes et les enfants. Nous devons veiller à ce que les réponses à la pandémie protègent les plus vulnérables.

Il y a bien sûr d'autres questions qui n'ont pas de liens directs avec la paix et la sécurité et qui peuvent ne pas être des éléments déclencheurs. Alors que nous élaborons une réponse collective à la pandémie, il est important que nous tirions les enseignements des meilleures pratiques et des expériences de chacun. Aucun d'entre nous ne peut être en sécurité si nous ne le sommes pas tous. Nous devons continuer à œuvrer de concert pour planifier une reprise et une croissance économiques sûres et pérennes, des chaînes d'approvisionnement vitales résilientes et le développement et la diffusion rapides de vaccins et de traitements.

Malgré la pandémie en cours et les difficultés rencontrées par les réseaux de la chaîne d'approvisionnement mondiale, l'Inde continue de répondre à plus de 60 % de la demande mondiale en vaccins divers et est le principal fournisseur d'entités des Nations Unies telles que l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population. Nous nous sommes également engagés à verser 15 millions de dollars en faveur de Gavi, l'Alliance du Vaccin.

Alors que l'Inde reste aux prises avec les exigences considérables que suppose la gestion des répercussions de la pandémie sur une population d'un milliard d'habitants, nous avons continué à tendre une main secourable à nos partenaires du monde entier, en accord avec notre éthique civilisationnelle qui consiste à voir le monde comme une seule famille. Nous avons ainsi partagé les stocks de médicaments disponibles dans notre pays et envoyé des équipes médicales dans plus de 120 pays. Nous avons également mis en place une stratégie de réponse commune dans notre voisinage immédiat.

Le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement s'emploie à appuyer rapidement des projets axés sur la lutte contre la pandémie de COVID-19 dans les pays qui ont besoin d'une telle assistance. Il s'agit notamment de projets visant à fournir des équipements médicaux, à renforcer les capacités en matière de soins de santé, à atténuer les effets socioéconomiques et à promouvoir un redressement porteur de transformation.

Enfin, l'un des aspects clefs de cette expérience mondiale sans précédent est que les défis complexes posés par la pandémie de COVID-19 ont démontré que notre réponse collective à de telles crises ne peut être efficace que si nos processus et nos institutions sont représentatifs des réalités contemporaines. Le moment présent constitue un signal d'alarme qui doit nous inciter à œuvrer en faveur d'un multilatéralisme réformé et revigoré, conçu pour relever les défis d'aujourd'hui.

Annexe 34**Déclaration de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La maladie à coronavirus (COVID-19) est un problème mondial sans précédent de par son ampleur et ses conséquences. Une réponse collective est essentielle. L'Irlande est donc reconnaissante à l'Allemagne d'avoir porté cette question critique, qui a des conséquences importantes pour la paix et la sécurité internationales, devant le Conseil de sécurité. Nous félicitons également la France, la Tunisie et tous les membres du Conseil de l'adoption à l'unanimité, hier, de la résolution 2532 (2020), qui appuie fermement l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et à une pause humanitaire.

Avant la crise, le monde était déjà confronté à des niveaux record de besoins humanitaires, dus en grande partie aux conflits. Les perspectives n'en sont que plus difficiles et plus complexes en raison de la COVID-19. En sus de la crise sanitaire immédiate, nous sommes également très préoccupés par ses effets secondaires, en particulier l'énorme choc économique que la COVID-19 va provoquer.

Dans les situations de conflit, l'accès humanitaire est un défi de taille qui a été exacerbé par la pandémie. Alors que les pays ont été contraints d'introduire des restrictions de mouvement pour endiguer la propagation de la COVID-19, nous devons veiller à ce que celles-ci n'empêchent pas les travailleurs humanitaires ou sanitaires d'atteindre les personnes qui en ont le plus besoin. Les personnes les plus touchées par les conflits avant une pandémie – les personnes déplacées, les réfugiés et les travailleurs migrants – sont celles qui souffrent le plus pendant une pandémie. Sans accès aux travailleurs sanitaires et humanitaires, les pandémies ne peuvent être combattues. Nous voyons bien que, lorsqu'un conflit se poursuit, il est plus difficile que jamais de prévenir la propagation d'une pandémie, d'en atténuer les effets et de protéger les civils.

Les catastrophes et les crises sont extrêmement imprévisibles. Des systèmes nationaux et locaux mal préparés pour faire face à une crise ne font qu'accroître la vulnérabilité des personnes et des populations. L'augmentation soudaine de la demande de services de santé essentiels provoquée par une crise submerge souvent les systèmes de santé, les rendant incapables de fournir les services nécessaires.

Des éléments déclencheurs tels que l'instabilité politique et la mauvaise gouvernance peuvent souvent provoquer une rupture de la confiance de la société envers les pouvoirs en place et, dans le pire des cas, conduire à des flambées de violence, voire à une crise de sécurité. Des enseignements peuvent être tirés de cette rupture de confiance en examinant la réponse apportée à l'épidémie d'Ebola dans l'est de la République démocratique du Congo. La mobilisation des populations, de personnalités influentes et de membres de la société civile a été essentielle pour mettre fin à la crise et a souligné l'importance des approches locales face aux crises, en particulier dans les situations de conflit.

Outre l'aggravation du risque de conflit, la COVID-19 présente également des défis majeurs pour les efforts de paix et de gestion des crises en cours. L'Irlande a fermement soutenu l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial dès le début de la pandémie. Si l'on a pu observer au départ quelques cas dans lesquels les conflits ont connu une atténuation, dans de trop nombreux autres contextes, ils se sont poursuivis et même intensifiés. La COVID-19 a ralenti la mise en œuvre des accords de paix au Yémen et au Soudan du Sud. L'Irlande appelle le Conseil à renforcer son appui aux efforts déployés par tous les représentants spéciaux et missions politiques des Nations Unies, organisations régionales, acteurs nationaux et communautés locales pour construire et maintenir la paix.

La COVID-19 exige que nous soyons conscients des liens complexes qui existent dans une situation donnée et qui requièrent une réponse cohérente, fondée

sur l'appropriation locale. L'Irlande a fermement appuyé le travail de l'ONU pour qu'il devienne plus cohérent. Les conseils prodigués par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à tous les pays concernant la réponse à la pandémie COVID-19, ses efforts de coordination mondiale tout au long de la crise et son assistance aux pays les plus vulnérables ont été essentiels. Consciente de ce fait et en tant qu'expression de la responsabilité mondiale qui lui incombe pour lutter contre la COVID-19 dans les pays dont les systèmes de santé publique sont moins avancés, l'Irlande a quadruplé sa contribution à l'OMS cette année.

Dans notre réflexion sur le lien entre pandémies et sécurité, nous devons également intégrer le fait qu'une pandémie a un effet amplifiant sur les autres risques et pressions. Le réchauffement de la planète et la destruction des habitats comptent parmi les facteurs qui augmentent le risque de crises sanitaires. La COVID-19 exerce des pressions supplémentaires sur des régions déjà vulnérables, notamment l'Afrique de l'Est, où les défis en place sont déjà exacerbés par l'incidence des changements climatiques et l'infestation acridienne.

La Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed a souligné la vulnérabilité accrue des femmes et des filles face aux conséquences de la pandémie, mais elle a également mis en relief le potentiel que recèlent les femmes et les jeunes à l'appui d'une réponse efficace dans leurs propres communautés. Nous en avons de nombreux exemples dans la riposte à l'Ebola en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et au Libéria. Soutenir l'appropriation locale des réponses, améliorer leur leadership et veiller à leur plus large ouverture dans les situations de conflit et de fragilité, en accordant une attention particulière aux questions de genre et aux jeunes, voilà qui sera indispensable pour agir face à la COVID-19 et pour s'en relever. L'action de l'Irlande au regard du programme pour les femmes et la paix et la sécurité oriente l'appui que nous accordons aux femmes et au rôle essentiel qu'elles jouent dans les efforts engagés en matière de pandémies et de sécurité.

À l'échelle mondiale, la COVID-19 a donné lieu à des mesures sans précédent de restriction des droits de la personne et des libertés fondamentales, dans le but de sauver des vies. Toutefois, la mise en œuvre de mesures d'exception ne doit pas compromettre les droits de la personne, lesquels doivent rester au cœur de notre riposte mondiale à la pandémie. Les premières données recueillies montrent que la pandémie de COVID-19 en cours accentue l'exclusion sociale déjà observée dans certains groupes, augmentant ainsi leur vulnérabilité. Nous constatons des tendances inquiétantes dans la manière dont, par exemple, les personnes âgées, les personnes handicapées, les communautés lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes, et les minorités ethniques sont beaucoup plus touchées. Les efforts de réponse et de relèvement en cours, de même que les politiques et programmes futurs, doivent être axés sur la construction d'un avenir plus inclusif, tolérant, respectueux de la diversité humaine, résilient et durable.

Pour les missions de maintien de la paix, la COVID-19 présente des défis complexes et sans équivalent. Les contingents des Nations Unies doivent continuer de trouver l'équilibre entre les prescriptions d'exploitation liées au mandat et les sensibilités du pays hôte et des populations locales. Il est impératif que les Nations Unies soient considérées comme faisant partie de la solution plutôt que du problème. Il est tout aussi important que la pandémie soit envisagée sous l'angle de la protection des civils. Pour l'Irlande, cela ne signifie pas que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se bornent à mener des activités visant à assurer la sécurité physique des groupes de population vulnérables. Il est évident que ces activités doivent se poursuivre. Mais les missions doivent tirer parti de toutes les capacités, y compris les communications stratégiques, les programmes de sensibilisation et de mobilisation, la coopération civilo-militaire, les ressources médicales et le dialogue avec les principaux dirigeants, afin de remédier de manière globale et intégrée aux préoccupations en matière de protection des civils.

Annexe 35**Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les graves épidémies de certaines maladies à taux de mortalité élevé ont des implications pour la sécurité dans les situations de conflit. À titre d'exemple, citons l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les situations de conflit dans notre région – du Yémen à la Palestine en passant par la Syrie.

Dans ces pays, la pandémie a aggravé la situation socioéconomique, contrecarré les efforts de désescalade et les négociations de paix et, en ajoutant une nouvelle strate aux problèmes existants, encore compliqué la situation générale.

Au Yémen, pays qui connaît déjà la pire crise humanitaire au monde, le nombre de décès causés par le virus pourrait dépasser le bilan combiné de la guerre, de la maladie et de la faim ces cinq dernières années, comme l'ont déclaré les responsables des Nations Unies présents sur place.

Dans le même temps, en raison de l'inaction du Conseil de sécurité face à l'agression étrangère contre ce pays, les agresseurs sont enhardis et profitent même de la pandémie de COVID-19 pour intensifier leurs frappes aériennes et renforcer le siège des ports et des aéroports par lesquels transite l'aide humanitaire destinée aux personnes dans le besoin. Ces mesures illégales n'ont pas d'autre qualification que celle de crime de guerre et doivent être empêchées.

En Palestine, le régime israélien poursuit son blocus vieux de plus d'une décennie contre la bande de Gaza – même en pleine épidémie de coronavirus –, ce qui s'est traduit par une nouvelle détérioration de la situation humanitaire déjà fragile dans cette région.

En Syrie, où la situation dans de nombreuses régions du pays s'améliorait suite à la défaite des terroristes et au rétablissement du contrôle du Gouvernement sur son territoire, l'épidémie de COVID-19 a ralenti quelque peu le retour des déplacés et les efforts de reconstruction. La situation humanitaire s'y est toutefois aggravée en raison de la politique irresponsable d'un membre permanent du Conseil de sécurité, qui a imposé des sanctions unilatérales illégales contre le peuple syrien.

La République islamique d'Iran, qui connaît l'une des pires épidémies de coronavirus et subit l'un des régimes de sanctions les plus inhumains imposé par les États-Unis, a pleinement conscience de l'obstacle démesuré que représentent ces sanctions pour les efforts nationaux déployés par les pays afin de prévenir efficacement la propagation du virus.

En pratique, ces sanctions illégales entravent l'importation de biens humanitaires, en particulier d'équipements médicaux et de médicaments, ce qui nuit principalement aux patients – la composante la plus vulnérable de toute société. Ce seul fait montre à quel point ces sanctions sont immorales, inhumaines et illégitimes, en particulier alors que le monde entier est confronté à un virus hautement contagieux, visant la famille humaine tout entière, et que la seule façon de le repousser passe par la solidarité dans l'action et une coopération internationale bien coordonnée.

En outre, cela montre que l'application de sanctions unilatérales, dans le contexte de la crise sanitaire mondiale sans précédent qui touche actuellement toutes les nations, va à l'encontre des intérêts communs de l'humanité.

En dépit des appels pressants à leur levée immédiate lancés par la communauté internationale, notamment le Secrétaire général, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et certains autres dignitaires internationaux, ainsi que

par de nombreux hommes et femmes d'État anciens et actuels et autres parlementaires, chefs religieux, universitaires, organisations non gouvernementales et institutions de la société civile, l'exercice de ces sanctions illégales se poursuit.

En outre, il ne faut pas oublier que des mesures telles que le siège inhumain du Yémen et de la bande de Gaza, ainsi que l'imposition de sanctions unilatérales illégales comme celles concernant la Syrie récemment, pourraient contribuer non seulement à la propagation de maladies mortelles, mais aussi à la détérioration des conflits.

Certes, il faut remédier à l'incidence des graves flambées de certaines maladies à taux de mortalité élevé dans les situations de conflit, mais il ne faut pas négliger le caractère immoral et inhumain des sanctions unilatérales, ni le fait qu'elles prolongent les pandémies et aggravent les conflits.

Annexe 36

Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Italie s'associe à la déclaration fournie par l'observateur de l'Union européenne (voir annexe 30), ainsi qu'à celle présentée au nom du Groupe des Amis de la solidarité pour la sécurité sanitaire mondiale (voir annexe 54), et tient à ajouter les observations suivantes à titre national.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est avant tout une crise de santé mondiale, qui exige une riposte coordonnée et multilatérale. Dès le début, l'Italie a appuyé avec force cette approche collective, en plaidant activement pour une alliance internationale visant à faire avancer la recherche sur un vaccin et à garantir son développement rapide et sa distribution équitable. Nous sommes fiers d'avoir compté parmi les promoteurs – en partenariat avec l'Union européenne et d'autres pays clés – de la conférence d'annonce de contributions pour la riposte mondiale au coronavirus tenue le 4 mai, et de la suivante, le 27 juin, lesquelles ont recueilli près de 16 milliards d'euros pour promouvoir un accès universel et équitable aux vaccins, aux traitements et aux diagnostics permettant de lutter contre la COVID-19. Nous avons également été parmi les pionniers du dispositif visant à accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, et parmi les principaux contributeurs à la Facilité Covax de financement pour l'accès universel aux vaccins contre la COVID-19, par l'intermédiaire de la Garantie de marché lancée par Gavi, l'Alliance du Vaccin, qui permettra de garantir que les pays en développement aient accès au vaccin.

Dans le même temps, la santé mondiale est une condition préalable fondamentale pour la paix, la stabilité et la prospérité, car elle a une incidence sur le triptyque paix-action humanitaire-développement. Au-delà de son impact tragique sur la santé publique et de ses répercussions profondes sur les droits de l'homme et les conditions socioéconomiques au niveau mondial, la pandémie de COVID-19 a sérieusement exacerbé les menaces actuelles qui pèsent sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans les pays ravagés par des conflits armés ou touchés par l'instabilité politique, les effets de la pandémie ont aggravé la situation, entravant l'acheminement de l'aide humanitaire et intensifiant la souffrance des populations locales.

C'est pourquoi, dans tous les points chauds du monde, les parties en conflit devraient entendre l'appel du Secrétaire général António Guterres à un cessez-le-feu mondial – appel que l'Italie soutient sans réserve – et unir leurs forces contre le virus. Dans cet esprit, nous nous félicitons de l'adoption hier de la résolution 2532 (2020), qui exige une cessation générale et immédiate des hostilités dans toutes les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et exprime son soutien aux efforts entrepris par le Secrétaire général à cet égard. Une pause humanitaire durable est en effet capitale pour permettre l'acheminement sûr, sans entrave et durable de l'aide humanitaire, en particulier aux groupes vulnérables, aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Dans ce contexte difficile, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont un rôle particulier à jouer pour aider les communautés locales à faire face à la pandémie. L'Italie apprécie grandement le travail du Secrétariat pour adopter des mesures et des procédures visant à atténuer les effets de la COVID-19 et à protéger les soldats de la paix ainsi que les populations locales.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons rester engagés dans les opérations de paix. Laisser les missions de maintien de la paix en sous-effectif et incapables de s'acquitter de leur mandat mettrait en danger à la fois les populations locales et le personnel des missions. Avec ses partenaires de l'Union européenne, l'Italie a

pleinement confirmé ses engagements en tant que pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police. En outre, le contingent italien de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban a fourni du matériel médical aux services de santé locaux, contribuant ainsi directement à atténuer l'impact du virus. Cela montre à quel point les opérations de paix peuvent s'avérer un outil flexible pour préserver la paix et la stabilité et à quel point l'initiative du Secrétaire général « Action pour le maintien de la paix » a constitué une étape fondamentale dans la modernisation des missions de maintien de la paix des Nations Unies. L'Italie se félicite que le Secrétariat ait pris l'initiative de redéfinir les priorités d'« Action pour le maintien de la paix » étant donné les circonstances, afin de mettre davantage l'accent sur la sûreté, la sécurité, la performance et la protection, en particulier en ce qui concerne la prévention et la maîtrise de la maladie à coronavirus et l'appui au secteur de la santé publique.

Lorsqu'on évalue les liens qui existent entre pandémies et sécurité, il faut aussi prendre en compte les effets du coronavirus sur la sécurité alimentaire. Dans un état d'urgence comme celui que nous connaissons actuellement, il est primordial que chacun ait accès à une alimentation sûre, nutritive et en quantité suffisante, et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir les voies commerciales ouvertes et les chaînes d'approvisionnement en état de fonctionner, tout en menant dans le même temps des initiatives en faveur de l'accès à la nourriture pour les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables de nos sociétés. C'est dans cet esprit que l'Italie est déterminée à soutenir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial et tous les acteurs compétents des Nations Unies dans leurs efforts pour prévenir une crise alimentaire mondiale. L'Italie a également encouragé la formation d'une coalition alimentaire contre la faim, par l'intermédiaire de la FAO, afin de mobiliser l'expertise en la matière, de fournir un appui politique, de mettre en place un espace de dialogue et de promouvoir des initiatives axées sur la création de systèmes alimentaires plus résilients et durables.

Enfin et non des moindres, la pandémie nous a rappelé l'importance de pleinement mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Du fait de la crise sanitaire, les femmes et les filles sont particulièrement exposées à la violence sexuelle et fondée sur le sexe et souffrent d'un partage inégal des responsabilités. Dans le même temps, les femmes – qui constituent la majorité du personnel de santé – ont été en première ligne de la riposte et seront l'épine dorsale du relèvement des communautés. La pandémie nécessite que nous redoublions nos efforts pour tenir notre engagement à atteindre la parité entre les sexes et à faire en sorte que les femmes participent de manière véritable à la prise de décisions dans l'intérêt de la paix et de la prospérité pour tous.

Annexe 37**Déclaration de M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à la présidence allemande pour avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les pandémies et la sécurité, un sujet d'actualité et très important pour le Conseil de sécurité, l'ONU et le monde entier.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a non seulement provoqué une crise sanitaire, mais aussi une grave crise de sécurité humaine partout dans le monde. Malgré les efforts inlassables de nombreuses personnes aux quatre coins de la planète, la maladie continue de se propager par-delà les frontières et au sein des communautés les plus vulnérables, ce qui nuit non seulement aux sociétés pacifiques, mais aussi à la paix et à la sécurité internationales.

Tout d'abord, je ne saurais trop insister sur l'importance de la solidarité mondiale dans la lutte contre cet ennemi invisible de l'humanité. Le Japon se félicite de l'adoption de la résolution 2532 (2020) en réponse à la COVID-19 et espère qu'elle sera pleinement respectée par les parties concernées. Ce n'est pas le moment de se battre les uns contre les autres. Il faut au contraire s'unir pour lutter contre l'ennemi commun. C'est pourquoi le Japon appuie fermement l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et c'est pourquoi nous avons, avec d'autres, été à l'initiative de la déclaration de soutien à cet appel qui a été signée par 172 États Membres et observateurs. Cette déclaration nous invite à « unir tous nos efforts pour sauver des vies et atténuer les ravages sociaux et économiques sur nos peuples ». Elle rappelle également notre obligation consacrée dans la Charte des Nations Unies de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, ce qui est bien mieux que d'appeler au cessez-le-feu une fois le conflit militaire déclenché.

Étant donné le contexte actuel, je tiens à souligner tout particulièrement l'importance de l'état de droit et du règlement pacifique des différends fondé sur le droit international. Alors que des défis redoutables nous obligent à faire preuve de solidarité, il ne saurait être question de profiter de la crise actuelle et de tenter de modifier le statu quo par des mesures unilatérales. Les mesures coercitives doivent être évitées car elles détournent inévitablement l'attention de la bataille en cours contre notre ennemi commun, la COVID-19. Compte tenu de l'appel à un cessez-le-feu mondial, nous attendons de toutes les parties concernées qu'elles prennent des mesures énergiques en vue de régler pacifiquement les différends.

La COVID-19 met gravement en péril la paix de nos sociétés parce qu'elle constitue une menace multiple pour la survie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes, en particulier les plus vulnérables. Si nous n'assurons pas la sécurité humaine et ne rétablissons pas la paix au sein de nos communautés, nous ne pouvons pas espérer que les relations entre les groupes de personnes, y compris les nations, soient stables. La sécurité humaine exige des réponses centrées sur l'être humain, des réponses globales, adaptées au contexte et axées sur la prévention, qui renforcent la protection et l'autonomisation de tous les individus et de toutes les communautés, sans laisser personne de côté. La santé étant l'élément le plus fondamental de la sécurité humaine, le Japon promeut depuis longtemps un programme mondial de santé, comprenant la lutte contre les maladies infectieuses et le soutien à la couverture sanitaire universelle.

Les réponses reçues du monde entier à l'enquête du Secrétaire général menée dans le cadre de la campagne ONU75 dressent un tableau clair des priorités des populations à l'époque de la COVID-19 et au-delà : premièrement, l'accès universel aux soins de santé ; deuxièmement, plus de solidarité entre les personnes et les

nations ; et troisièmement, la refonte de l'économie mondiale pour prévenir les inégalités. La COVID-19 a mis en évidence que parvenir à la sécurité humaine grâce à une collaboration et un partenariat accrus afin de ne laisser personne de côté était de la plus haute importance aujourd'hui et demain.

En réponse à l'appel à l'aide humanitaire lancé par l'ONU, le Japon a décidé dès le mois de mars de fournir environ 140 millions de dollars par l'entremise de six organisations internationales pour offrir une assistance technique et autre aux professionnels de la santé ainsi qu'à d'autres acteurs. En avril, le Japon a en outre décidé de verser une aide supplémentaire d'un montant de plus d'1,4 milliard de dollars afin de renforcer les capacités dans les domaines de la santé et de la médecine, d'accroître le flux des fournitures médicales et autres vers les pays en développement et de soutenir les personnes vulnérables, notamment les femmes et les filles. Le Japon s'est aussi engagé à verser 300 millions de dollars lors du Sommet mondial sur la vaccination 2020, tenu en juin, afin d'accélérer l'accès aux vaccins.

Dans son exposé au Conseil de sécurité en avril, le Secrétaire général a souligné que le risque le plus pressant face à la COVID-19 était l'érosion de la confiance dans les institutions publiques, « en particulier si les citoyens perçoivent que leurs autorités ont mal géré la réponse ou dissimulent l'ampleur de la crise ». Une société ne peut être ni pacifique ni résiliente si les gens n'ont pas confiance en leurs gouvernements ou se défient les uns des autres. La pandémie a mis en cause cette confiance, en particulier dans les pays déjà fragiles qui sont touchés par des conflits et dont les institutions sont faibles.

Des institutions efficaces, responsables et inclusives, que ce soit dans les secteurs de la sécurité et de la justice ou dans les domaines socioéconomiques, contribuent à renforcer la crédibilité des gouvernements, à réduire la vulnérabilité, à garantir la sécurité humaine et à donner aux personnes l'assurance que leurs gouvernements respectent leur dignité. Il serait utile d'envisager de mettre davantage l'accent sur le renforcement des institutions dans le cadre de l'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, afin d'apporter aux pays touchés par un conflit un soutien plus efficace à l'échelle du système, notamment grâce à une coopération plus étroite entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix.

Pour terminer, je tiens à souligner que la lutte contre cette pandémie requiert un renforcement de la coopération et de la solidarité internationales et une réponse internationale globale et coordonnée. Elle exige également que l'ONU joue un rôle central dans ces efforts.

Annexe 38**Déclaration de M. Lazarus O. Amayo, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Kenya félicite la Mission permanente de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies d'avoir porté à l'attention du Conseil de sécurité la réalité mondiale des pandémies et leurs conséquences sur la sécurité, y compris la sécurité sanitaire. Nous nous félicitons également de l'adoption à l'unanimité par le Conseil, le 1^{er} juillet 2020, de la résolution 2532 (2020), sur la maladie à coronavirus (COVID-19), et remercions la France et la Tunisie des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour parvenir à ce résultat à l'issue de longues négociations.

Alors que la pandémie de COVID-19 perdure, les gouvernements du monde prennent des mesures pour faire face à ses répercussions politiques et socioéconomiques sans précédent sur leurs populations. Pour la plupart des pays, les défis sont multiples. Qui plus est, les efforts d'aplatissement de la courbe sont menés dans le contexte de situations diverses dans le continuum paix-conflit. De fait, la multiplicité des défis à relever met à l'épreuve la gestion internationale des crises. Il nous faut agir vite et agir ensemble.

Les exposés du Secrétaire général António Guterres, du Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, et de la Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine, Amira Elfadil Mohammed Elfadil, ont montré une fois de plus que les pandémies ont des implications multiformes pour la paix et la sécurité, provoquant un pic des besoins humanitaires et une perte des progrès réalisés en matière de consolidation de la paix et de développement. Les pandémies ne peuvent donc pas être traitées uniquement comme des problèmes de santé, en particulier dans les régions touchées par des conflits et dans les pays sortant d'un conflit. Ma délégation se félicite de la mise à jour présentée par l'Union africaine, dans laquelle elle souligne sa politique d'action commune et de solidarité avec les efforts d'atténuation en cours par le biais des centres africains de contrôle et de prévention des maladies afin de veiller à ce que l'Afrique ne soit pas laissée pour compte en matière de production de vaccins et de matériel essentiel.

La fragilité et les situations de conflit sont quelques-uns des éléments déclencheurs qui peuvent transformer une crise sanitaire en une menace pour la sécurité. L'incidence de la pandémie dans les pays fragiles et touchés par des conflits, par exemple au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et dans d'autres régions qui sont en situation de conflit prolongé, est la preuve que les pandémies peuvent être une menace évolutive pour la paix. Cette crise sanitaire risque également de créer un terreau fertile pour l'extrémisme violent et le terrorisme. Comme l'a noté le Secrétaire général, la pandémie a interrompu les négociations en cours dans le processus de paix de Djouba et les pourparlers avec les Chabab sur leurs activités terroristes dans la Corne de l'Afrique. À cet égard, le Kenya souscrit à l'appel lancé le 23 mars par le Secrétaire général pour faire taire les armes dans le monde. Nous nous associons également pleinement à l'appel lancé le 8 avril par le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, pour que nous concentrions tous nos efforts sur la lutte collective contre la COVID-19 en tant que communauté mondiale solidaire.

Les changements climatiques et les défis environnementaux se sont également avérés être des obstacles supplémentaires que les pays doivent surmonter pendant la pandémie. Le Kenya et d'autres pays de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique centrale luttent simultanément contre la pandémie et d'autres urgences concurrentes, notamment des inondations et des infestations de criquets.

De plus, la pandémie de COVID-19 a une incidence énorme sur les opérations de paix dans le cadre des missions, ainsi que sur les négociations de paix entre parties belligérantes et les flux d'aide humanitaire, en particulier dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées. À cet égard, ma délégation tient à rendre hommage aux soldats de la paix, aux artisans de la paix locaux, aux dirigeants communautaires, aux organisations de femmes et de jeunes, à la société civile et au personnel de santé en Afrique et dans le monde pour les sacrifices consentis.

La mise en œuvre d'un cessez-le-feu mondial garantira que les opérations de paix continuent à remplir leur mandat en temps de crise sanitaire. Les politiques nationales et régionales qui comprennent des mesures de transparence et de responsabilité pendant les pandémies permettront de mieux garantir la sécurité de tout le personnel, ainsi que l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire aux populations les plus vulnérables.

Nous avons, en outre, été témoins de la contribution essentielle qu'apportent les femmes aux opérations de paix, ainsi que du rôle qu'elles jouent en tant que leaders communautaires et travailleuses sanitaires de première ligne. Toutefois, les femmes et les jeunes filles sont également touchées de manière disproportionnée par les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie. La situation en matière de sécurité créée par la pandémie offre une occasion importante d'élargir et d'accélérer la mise en œuvre des recommandations contenues dans les résolutions sur les femmes/les jeunes et la paix et la sécurité, notamment en ce qui concerne les questions de participation, de protection, de prévention et de partenariat dans le contexte de la COVID-19. En outre, à la demande des parties prenantes nationales, la communauté internationale peut se rallier autour des pays fragiles et offrir son soutien pour la mise en place d'infrastructures de gouvernance essentielles et résilientes, en particulier les systèmes de soins de santé, la formation du personnel et la fourniture de matériel essentiel. L'accès à des établissements de soins de santé fonctionnels peut atténuer le risque posé par le lien santé-insécurité.

La pandémie a mis à rude épreuve les systèmes de santé et les économies nationales partout dans le monde, quel que soit le niveau de développement des pays. Aussi la crise sanitaire risque-t-elle d'exacerber le sous-développement en tant que facteur d'instabilité, en particulier dans les économies déjà fragiles. Un financement durable est également indispensable pour assurer la durabilité des infrastructures essentielles, de même qu'une approche interdisciplinaire pour harmoniser les réponses médicales, publiques et politiques aux pandémies. Étant donné les conséquences substantielles de la COVID-19 sur l'économie mondiale, il y a un risque accru de voir effacés les progrès réalisés en matière de sécurité alimentaire, d'élimination de la pauvreté, de croissance de l'industrie nationale et d'intégration régionale. Nous avons observé des revers importants lors de la crise de l'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014 et 2015. Il est donc nécessaire d'établir des priorités, d'investir et d'identifier de nouveaux partenaires en matière de sécurité, notamment des experts en santé et en technologie, afin de mettre en place des infrastructures résilientes.

Le Conseil doit également commencer à envisager l'avenir en termes de ce à quoi ressemblera un monde post-COVID-19 pour les femmes, les enfants et les populations déplacées, marginalisées et vulnérables dans les pays et régions fragiles et touchés par des conflits. En partenariat avec d'autres organismes, fonds et institutions des Nations Unies, il sera essentiel de commencer à mettre à profit et à centraliser les conclusions et les rapports des parties prenantes nationales, régionales et internationales concernant la dynamique santé-paix, notamment s'agissant des conséquences sexospécifiques et disproportionnées de la COVID-19, afin d'élaborer des lignes directrices et des recommandations éclairées et adaptées au contexte pour aller de l'avant.

Annexe 39

Déclaration de M. Mansour Ayyad Alotaibi, Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et arabe]

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes convaincus que vous dirigerez avec succès les travaux du Conseil. Je tiens également à remercier l'Allemagne d'avoir choisi le sujet du débat d'aujourd'hui et d'avoir préparé la note de cadrage pour cette importante réunion (S/2020/571).

Le monde traverse une période sans précédent depuis l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19). Cette pandémie constitue une menace transfrontalière, s'est ressentie sur toutes les facettes de nos vies – sanitaire, économique, sociale et politique –, et a fait un demi-million de morts, sans compter les 10 millions de personnes infectées dans le monde entier. Comme l'a dit le Secrétaire général, cette pandémie est le plus grand défi que le monde ait eu à affronter depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est aussi l'illustration parfaite des liens étroits qui lient pandémies et sécurité. Dans ce sens, nous devons tous unir nos efforts pour lutter contre les épidémies et les crises sanitaires mondiales et limiter la gravité de leurs incidences, en recourant à la coopération et à la coordination, dans le cadre du système multilatéral international et des organisations régionales et internationales. Une crise mondiale telle que celle-ci exige des solutions mondiales.

Le 23 mars 2020, nous avons tous entendu l'appel historique du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial dans les zones de conflit armé, afin que nous puissions nous concentrer ensemble sur le véritable combat que nous devons livrer actuellement, contre la COVID-19. Nous avons vu d'autres initiatives visant à mobiliser les efforts internationaux pour freiner la propagation du virus et ses effets sur les sociétés et les populations, en particulier les groupes plus vulnérables, comme les femmes, les enfants, les personnes ayant des besoins particuliers et les déplacés. Mais il faut faire plus encore à cet égard. Le monde a besoin de prises de positions plus sérieuses et plus déterminées. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2532 (2020) sur cette crise sanitaire mondiale qui constitue à nos yeux une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous rappelons que le Conseil a précédemment adopté des positions claires sur d'autres crises sanitaires, comme la maladie à virus Ebola et le VIH/sida. Je tiens à rendre hommage aux efforts déployés par la Tunisie et la France ces derniers mois pour faire en sorte que le Conseil adopte une résolution sur la COVID-19.

Les effets de la pandémie risquent de concerner un grand nombre des questions débattues à l'ONU de manière générale, et au Conseil de sécurité en particulier. Sur le plan humanitaire, nous voyons bien que la situation humanitaire a commencé à se détériorer dans un certain nombre de régions frappées par un conflit et dans des zones souffrant de systèmes de santé fragiles suite à des années de guerre et de destruction. De même, la propagation du virus aura des effets économiques et sociaux susceptibles de réduire à néant les gains réalisés par certains pays, ce qui pourrait exacerber les causes profondes des conflits armés, comme le chômage, la pauvreté, les inégalités et la concurrence pour les ressources naturelles. En outre, il ne fait aucun doute que la pandémie pourrait avoir des répercussions dans le domaine politique, en fonction de la capacité des pays et gouvernements à réagir avec efficacité et efficience pour en limiter la propagation et fournir les soins médicaux nécessaires à ceux qui en ont besoin. Qui plus est, nous constatons que la pandémie a compliqué la progression des processus politiques dans certaines zones de conflit.

Face à ces conséquences de la COVID-19, il est urgent d'agir collectivement et conjointement et d'unir nos efforts et nos visions afin de venir à bout de cette maladie mortelle, en exploitant tous les outils à notre disposition et en mobilisant l'énergie des experts, scientifiques et spécialistes pour trouver un vaccin et en assurer la distribution équitable, en particulier dans les pays en développement. Nous devons également nous attacher à renforcer les capacités sanitaires des pays et sociétés vulnérables ; assurer l'approvisionnement des systèmes de santé du monde entier en fournitures et équipements médicaux et préventifs pour leur permettre de faire face à la pandémie ; veiller à la poursuite de l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin dans les zones de conflit et de catastrophes naturelles, en tenant compte de la propagation de la pandémie ; et renforcer les mesures de prévention des conflits. Il est difficile d'atteindre ces objectifs sans un système multilatéral intégral et efficace, qui contribue à coordonner les efforts du système des Nations Unies, des organisations régionales, des institutions financières internationales et d'autres entités multilatérales afin de surmonter le défi le plus difficile auquel notre monde soit collectivement confronté aujourd'hui.

Depuis le début de la pandémie, l'État du Koweït participe aux efforts internationaux pour lutter contre la COVID-19. Il a fait part, à plusieurs reprises, de son appui total à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et a participé à diverses réunions régionales et internationales consacrées à la lutte contre la pandémie. À ce jour, l'État du Koweït a contribué à hauteur de 100 millions de dollars aux efforts mondiaux de lutte contre le virus. Je renouvelle l'engagement de l'État du Koweït à appuyer tous les efforts internationaux visant à préserver la vie humaine, à protéger la santé des populations et à venir à bout de la COVID-19.

Je me dois de saisir cette occasion pour saluer et remercier tous les professionnels de santé du monde entier, ainsi que les intervenants de première ligne, de leurs efforts nobles et courageux face à la COVID-19.

Pour terminer, nous demandons à Allah, le Tout-Puissant, de débarrasser l'humanité tout entière de cette pandémie et de préserver nos patries.

Annexe 40**Déclaration de M^{me} Mirgul Moldoisaeva, Représentante permanente du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Avant toute chose, je tiens à remercier la présidence allemande du Conseil de sécurité de cette invitation à participer au débat public de ce jour. Nous la félicitons d'avoir choisi d'inscrire au programme de ce mois cette question cruciale et tout à fait d'actualité.

Je tiens également à remercier de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, et la Commissaire de l'Union africaine pour les affaires sociales, Amira Elfadil Mohammed Elfadil. Je sais gré, enfin, aux organisateurs de la manifestation d'aujourd'hui de me donner l'occasion de prendre la parole sur le thème important des pandémies et de la sécurité.

Nous notons avec une profonde inquiétude la menace que fait peser sur la santé, la sécurité et le bien-être de l'humanité la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui continue de se propager dans le monde entier. Nous appelons l'attention sur les conséquences sans précédent de la pandémie – notamment la perturbation grave de la vie publique, du développement économique et des voyages et échanges internationaux, les changements climatiques, les crises humanitaires et migratoires, la montée de la pauvreté et l'accroissement des inégalités –, ainsi que sur ses effets néfastes sur le bien-être des populations et la sécurité internationale, qui vont réduire à néant les gains chèrement acquis en matière de développement et entraver la réalisation, dans les délais impartis, des objectifs de développement durable et des autres objectifs de développement convenus au niveau international.

L'apparition et la propagation rapide de la COVID-19 à l'échelle de toute la planète ont eu de graves répercussions sur la protection des civils dans les États touchés par un conflit. Nous observons avec une profonde inquiétude la pandémie de COVID-19 continuer à gagner du terrain dans toutes les régions du monde, ce qui constitue une grande menace pour la santé et la sécurité humaines. Il est évident que les populations des États touchés par un conflit paient le plus lourd tribut dans la lutte contre la pandémie, qui vient s'ajouter aux conflits armés en cours.

La situation actuelle exige que nous unissions sans attendre nos efforts et que la communauté internationale dans son ensemble adopte des mesures énergiques. On ne saurait à cet égard sous-estimer le rôle central de l'ONU et du Conseil de sécurité. La République kirghize soutient donc l'appel du Secrétaire général António Guterres à un cessez-le-feu mondial et à une coopération internationale renforcée pour lutter avec succès contre la pandémie de COVID-19.

Nous rappelons dans ce contexte la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et d'autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme, qui ont été conçus pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales et qui devraient être pris en compte dans la réponse à la pandémie de COVID-19.

Il faut renforcer la coopération au service du développement et accroître l'accès aux financements à des conditions préférentielles, tout particulièrement dans le contexte de l'actuelle pandémie mondiale. Nous appelons les donateurs qui ne

l'ont pas encore fait à redoubler d'efforts pour honorer leurs engagements respectifs en matière d'aide publique au développement, en particulier à l'égard des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

Nous tenons à réaffirmer la résolution 74/270 de l'Assemblée générale, sur la solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), et la résolution 74/274, sur la coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19, et rappelons que la pandémie ainsi que les chocs économiques et les chocs sur les prix des produits de base qui en résultent au niveau mondial pourraient causer une augmentation considérable du nombre de pays surendettés ou risquant de le devenir. Nous sommes profondément préoccupés par l'effet des niveaux d'endettement élevés sur la capacité des pays, en particulier les pays en développement et les pays en situation particulière, à résister au choc causé par la COVID-19 et à investir dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous nous félicitons que le Groupe des Vingt ait entrepris de suspendre, pour une durée déterminée, les paiements dus par les pays les plus pauvres au titre du service de la dette. Et nous saluons les initiatives prises par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour fournir des liquidités et d'autres mesures de soutien afin d'alléger le fardeau de la dette des pays en développement. Nous demandons à tous les acteurs concernés, y compris les institutions financières internationales, de remédier aux vulnérabilités face à l'endettement, en accordant une attention particulière aux pays en situation particulière, et de contribuer à la lutte contre la pandémie et au redressement.

En cette période difficile pour la communauté internationale, la République kirghize appuie pleinement le rôle essentiel de l'ONU et du Conseil de sécurité en matière de règlement des problèmes liés au maintien de la paix et de la sécurité, de développement de relations amicales entre les nations, de coopération pour remédier aux problèmes de développement, de réduction de la pauvreté, de promotion du respect des droits de l'homme, de protection de l'environnement, de lutte contre les maladies et contre l'épidémie de COVID-19, dans la mesure où celle-ci a une incidence sur la paix et la sécurité dans le monde d'aujourd'hui. Nous pensons qu'étant donné les risques existants ou à venir liés à la pandémie mondiale de COVID-19, il faut renforcer le plus possible le rôle du Conseil de sécurité.

La pandémie de COVID-19 nous a rappelé de la manière la plus puissante qui soit que nous sommes étroitement liés les uns aux autres et que c'est le maillon le plus faible de la chaîne qui détermine notre force. Ce n'est qu'en travaillant ensemble et de manière solidaire que nous pourrions venir à bout de la pandémie et nous attaquer efficacement à ses conséquences. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions améliorer notre résilience face aux pandémies à venir et aux autres défis mondiaux. L'Organisation des Nations Unies doit être au cœur de nos efforts. Le Gouvernement de la République kirghize entend continuer à soutenir les efforts et à travailler activement en coopération avec tous les États Membres, le système des Nations Unies et les partenaires internationaux pour atteindre nos objectifs.

Annexe 41**Déclaration de M. Andrejs Pildegovičs, Représentant permanent de la Lettonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous nous félicitons de ce débat public de haut niveau sur les pandémies et la sécurité, organisé par la présidence allemande du Conseil de sécurité. Il vient à point nommé et est tout à fait d'actualité. Nous saluons le leadership et le travail du Comité international de la Croix-Rouge et de tout le personnel qui continue activement à la fois à lutter contre la pandémie et à s'acquitter de son mandat essentiel sur le terrain. La propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) a des conséquences évidentes sur la sécurité et doit être abordée de manière globale, y compris aux niveaux individuel, sociétal, étatique et international. Il est donc approprié que l'Allemagne ait porté ce sujet très important à l'attention du Conseil de sécurité.

Notre réponse à la pandémie de COVID-19 a démontré l'importance de l'état de droit et d'un ordre international fondé sur des règles. Les normes et les institutions internationales nous fournissent des orientations sur la manière de mieux faire face à la propagation de la pandémie, et l'ONU et les institutions du système sont au cœur des efforts mondiaux. J'ajouterais que, de toute évidence, les membres du Conseil de sécurité doivent montrer l'exemple.

Ce n'est que par la bonne gouvernance, la confiance et l'action collective et internationale que nous pourrions freiner la propagation et devenir plus résilients pour faire face à la prochaine pandémie. Il est dans notre intérêt à tous d'accroître notre résilience collective et de nous préparer en temps utile à toute nouvelle évolution concernant les défis liés à la pandémie.

Nous faisons partie des pays qui ont accueilli favorablement l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. Un tel cessez-le-feu devrait faciliter le règlement de tous les conflits prolongés – qu'ils soient actifs ou gelés –, y compris celui qui sévit dans l'est de l'Ukraine et qui est causé par les actes d'agression de la Russie. Nous réitérons notre appel à respecter le principe de l'intégrité territoriale, y compris celle de l'Ukraine.

À cet égard, la transparence militaire est un élément important pour un climat de sécurité internationale plus prévisible et plus stable. Il est de notre responsabilité à tous de la préserver en toutes circonstances, en particulier lorsque des mesures de sécurité sanitaire empêchent la vérification concrète.

Une des conséquences évidentes de la COVID-19 en termes de sécurité est l'« infodémie ». De manière générale, la sphère de l'information a partie liée avec la sécurité, dans la mesure où les menaces et les solutions reposent sur la perception. Or, il ne fait aucun doute que l'infodémie peut s'avérer mortelle, et lutter contre ce phénomène est une priorité tant pour la Lettonie que pour l'Union européenne. La Lettonie a acquis une certaine expertise dans ce domaine, que nous sommes prêts à partager.

Dans la déclaration interrégionale sur l'infodémie, qui a été approuvée par 132 États Membres et observateurs, nous avons appelé tous les acteurs, tels que les professionnels des médias, les plateformes de médias sociaux et les organisations non gouvernementales, à accroître leurs efforts pour lutter contre l'infodémie. Aujourd'hui, nous demandons à tous les pays, qu'ils aient déjà souscrit à cette déclaration ou pas encore, à se joindre à notre effort commun. Nous devrions tous travailler plus activement pour mettre en œuvre les recommandations de l'ONU dans ce domaine. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les efforts d'information et de sensibilisation de l'ONU et la campagne Verified, et nous sommes heureux de contribuer à la campagne lancée le 30 juin sur les médias sociaux.

La pandémie de COVID-19 et ses répercussions socioéconomiques mettent une fois de plus en évidence le caractère multidimensionnel des menaces et des défis à l'ère de l'interdépendance mondiale, ce qui est susceptible d'accroître les risques en matière de sécurité. C'est pourquoi, notre réponse à la COVID-19 doit être conforme aux exigences d'une reprise économique verte et à l'objectif consistant à « reconstruire en mieux ». Là est la clef pour garantir une plus grande résilience et une sécurité durable à long terme pour tous.

Annexe 42**Déclaration de M^{me} Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à féliciter l'Allemagne pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et à remercier la France pour sa présidence en juin. Je veux aussi remercier l'Allemagne et le Ministre des affaires étrangères Heiko Maas d'avoir organisé ce débat sur le thème « Pandémies et sécurité ».

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a épargné personne et a agi comme un catalyseur dans de nombreux pays et régions du monde, aggravant leur situation et, partant, menaçant la paix et la sécurité.

Les pandémies de cette ampleur montrent que la nécessité de s'attaquer à la racine des problèmes est bien réelle et urgente, et qu'il ne s'agit pas seulement d'une notion abstraite. Si on ne s'attaque pas sérieusement à l'injustice sociale, aux inégalités et à la pauvreté, les conflits prolongés, l'occupation étrangère et les terribles crises humanitaires ne peuvent que s'intensifier. Le monde a appris avec cette pandémie que, si notre maison n'est pas en ordre et que les êtres humains sont vulnérables, il n'y a ni paix ni sécurité sur notre planète et aucune immunité contre les virus ou les pandémies mortelles.

Elle nous a également montré la nécessité de revigorer le contrat social entre gouvernés et gouvernants et de renforcer la transparence et la confiance entre eux. Les pandémies ne doivent pas se solder par un recul des droits fondamentaux ni être utilisées pour faire avancer des objectifs politiques qui sont en totale violation du droit international. Cela nous a également appris que l'on ne peut combattre une pandémie en limitant les libertés, en déclenchant des conflits ou en les réglant par la force en lieu et place de la légalité internationale, en recourant à des options sécuritaires ou militaires ou en éliminant les progrès obtenus en matière de libertés.

La pandémie ne disparaîtra pas si on réduit les gens au silence ; on ne fera qu'éroder leur capacité de la combattre. C'est pourquoi le Liban, tout comme l'écrasante majorité des pays, a souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial pendant la pandémie de COVID-19.

La désinformation s'est répandue et a frappé presque aussi fort que la COVID-19, semant le chaos et menaçant la sécurité et la stabilité dans de nombreuses régions du monde. Le Liban s'est porté coauteur d'une initiative lettone visant à lutter contre l'infodémie et appuie celle du Secrétaire général relative à la promotion d'informations fiables et exactes concernant cette crise.

Au Liban, l'épidémie de COVID-19 a encore aggravé la crise économique, financière et humanitaire. Comme les membres du Conseil le savent déjà, mon pays, qui est lourdement endetté, accueille le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées par habitant au monde.

Le Liban a plus que jamais besoin du multilatéralisme, car ce n'est qu'avec le soutien de la communauté internationale et en œuvrant de concert que nous, comme tous les pays vivant sous la pression de la pandémie, pourrons nous relever. Avec l'appui de la communauté internationale, le Liban continuera à jouer son rôle de source de paix et de sécurité non seulement pour son peuple mais aussi pour toute la région.

Il est absolument essentiel que nous nagions tous ensemble, car, comme l'a démontré cette pandémie, si nous ne le faisons pas, nous nous noierons tous ensemble. Les États Membres, les organisations régionales et l'ONU doivent être mieux préparés pour faire face à de futures crises d'une telle ampleur. Une coopération accrue est nécessaire, car il est dans l'intérêt national et sécuritaire de chacun de traiter cette crise à l'échelle mondiale. Il est plus vrai que jamais que la santé de tous dépend de celle de chacun.

L'ONU vit l'un de ses moments les plus difficiles. Sa crédibilité – notre crédibilité – a déjà été mise à l'épreuve. Elle continuera d'être mesurée à l'aune de notre capacité à tirer les enseignements de cette expérience afin de mieux nous préparer et d'élaborer des réponses globales qui tiennent compte des différentes dimensions d'une pandémie.

Annexe 43

Déclaration de M. Georg Sparber, Représentant permanent du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Liechtenstein se félicite du présent débat public et remercie le Ministre des affaires étrangères Heiko Maas d'avoir pris l'initiative d'appeler d'urgence notre attention sur la pandémie de maladie à coronavirus – une crise aux proportions colossales qui continuera à avoir une incidence majeure sur nos politiques nationales et internationales dans un avenir prévisible.

Jamais auparavant dans l'histoire de l'ONU, les gens ne se sont sentis aussi peu en sécurité qu'aujourd'hui, face aux conséquences sanitaires, économiques et sociales démesurées de cette pandémie mondiale. Il est grand temps que le Conseil de sécurité se penche sur les implications sécuritaires de la pandémie après s'être mis sur la touche pendant des mois. Le Liechtenstein se félicite de la résolution 2532 (2020), sur la maladie à coronavirus (COVID-19), qui a enfin été adoptée hier après de laborieuses négociations. L'appel du Conseil de sécurité à une cessation générale et immédiate des hostilités dans toutes les situations inscrites à son ordre du jour, son appui aux efforts menés par le Secrétaire général à cette fin, ainsi que son appel à une pause humanitaire de 90 jours, sont des signaux politiques importants. Ils auraient eu plus d'effet s'ils avaient été publiés avec moins de réserves et moins de temps après l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, qui est soutenu par une majorité écrasante des Membres de l'ONU. De concert avec d'autres États, le Liechtenstein a œuvré en faveur d'une action rapide sur la pandémie au sein de l'Assemblée générale et juge encourageant que la résolution 74/270 de l'Assemblée générale a au final aidé le Conseil de sécurité à surmonter ses profondes divisions en vue d'une position commune sur la COVID-19.

Le débat d'aujourd'hui apporte une contribution importante aux efforts indispensables que doit consentir le Conseil de sécurité en vue d'élargir son paradigme de sécurité bien trop étroit. Ce paradigme s'est avéré insuffisant pour englober tout l'éventail de la sécurité qui détermine aujourd'hui les relations internationales et la politique intérieure et pour répondre à l'attente des Membres qui comptent sur le Conseil pour qu'il agisse de manière préventive contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Les programmes dits thématiques du Conseil de sécurité sont une contribution essentielle à la mise en œuvre de son mandat et il ne fait aucun doute qu'ils doivent inclure les urgences sanitaires mondiales telles que la pandémie actuelle. Celle-ci a des répercussions importantes et visibles sur la sécurité, allant des restrictions généralisées en matière de droits de l'homme aux risques accrus de pauvreté et de faim à grande échelle en passant par le report de processus politiques importants et l'aggravation des tensions sociales. Elle a également mis en évidence les liens qui existent entre la santé mondiale et les évolutions en matière de changements climatiques, de biodiversité et de cybersécurité, entre autres. Une approche proactive du Conseil à l'égard de ces évolutions pourrait accroître sensiblement l'efficacité de son travail, en particulier dans sa dimension préventive. Tout porte à croire que le nombre de situations graves dont le Conseil est saisi et qui sont dues aux changements climatiques, aux urgences sanitaires, aux tensions économiques et à d'autres chocs extérieurs ne fera qu'augmenter à l'avenir.

En s'attaquant aux moteurs des conflits, le Conseil de sécurité doit faire preuve d'ouverture en faisant siens et en mettant à profit les travaux des autres organes des Nations Unies afin de relever les défis mondiaux qui se posent à notre sécurité commune. La mesure dans laquelle ses efforts à cet égard seront couronnés de succès déterminera également la pertinence de ses travaux aux yeux des Membres et du grand public au cours des 75 années à venir. Avec les 17 objectifs de développement

durable, la communauté internationale s'est entendue sur le programme de développement humain le plus ambitieux et le plus complet jamais conçu. Ces objectifs reconnaissent clairement la dimension sécurité du développement durable et forment un programme de sécurité humaine fondé sur le droit international, en particulier les droits de l'homme, la coopération, la solidarité et le multilatéralisme. Ils constituent non seulement un modèle à suivre pour surmonter la crise de la pandémie actuelle, mais aussi un plan directeur qui doit nous aider à mieux nous préparer aux futures crises d'une telle dimension en nous attaquant de manière globale aux changements climatiques, à la pauvreté, à la faim, aux lacunes et aux inégalités en matière de santé et d'éducation, entre autres.

Bien que la pandémie touche tous les pays et entrave l'activité humaine à tous les niveaux, les défis sont loin d'être répartis de manière égale. L'expérience passée montre qu'il existe des liens complexes entre les urgences sanitaires et les situations de conflit. D'une part, les urgences sanitaires, telles que l'épidémie d'Ebola, ont eu de très graves répercussions sur la sécurité. D'autre part, les conflits ont entraîné une vulnérabilité accrue face aux maladies, comme par exemple au Soudan du Sud. La pandémie de COVID-19 exacerbe une situation en matière de sécurité déjà précaire au Yémen, où elle submerge un système de santé fragilisé, et en Syrie, où le nombre de cas continue d'augmenter, aggravant dans les deux pays le sort des nombreux civils qui ont besoin d'aide humanitaire. Les personnes en situation de déplacement sont particulièrement vulnérables, comme le reconnaît le Secrétaire général dans son appel au cessez-le-feu et comme l'a récemment réaffirmé le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés devant le Conseil (voir S/2020/560). Les femmes sont plus exposées au virus dans leurs rôles essentiels de travailleuses de première ligne et peuvent connaître de plus grandes difficultés économiques, car elles sont surreprésentées dans les secteurs informels. Dans les situations de confinement, elles doivent également faire face à un risque accru de violence physique et psychologique. Partout dans le monde, les enfants sont privés d'éducation et courent un risque accru de subir des exactions et des violences et, dans les situations de conflit armé, d'être recrutés de force. La pandémie et ses répercussions exacerbent le problème de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains, ce qui nécessite une détermination renouvelée à mettre en œuvre des solutions audacieuses, telles que celles promues par l'initiative du Liechtenstein « Finance Against Slavery and Trafficking » (Mobilisation de ressources financières pour lutter contre l'esclavage et la traite).

Tout cela illustre à suffisance la nécessité manifeste de mieux comprendre les liens entre pandémies et sécurité. Il faut que le Conseil de sécurité intensifie sensiblement ses efforts pour analyser ces liens, dans la perspective d'améliorer l'action préventive et rapide. Le débat d'aujourd'hui est un bon point de départ pour cette discussion, et le Liechtenstein espère que le Conseil saura entretenir sa mobilisation.

Annexe 44**Déclaration de M. Syed Mohamad Hasrin Aidid, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public si nécessaire et d'avoir donné à l'ensemble des Membres de l'ONU une occasion de prendre la parole, au Conseil de sécurité, sur ce sujet d'autant plus important depuis l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La pandémie de COVID-19 nous a inculqué une précieuse leçon, à savoir que notre solidité dépend de notre maillon le plus faible, et qu'aucune nation ne sera en sécurité tant que toutes les nations ne seront pas en sécurité. Partout dans le monde, nos populations se ressentent des lourdes conséquences de la pandémie sur nos systèmes de santé, nos économies et notre vie quotidienne. Aucun des trois piliers de l'action de l'ONU – paix et sécurité, développement, et droits de l'homme – n'a été épargné. Seuls une volonté et des efforts collectifs peuvent nous permettre d'espérer parvenir à relever ce défi.

En ce qui concerne la paix et la sécurité, la pandémie est susceptible de créer, voire d'aggraver, les troubles sociaux et la violence. Dans le même temps, la poursuite des hostilités est vouée à saper les efforts de lutte contre la pandémie en limitant la capacité à acheminer une aide humanitaire dans les situations de fragilité ou de conflit.

La Malaisie craint également que ces vulnérabilités dues à la pandémie ne soient exploitées par les terroristes pour séduire de nouvelles recrues et mettre en scène une vaste résurgence d'actes de terrorisme. Qui plus est, cela pourrait intervenir alors même que la mise en œuvre des instruments éprouvés pour préserver la paix et la sécurité internationales, tels que la médiation et le maintien et la consolidation de la paix, est fragilisée par la COVID-19.

La Malaisie est fermement convaincue que, dans la lutte contre la pandémie, les efforts visant à soulager la souffrance humaine et à régler les conflits doivent être indissociables. Nous devons tout faire pour sauver des vies et atténuer la dévastation sociale et économique qui frappe nos populations, en particulier en veillant à améliorer la situation des groupes vulnérables touchés par les hostilités, comme les femmes et les enfants.

La Malaisie a récemment lancé une déclaration d'appui à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial dans le contexte de la pandémie de COVID-19, déclaration qui a reçu le soutien de 172 États Membres et États observateurs. Cette déclaration, publiée le 22 juin, constitue un message politique clair et fort et réaffirme l'engagement moral des 172 signataires à une cessation immédiate des hostilités partout dans le monde, en vue de lutter contre cette pandémie mortelle et de permettre – la Malaisie l'espère – d'œuvrer à une paix durable. Elle réaffirme également l'attachement au multilatéralisme et au règlement pacifique des différends, que consacre la Charte des Nations Unies. Dans ce sens, nous sommes heureux que le Conseil de sécurité ait adopté hier, à l'unanimité, la résolution 2532 (2020), sur la COVID-19, qui appuie l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. La Malaisie félicite le Conseil de sécurité de l'adoption de cette résolution.

En ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Malaisie continue, durant cette période difficile, de fournir des contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier. Dans le cadre de leur mandat, nos soldats de la paix accompagneront les autorités nationales dans leur riposte à la COVID-19.

En tant que membre du Groupe des Amis de la médiation, la Malaisie entend continuer de promouvoir et faire progresser le recours à la médiation dans le cadre du règlement pacifique des différends et de la prévention et du règlement des conflits, notamment dans notre région.

Dans sa lutte contre cette pandémie mortelle, la Malaisie continue également de plaider pour la mise en place d'une riposte mondiale complète, systématique et coordonnée face à la maladie. Mon pays, qui est l'un des centres régionaux de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies en Asie, continue de veiller à l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement mondiale et facilite l'acheminement de l'aide humanitaire aux pays et populations dans le besoin.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la Malaisie reste prête à travailler en étroite collaboration avec tous les États Membres pour faire prévaloir nos valeurs partagées que sont la paix et la sécurité. Face à cette pandémie mortelle, nous devons rester unis dans notre humanité commune et donner une chance à la paix.

Annexe 45

Déclaration de la Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom de Malte, je remercie l'Allemagne d'avoir organisé ce débat public de haut niveau pour mettre en relief la corrélation entre pandémies et maintien de la sécurité, d'autant plus d'actualité en ces temps difficiles.

Malte s'associe à la déclaration fournie par l'observateur de l'Union européenne (voir annexe 30) et, ainsi qu'à celle fournie au nom du Groupe des Amis de la solidarité pour la sécurité sanitaire mondiale (voir annexe 54), et tient à ajouter les observations suivantes à titre national.

À l'heure où nous devons repenser notre définition d'une menace majeure, le monde est confronté à un danger qui dépasse la conception conservatrice de ce que nous entendons par menaces à la sécurité. Nous avons été brutalement rappelés à l'ordre par le fait que les pandémies peuvent susciter de graves préoccupations tant sécuritaires qu'économiques, lesquelles sont aussi répandues et dévastatrices que toute autre menace communément perçue comme majeure. La seule différence est que, dans ce cas précis, nous luttons contre un ennemi commun, la maladie à coronavirus (COVID-19), car les pandémies ne font pas la différence entre les croyances, les origines ethniques, les sexes, ou les statuts sociaux. Nous sommes tous des victimes potentielles, sur un pied d'égalité face au risque de contracter la maladie.

Cela étant, les pandémies tendent à avoir des effets beaucoup plus durables et à créer davantage de problèmes collatéraux que n'importe quelle autre menace, qu'elle soit localisée ou mondiale. Ainsi, nous voyons que la COVID-19, qui fait des ravages dans les États fragiles, déclenche des troubles généralisés et met à très rude épreuve les systèmes internationaux de gestion des crises. Ses implications sont particulièrement graves pour celles et ceux qui sont pris au piège d'un conflit, notamment les femmes et les enfants, car la maladie perturbe les flux d'aide humanitaire, restreint les opérations de paix et oblige les parties à un conflit à reporter les efforts diplomatiques – à peine commencés comme bien engagés – ou à s'en écarter. L'incidence économique négative résultant d'une pandémie aggrave considérablement des situations déjà mauvaises.

Les efforts déployés par un pays pour enrayer la propagation d'une pandémie pourraient également avoir des effets secondaires sur la situation d'un autre pays sur le plan de la sécurité. Restreindre les déplacements et fermer les frontières, par exemple, a une incidence sur les déplacements des soldats de la paix et sur le transfert de l'aide aux nations en proie à un conflit, ce qui amplifie encore les effets du conflit.

Les pandémies exacerbent également la dégradation de crises humanitaires déjà déclarées, notamment pour ce qui concerne l'insécurité alimentaire. Pour parvenir à enrayer leur évolution potentielle en pandémie de famine, les travailleurs humanitaires doivent se voir accorder un accès illimité aux zones fragiles, afin d'assurer l'approvisionnement en denrées alimentaires vitales. À cet égard, nous ne saurions manquer de saisir cette occasion pour rendre hommage à l'action capitale dont s'acquittent plusieurs acteurs humanitaires sur le terrain, qui continuent de travailler à leur mission en dépit des graves difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19.

En cette période de turbulences, nous sommes appelés à faire preuve de créativité pour envisager les voies et moyens qui nous permettront d'atteindre nos objectifs de développement en temps voulu, tout en répondant aux besoins urgents. Il ne fait aucun doute que tous les êtres humains, sans exception, ont été concernés, à des degrés divers, par cette pandémie. C'est pourquoi il est impératif de tendre la main aux pays les plus durement touchés et les plus fragiles, ainsi qu'à tous ceux qui

se trouvent en situation de vulnérabilité, afin de veiller à ce qu'aucun pays, aucun être humain, ne soit laissé pour compte.

Peut-être plus que toute autre pandémie connue, la COVID-19 a mis en lumière à quel point notre monde est réellement interconnecté et interdépendant. Pour qu'un pays soit en sécurité, tous les pays doivent l'être aussi. Elle nous a indéniablement donné une nouvelle occasion de continuer à renforcer la collaboration et d'explorer des pistes de coopération potentielles. Elle a mis en évidence l'importance de renforcer et de défendre le multilatéralisme.

À cet égard, nous ne saurions manquer de mentionner les efforts infatigables de la France et de la Tunisie qui ont abouti hier à l'adoption historique de la résolution 2532 (2020), qui fait sien l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. L'adoption de cette résolution n'envoie pas seulement un signal important aux parties à un conflit, à même de changer la donne sur le terrain, elle offre aussi un bel exemple de ce que des efforts opiniâtres en faveur du renforcement du multilatéralisme peuvent accomplir.

La COVID-19 nous redonne de la force et de la résilience ; elle nous donne la volonté de transformer les défis en possibilités. Ne manquons pas cette occasion d'essayer de travailler ensemble pour vaincre cet ennemi commun. C'est une nouvelle chance qui nous est offerte de nous rassembler. Alors saisissons-là et sachons nous montrer à la hauteur !

Annexe 46**Déclaration de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : Espagnol]

Le sujet choisi pour la présente réunion ne pouvait être plus pertinent ni plus opportun. Nous remercions la présidence allemande d'avoir organisé ce débat public. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est sans aucun doute un des plus grands défis auxquels la communauté internationale ait été confrontée depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, il y a 75 ans.

Le Mexique se félicite que le Conseil ait enfin pu adopter hier une résolution appelant à la cessation immédiate des hostilités afin de faire face à la pandémie et soutenant les efforts du Secrétaire général. Nous saluons en particulier les efforts de la France et de la Tunisie qui ont permis d'aboutir à ce résultat. Nous espérons que l'adoption de la résolution 2532 (2020) sera un premier pas vers une action énergique et efficace du Conseil de sécurité pour faire face aux effets de la COVID-19, en particulier dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit ou qui sont confrontés à une crise humanitaire. Dans le même temps, il est essentiel de commencer à réfléchir à la manière la plus efficace de faire face aux futures pandémies.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons repenser le lien qui existe entre crises sanitaires, maladie, santé publique et les différentes dimensions de la sécurité. Ces dernières années, le Conseil de sécurité a exploré divers aspects des défis nouveaux qui se posent à la paix et à la sécurité internationales, notamment les crises sanitaires causées par le VIH/sida et la maladie à virus Ebola. En 2014, le Conseil de sécurité a déterminé que l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Parmi les éléments qui ont conduit à cette décision figuraient des considérations telles que la propagation rapide du virus et son taux de mortalité, l'incapacité des systèmes de santé de réagir en temps utile et les répercussions socioéconomiques négatives et les problèmes de maintien de la paix dans la région.

Toutefois, la pandémie à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui présente des caractéristiques différentes dans le sens où tous les États Membres ont été touchés d'une manière ou d'une autre. À l'échelle mondiale, 10,5 millions de cas ont été confirmés et, malheureusement, au moins un demi-million de personnes ont perdu la vie.

Pour éviter que les effets de la pandémie de COVID-19 n'aggravent davantage les situations de conflit armé, le Mexique demande au Conseil de sécurité de prendre des mesures, notamment en ce qui concerne l'application des sanctions, afin de garantir la continuité et l'efficacité de la fourniture de l'aide humanitaire et de faire en sorte que les acteurs humanitaires qui doivent opérer dans de tels contextes ne soient pas traités comme des criminels.

Un autre aspect dont il faut tenir compte est la montée du racisme et de la xénophobie qu'a provoquée la pandémie, un racisme et une xénophobie qui alimentent les conflits au sein de nos sociétés. Le Secrétaire général a souligné dans un de ses rapports que la stigmatisation des personnes touchées par le virus était de plus en plus grande et que les migrants et les étrangers étaient rendus responsables de la propagation de la COVID-19. Nous condamnons sans réserve ces actes de racisme et de xénophobie.

Parce qu'elles sont des problèmes mondiaux, les pandémies appellent des solutions mondiales. Le système international de santé mondiale, avec à sa tête l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a réussi à éradiquer des maladies telles que la poliomyélite et la variole, et les enseignements tirés de ce travail peuvent nous aider aujourd'hui et demain. À cette fin, nous devons veiller à ce que, lorsqu'un

vaccin contre la COVID-19 aura été mis au point, il devienne un bien public mondial. L'Assemblée générale a franchi un pas en ce sens avec l'adoption de la résolution 74/274, déposée par le Mexique et dont 179 pays se sont portés coauteurs.

Nous devons tenir compte des enseignements tirés des précédentes crises sanitaires, tout comme de la crise actuelle, afin de produire des solutions multilatérales efficaces aux urgences sanitaires mondiales. Le Mexique préconise la création de synergies au sein du système des Nations Unies afin de répondre aux menaces multidimensionnelles actuelles.

Créer ces synergies doit être une entreprise commune fondée sur la science et les données factuelles. Le Règlement sanitaire international a été un outil formidable, mais nous devons redoubler d'efforts pour faire en sorte que tous les États Membres aient les capacités voulues pour se conformer pleinement à ses dispositions. Il est possible d'améliorer le partage de l'information dans l'intérêt de la santé mondiale. Nous pourrions, par exemple, envisager une procédure de pandémie similaire à celle de la grippe, dans laquelle le degré de risque est évalué en permanence, sur une base scientifique.

Le Mexique est favorable au renforcement de l'OMS et de tous les outils, règlements ou protocoles destinés à sauver des vies. La prévention est une priorité. À cet égard, nous rappelons la prérogative du Secrétaire général qui, en vertu de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Une action efficace du Conseil de sécurité pour faire face aux risques qui peuvent découler des urgences sanitaires de portée internationale contribuera à renforcer l'architecture institutionnelle multilatérale. Il ne s'agit pas de se substituer aux efforts ni de faire double emploi, mais de veiller à ce que la coopération, la transparence et la solidarité internationales soient la norme le jour où, hélas, nous serons de nouveau confrontés à une pandémie.

Annexe 47**Déclaration de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord féliciter S. E. M. Heiko Maas pour l'accession de l'Allemagne à la présidence du Conseil de sécurité, ainsi que pour l'excellent timing et le choix du sujet, « Pandémies et sécurité », de ce débat public de haut niveau, qui coïncide avec l'adoption toute récente de la résolution 2532 (2020), sur la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le Royaume du Maroc salue les efforts déployés tout au long de ce processus par tous les membres du Conseil de sécurité – en particulier les corédacteurs, la France et la Tunisie – et se félicite de l'adoption de la résolution 2532 (2020) qui, entre autres, appuie l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial pour faire face à la pandémie COVID-19. À cet égard, ma délégation réaffirme son soutien indéfectible à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, ainsi qu'à d'autres appels et mesures de lutte contre la COVID-19, et se joint à la communauté internationale pour exprimer sa préoccupation face aux effets multidimensionnels et dévastateurs de la pandémie de COVID-19 dans le monde, en particulier dans les pays ravagés par des conflits armés, en situation d'après-conflit ou touchés par des crises humanitaires.

Je voudrais par ailleurs saluer la participation du Secrétaire général António Guterres, du Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, et de la Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine, Amira Elfadil Mohammed, et les remercier de leurs exposés circonstanciés et éclairants.

La pandémie de COVID-19 a eu des effets désastreux sur les moyens de subsistance, les sociétés, les systèmes de santé et les économies. Aussi ma délégation voudrait-elle aborder les domaines clefs suivants.

Premièrement, en ce qui concerne notre attachement commun au multilatéralisme, à la solidarité, aux partenariats internationaux et à la coopération, ma délégation estime que le contexte de la COVID-19 met en exergue l'impératif d'un engagement commun en faveur de la coopération internationale et des réponses multilatérales pour faire face à la pandémie et à ses conséquences sans précédent. C'est pourquoi le Maroc se félicite de l'accent mis sur une riposte collective à la COVID-19, avec l'ONU au centre, et souligne la nécessité de créer des synergies à l'échelle de la société et du gouvernement pour innover et rechercher des solutions aux multiples problèmes créés par la pandémie de COVID-19.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'objectif de ne laisser personne pour compte, la COVID-19 s'est révélée être avant tout une crise humaine. Le Maroc réaffirme l'importance d'une approche holistique qui couvre les trois piliers de l'ONU et tienne compte de nos obligations au titre du droit international mais aussi des engagements pertinents pris au niveau international. Il insiste également sur la nécessité du plein respect des droits de l'homme et sur le fait qu'il ne saurait y avoir de place pour la stigmatisation, les discours de haine, les crimes haineux, la xénophobie, le racisme ou toute forme de discrimination dans le cadre de l'action menée contre la pandémie de COVID-19.

Troisièmement, en ce qui concerne l'objectif de reconstruire ensemble en mieux, le Maroc souligne que les efforts déployés par les pays en développement, en particulier en Afrique, pour endiguer et maîtriser la transmission de la COVID-19 sont extrêmement louables et doivent être appuyés par des mesures économiques, financières et commerciales appropriées afin de leur permettre de se remettre rapidement de la crise. Ma délégation continue d'insister tout particulièrement

sur la nécessité de construire des sociétés plus égales, plus inclusives, plus sûres, plus résilientes et plus durables, tout en redoublant d'efforts pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la Décennie d'action.

Conformément à l'esprit de solidarité et de coopération Sud-Sud, S. M. le Roi Mohammed VI a lancé le 13 avril une initiative des chefs d'État et de gouvernement africains dont l'objectif est d'établir un cadre opérationnel visant à accompagner les efforts des pays africains dans la lutte contre la pandémie. Il s'agit d'une initiative pragmatique et orientée vers l'action, permettant un partage d'expériences et de bonnes pratiques pour faire face aux conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie.

Dans le cadre de cette initiative royale, S. M. le Roi Mohammed VI a donné le 14 juin des instructions royales pour l'envoi d'une aide médicale à plusieurs pays africains frères, afin de leur fournir du matériel et des produits médicaux de protection et d'appuyer leurs efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19. Cette aide comprenait près de 8 millions de masques, 900 000 visières de protection, 600 000 calottes médicales, 60 000 blouses médicales, 30 000 litres de gel hydroalcoolique, ainsi que 75 000 boîtes de chloroquine et 15 000 boîtes d'azithromycine, qui ont été entièrement produits au Maroc par des entreprises marocaines, en totale conformité avec les normes de l'Organisation mondiale de la Santé. L'aide a bénéficié à 20 pays africains de toutes les sous-régions du continent ainsi qu'à la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba.

Enfin, le Maroc saisit cette occasion pour remercier une fois encore la présidence allemande de l'organisation de ce débat public de haut niveau et pour renouveler son engagement en faveur de la solidarité mondiale, de la responsabilité collective et du renforcement du multilatéralisme et de la coopération.

Annexe 48**Déclaration de M. Hau Do Suan, Représentant permanent du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La nouvelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a causé plus de 520 000 décès et infecté 10,8 millions de personnes dans le monde depuis sa découverte, il y a plus de six mois. Si la pandémie a de graves répercussions sur la santé publique mondiale, elle a également mis à rude épreuve l'unité et la coopération internationales face à une urgence mondiale. Les conséquences dévastatrices et sans précédent de la pandémie de COVID-19 sont illimitées et imprévisibles. Les pauvres et les personnes vulnérables, ainsi que les pays politiquement instables et touchés par des conflits souffrent tout particulièrement de ses répercussions.

La situation actuelle souligne l'importance d'un leadership fort et de réponses unifiées aux niveaux mondial et national. C'est pourquoi le rôle de premier plan joué par l'ONU dans la lutte contre la COVID-19 est crucial et central. À cet égard, je souhaite présenter brièvement les mesures prise par le Myanmar pour combattre la COVID-19 avec ses ressources limitées et avec l'aide internationale et bilatérale de ses amis et bienfaiteurs.

Le Myanmar a adopté une approche nationale à un stade précoce de la propagation de la COVID-19 pour répondre à la pandémie, la prévenir et l'atténuer. Nous avons mobilisé la force du peuple et galvanisé la participation du public, ce qui a été essentiel au succès de nos efforts nationaux pour lutter contre la COVID-19. La Conseillère d'État Daw Aung San Suu Kyi préside personnellement le Comité central pour la prévention, le contrôle et le traitement de la COVID-19. Le Comité central a lancé une campagne intensive de sensibilisation du public et diffusé des orientations et des directives en matière de santé dans tout le pays, y compris dans les camps de personnes déplacées dans les États rakhine, shan et kachin. Dans les zones où l'accès aux données Internet a dû être suspendu, les informations sur la COVID-19 ont été diffusées par le biais de services de messages courts sur téléphone portable et d'annonces orales.

En réponse à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, Tatmadaw a annoncé un cessez-le-feu national unilatéral de trois mois pour aider à combattre la pandémie de COVID-19. Le cessez-le-feu unilatéral sera appliqué à toutes les zones, sauf celles dans lesquelles se trouvent des groupes terroristes.

Le Gouvernement a également invité tous les groupes armés ethniques à œuvrer de concert à la prévention, à la détection et au traitement du virus dans les zones contrôlées par les rebelles le long de la frontière avec les pays voisins. De nombreux groupes armés ont réagi positivement et la coopération fonctionne bien.

Les conséquences économiques de la pandémie ont également été dévastatrices pour le Myanmar, en tant que pays en développement. Plus de 5 700 usines, lieux de travail et restaurants ont été fermés, laissant plus de 140 000 personnes au chômage. La situation a été aggravée par le retour de plus de 100 000 travailleurs migrants.

Afin d'atténuer les conséquences économiques de la pandémie, un plan de relance économique complet a été annoncé en avril. En outre, des programmes locaux de création d'emplois ont été lancés dans les zones rurales pour les travailleurs migrants de retour et les jeunes sur place.

Dans le souci d'éviter que les personnes de retour ne propagent le virus, nous imposons des mesures de quarantaine strictes par le biais d'installations massives dans les villes frontalières et dans les grandes villes. Nous avons augmenté le nombre d'installations de test, qui nous permettent de tester toutes les personnes de retour, y compris celles qui sont rentrées volontairement et par leurs propres moyens des camps de déplacés de Cox's Bazar.

Malgré les défis considérables posés par la multiplication des affrontements armés dans l'État rakhine, le Gouvernement a redoublé d'efforts pour permettre l'accès humanitaire aux personnes déplacées, en particulier aux femmes et aux enfants. Le Programme alimentaire mondial et le Comité international de la Croix-Rouge ont été autorisés à fournir des denrées alimentaires et des articles d'urgence aux personnes touchées dans l'État rakhine et dans le sud de l'État chin.

L'action mise en place par le Gouvernement pour faire face à la pandémie de COVID-19 est régie par le principe consistant à ne laisser personne de côté. Récemment, le Myanmar et le Comité international de la Croix-Rouge ont officialisé un plan d'action visant à soutenir les efforts du Myanmar pour prévenir une possible épidémie de COVID-19 dans l'État rakhine. Des milliers de personnes dans cet état, y compris celles qui vivent dans des camps de déplacés, bénéficient de ce plan.

Dans la mesure où nous sommes encore assez loin d'avoir trouvé la parade à cette pandémie mondiale, il est indispensable d'adopter des stratégies mondiales, homogènes et collectives. Politiser la pandémie aura des conséquences négatives à long terme, et ce sont les populations les plus vulnérables et les moins protégées des pays pauvres et des pays touchés par un conflit, à commencer par les femmes et les enfants, qui en paieront le prix.

Le Myanmar est reconnaissant à l'Organisation des Nations Unies, aux institutions et organismes internationaux, ainsi qu'aux différents pays amis, de leur soutien aux efforts que nous déployons pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et atténuer ses conséquences socioéconomiques et en matière de sécurité. Nous sommes déterminés à lutter contre cette pandémie en mobilisant toutes les forces de la nation, unie derrière cette cause, avec l'aide de l'ONU et en coopération avec les partenaires régionaux et internationaux.

Annexe 49**Déclaration de M. Karel van Oosterom, Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité durant le mois de juillet – la troisième et dernière présidence consécutive d'un pays de l'Union européenne de ce printemps européen. Il ne fait aucun doute que la maladie à coronavirus (COVID-19) restera en tête des préoccupations de chacun tout au long de l'été. J'applaudis donc le fait que vous débutiez votre présidence en organisant ce débat sur les pandémies et la sécurité. Cela témoigne de l'engagement des membres élus et de l'énergie qu'ils insufflent au Conseil, et je félicite tous les membres nouvellement élus qui rejoindront le Conseil en 2021.

Même sans les changements extraordinaires provoqués par la COVID-19, 2020 s'annonçait déjà comme une année difficile à bien des égards. Il suffit de se rappeler le discours du Secrétaire général prononcé en janvier (voir A/74/PV.54), dans lequel il a évoqué les « quatre cavaliers », les quatre menaces qui se trouvent devant nous : les tensions géopolitiques en hausse, la montée de la méfiance partout dans le monde, la crise climatique et la face obscure de la technologie.

Jusqu'à présent, le coronavirus a agi comme un révélateur de contrastes, mettant clairement en évidence des différences géopolitiques qui étaient déjà visibles. Il a également exacerbé la méfiance dans le monde et laissé libre cours à la face obscure de la technologie. Aujourd'hui, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ne doit pas seulement combattre la pandémie, elle doit aussi lutter contre une infodémie alimentée par les cyberattaques et la désinformation. Les sociétés où les droits de l'homme étaient déjà sous pression sont maintenant incitées à restreindre encore plus l'espace civique. De nombreuses réunions internationales importantes qui devaient permettre de convenir d'une action commune contre les changements climatiques ont été mises entre parenthèses.

Dans le même temps, 75 ans après la signature de la Charte des Nations Unies, nous voyons de nombreuses personnes à travers le monde entier se rassembler en quête d'une réponse globale et d'une coopération internationale. À titre d'exemple, il suffit de citer l'événement « Global Goal : Unite for Our Future » qui s'est déroulé le week-end dernier et qui a réuni une incroyable brochette de célébrités et d'hommes politiques exprimant leur désir de sortir de cette crise plus forts, plus unis et plus sûrs.

La COVID-19 a déjà un impact profond sur la vie quotidienne des personnes les plus vulnérables dans le monde, mettant à mal leur emploi, leur égalité et leur sécurité. Je voudrais à présent m'arrêter sur trois points, à savoir le rôle du Conseil de sécurité, les opérations de maintien de la paix et la nécessité de reconstruire en mieux.

Tout d'abord, lorsque les questions de paix et de sécurité sont en jeu, le monde compte sur le leadership du Conseil de sécurité. Au cours de ses 75 années d'existence, le Conseil a contribué à un essor sans précédent de la prospérité et de la paix dans le monde. C'est pourquoi il est si décourageant de voir que les impasses bien connues et regrettables au sein du Conseil ces dernières années se sont également étendues ces derniers mois à la lutte contre la COVID-19. Bien que nous nous félicitions que la résolution 2532 (2020), sur la COVID-19, ait été adoptée hier, l'incapacité du Conseil de s'entendre plus rapidement sur une résolution sur la pandémie demeure une déception.

Dans le cas d'Ebola, la résolution 2177 (2014) avait jugé que l'épidémie constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales parce qu'elle compromettait la stabilité des pays les plus touchés et pouvait provoquer de nouveaux épisodes de troubles civils et de tensions sociales, une détérioration du climat

politique et une aggravation de l'insécurité. On a donc du mal à comprendre pourquoi le Conseil n'a pas pu parvenir plus tôt au même constat à propos du coronavirus, dont les effets sont bien plus vastes.

En outre, en 2018, lorsque nous étions membres du Conseil, celui-ci s'était uni derrière la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour oeuvrer en étroite collaboration avec l'OMS afin de garantir la sécurité des travailleurs de la santé dans l'est du Congo et de contribuer à l'éradication du virus Ebola dans cette région. La semaine dernière, la région a été déclarée exempte du virus Ebola. Cela prouve une fois de plus que le Conseil peut et doit aussi avoir une influence sur le terrain lorsqu'il s'agit des pandémies.

Nous exhortons le Conseil à mettre de côté ses divergences, à consacrer la réponse multilatérale à la pandémie telle qu'elle a été définie par le Secrétaire général et – surtout – à continuer à se faire l'écho de l'appel de ce dernier à un cessez-le-feu mondial, que mon pays a soutenu sans réserve à plusieurs reprises.

Deuxièmement, au cours des dernières décennies, les opérations de maintien de la paix ont contribué de manière inestimable à la paix et à la sécurité dans les endroits les plus sensibles au monde. Ce mardi, nous nous sommes souvenus des 77 personnes qui ont payé le prix ultime au service de la paix au cours de l'année écoulée – beaucoup dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies – et nous nous inclinons devant leur sacrifice.

Outre les risques qui sont toujours inhérents aux opérations de maintien de la paix, la pandémie a ajouté un niveau de complexité supplémentaire. La première difficulté est le défi important que représente la rotation des contingents au sein des missions. Nous devrions toujours avoir à l'esprit l'année 2010, lorsque des soldats de la paix des Nations Unies ont été à l'origine de l'épidémie de choléra en Haïti, et prendre par conséquent toutes les précautions possibles pour éviter une propagation du virus dans des zones déjà vulnérables.

Nonobstant, les mandats doivent être mis en œuvre et les contingents doivent demeurer au contact des populations cibles. Cela exige beaucoup de nos Casques bleus. Aujourd'hui, dans le meilleur des cas, les efforts de médiation et les échanges avec les populations locales, absolument indispensables pour l'exécution des mandats, sont devenus une véritable gageure.

Nous avons également conscience que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Nous soutenons les efforts du Secrétaire général pour prévenir une augmentation de ces cas dans le contexte des opérations d'assistance humanitaire et de maintien de la paix pendant la pandémie.

Nous devons aussi ne pas ignorer le fait que les opérations de maintien de la paix sont plus que jamais la cible de campagnes de désinformation. Les fausses rumeurs selon lesquelles les missions propageraient le virus doivent être combattues sans délai afin que les missions ne perdent pas le soutien de la population.

En outre, le financement des opérations de maintien de la paix demeure dans une situation extrêmement compliquée. Nous appelons tous les pays à verser rapidement et intégralement leurs contributions, surtout en ces temps difficiles. Nous sommes satisfaits d'avoir pu adopter rapidement une résolution sur le budget du maintien de la paix qui offre la souplesse requise pour absorber les incidences financières de la pandémie.

En tant que champions de la performance et de la protection des civils dans le cadre du programme Action pour le maintien de la paix, une initiative que nous soutenons depuis son lancement en 2018, nous soulignons la nécessité pour les missions d'être en mesure de s'acquitter correctement de leurs mandats.

Troisièmement, les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement prises en réaction sont de plus en plus visibles, et elles sont si graves qu'elles ont entraîné un recul quasi universel en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans notre réponse à la crise, nous devons nous concentrer sur les besoins des plus vulnérables si nous ne voulons laisser personne de côté.

Leur proportion exacte varie d'un contexte à l'autre, mais nous savons que les femmes et les filles sont parmi les plus touchées. Nous devons également nous rappeler que les personnes les plus touchées doivent être associées aux efforts pour surmonter la crise. Leur voix doit être entendue.

Cette crise a mis à nu les inégalités profondes qui existent au sein des pays et entre eux ; des inégalités qui portent en elles les germes d'un conflit potentiel. C'est pourquoi nous avons jugé indispensable de soutenir le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, mis en place par le Secrétaire général, qui constitue la réponse centralisée du système des Nations Unies aux conséquences socioéconomiques de la crise. Ce fonds commun apporte une aide immédiate et adaptée au contexte, dans le but ultime de reconstruire en mieux dans l'optique des objectifs de développement durable, grâce à une équipe de pays des Nations Unies et à un coordinateur résident forts, conformément à l'esprit de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. À cette fin, le Royaume des Pays-Bas a rapidement mis à disposition 15 millions d'euros.

En conclusion, nous commençons à peine à comprendre les effets dévastateurs de la crise sur les populations du monde entier. Il est fondamental que, lors des prochaines levées de fonds, le Fonds recueille le soutien le plus large possible si nous voulons permettre à l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, de jouer son rôle et de protéger les personnes les plus vulnérables. Il est également primordial de s'appuyer sur ce qui a déjà été fait et de passer de l'atténuation de la crise à une véritable reconstruction en commun. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions garantir que la crise actuelle ne nous fasse pas reculer, mais au contraire nous fasse envisager un avenir meilleur, avec une économie mondiale plus équilibrée et des mesures de lutte contre les changements climatiques.

Annexe 50**Déclaration de M. Samson S. Iteboje, Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Tout d'abord, nous voulons féliciter la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat important et opportun sur les pandémies et la sécurité. Nous souhaitons également remercier de leurs exposés très instructifs le Secrétaire général António Guterres, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, la Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine, Amira Elfadil Mohammed, ainsi que les autres intervenants.

Les pandémies sont des maladies infectieuses qui peuvent tuer des millions de personnes et causer des milliards de dollars de dommages économiques dans les pays, les régions et le monde entier, se transformant ce faisant en une menace pour la paix et la sécurité internationales. Au-delà des conséquences délétères, parfois fatales, pour les personnes directement touchées, les pandémies ont également tout un éventail de conséquences sociales, politiques et économiques négatives. Peu d'autres phénomènes peuvent représenter une menace aussi grave pour la vie humaine et causer des dommages aussi importants à l'économie mondiale. Les pandémies ignorent les frontières internationales et peuvent donc affaiblir simultanément les fondements politiques, sociaux et économiques de nombreuses sociétés.

La nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) a touché au moins 10 millions de personnes, avec plus de 500 000 décès signalés, et n'a épargné que quelques pays. Les réponses nationales ont été étonnamment peu coordonnées, même au niveau des entités régionales et sous-régionales. La stratégie dominante parmi les pays touchés a été de stopper ou de restreindre les activités non essentielles et d'imposer de sévères restrictions aux déplacements nationaux et internationaux. La maladie et les mesures d'intervention ont eu des effets immédiats sur certains des pays les plus riches du monde, qui ont été parmi les premiers touchés. La pandémie a révélé les insuffisances des systèmes de santé de nombreux pays s'agissant de gérer et d'endiguer rapidement la propagation – comme nous l'avons vu avec la pénurie de lits d'hôpitaux et d'équipements spécialisés pour une crise de cette ampleur, y compris les équipements de protection individuelle pour les intervenants de première ligne.

Contrairement aux épidémies de VIH/sida et d'Ebola en Afrique de l'Ouest, où le Conseil de sécurité a pris toute une série de mesures préventives – en grande partie à l'initiative des États-Unis – pour mobiliser une attention plus ciblée et appeler à l'action dans les cas où la réponse mondiale s'avérait insuffisante et mal coordonnée, avant d'adopter ensuite la résolution 2177 (2014), la pandémie de COVID-19, la pire crise depuis la Seconde Guerre mondiale, qui nécessite une action encore plus urgente, n'a pas reçu l'attention voulue de la part du Conseil. Cela a entaché la réponse coordonnée au niveau mondial et a aggravé l'épidémie. En conséquence, le virus continue de se propager dans les pays, exacerbant les crises humanitaires et accablant des systèmes de santé déjà défailants.

La propagation du virus et les mesures de confinement, prises en hâte sans préparation ni anticipation par les États, un peu partout dans le monde, ont stoppé net le développement socioéconomique de ces pays et mis en évidence la faiblesse de leur gouvernance, qui n'a pas su soutenir et protéger sa population. Elle a également révélé l'incapacité des gouvernements de faire face à des situations imprévues d'une ampleur telle qu'en plus des vies elles menacent aussi la sécurité alimentaire. Tandis que le monde se bat pour endiguer la pandémie, il apparaît clairement que prévenir et combattre efficacement une pandémie nécessite des systèmes de santé nationaux bien financés, équipés, accessibles et dotés d'un personnel suffisant, le tout assorti

de mesures d'intervention d'urgence à même de lutter contre le nouveau coronavirus actuel et d'autres maladies connexes de cette ampleur.

Nous insistons sur la nécessité de cesser les hostilités en temps de pandémie, comme l'a souligné avec force le Secrétaire général dans son appel à un cessez-le-feu mondial. Les conflits en cours ont entravé la livraison rapide des fournitures et empêché la mise en œuvre de mesures de contrôle, rendant ainsi l'accès difficile pour les organismes de secours humanitaire. L'appel du Secrétaire général a été appuyé par 114 gouvernements, organisations régionales et dirigeants. En outre, plusieurs groupes de la société civile et 16 groupes armés s'y sont aussi ralliés. Toutefois les effets de cet appui mettent du temps à se faire pleinement sentir.

La pandémie de COVID-19 a aussi eu des répercussions sur les opérations de paix, notamment en ce qui concerne les restrictions à leurs déplacements et la rotation des contingents. Nous saluons l'initiative du Secrétariat visant à geler les rotations dans les pays où les opérations de maintien de la paix sont fragiles. Cette mesure a pour but de ralentir la propagation du virus aux contingents et à éviter qu'eux-mêmes ne le propagent en limitant les déplacements vers les pays en conflit. S'ils ne sont pas contrôlés, ces mouvements de soldats de la paix pourraient en effet potentiellement propager le virus aux populations locales, et le nombre de victimes serait énorme.

Étant donné que les soins de santé dans les situations de conflit sont dispensés par un large éventail d'organismes nationaux et internationaux, il convient d'encourager une collaboration étroite entre les autorités sanitaires compétentes et les partenaires d'exécution. L'Organisation mondiale de la Santé a un rôle majeur à jouer s'agissant d'aider ses bureaux régionaux à coopérer de manière efficace avec les États Membres dans leurs régions respectives.

Sur le plan régional et mondial, il est possible que l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies se retrouvent face à une situation où des opérations de paix disposent de capacités nettement plus limitées. Il est peu probable dans ce cas que le risque pour les civils soit surmonté à court ou moyen terme. Le scénario le plus probable est que les effets du coronavirus, associés à d'autres facteurs durables, tels que les changements climatiques et l'insécurité alimentaire, exacerberont sans doute l'instabilité et les risques qui y sont associés. Néanmoins, la plupart des opérations de paix ont fait preuve d'une résilience remarquable dans la manière dont elles ont fait face et se sont adaptées à la crise.

L'Afrique, où la majeure partie des opérations de paix sont déployées, semble avoir été épargnée par la première vague de la pandémie, mais pourrait bien avoir à faire face à la propagation du virus à moyen terme. Par définition, les innovations et les pratiques qui ont émergé dans ce processus en réponse au virus peuvent évoluer avec le temps en fonction de la gravité potentielle du risque que le virus continuera de poser tandis que les pays recherchent toujours un vaccin efficace contre ce nouveau virus.

Qu'il me soit permis de conclure en lançant un appel à la vigilance accrue de la communauté internationale en ce qui concerne notre responsabilité collective de protéger les civils. Si nous agissons avec détermination et de manière concertée, nous pourrions mieux protéger les civils des ravages des conflits armés et de leurs conséquences sur la sécurité. Le Conseil de sécurité est censé être l'ultime responsable de l'application des mécanismes de prévention visant à sauver le monde du fléau de la guerre ; son échec ou son succès déterminera le sort de l'humanité face à la myriade de menaces à la paix et à la sécurité internationales qui découlent non seulement de la guerre et du terrorisme mais aussi des pandémies mortelles telles que la COVID-19, dont les effets sont particulièrement profonds, étant donné qu'il s'agit d'un ennemi invisible qui ne respecte aucun individu, aucune couche sociale, aucune race, aucune religion, aucun courant idéologique ni aucune puissance militaire, et qui est capable de tuer des millions de personnes sans la moindre arme nucléaire ou classique.

Annexe 51**Déclaration de M. Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous félicitons l'Allemagne pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et la remercions d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui fort opportun sur l'importante question des pandémies et de la sécurité.

À la suite de l'épidémie d'Ebola, le Conseil de sécurité a déclaré dans sa résolution 2177 (2014) que les pandémies constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Non seulement elles sapent la stabilité politique, sociale et économique des pays les plus touchés, mais elles dégradent également le climat général de sécurité, se transformant en facteurs d'instabilité dans les régions concernées et au-delà. Toutefois, contrairement au virus Ebola, qui était circonscrit à une région, la maladie à coronavirus (COVID-19) s'est révélée beaucoup plus infectieuse, se propageant à une vitesse exponentielle dans le monde entier et constituant une menace pour la vie et les moyens de subsistance de toutes les nations du monde.

Bien que le virus ne fasse pas de distinction entre les riches et les pauvres, il a néanmoins touché de manière disproportionnée les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes déplacées telles que les réfugiés et les migrants, ainsi que celles qui vivent dans des zones de conflit et sous occupation étrangère. À plus d'un titre, cette pandémie a montré que, dans le monde interdépendant qui est le nôtre, nul n'est en sécurité tant que tous ne le sont pas. Dans le même temps, elle a également confirmé l'idée que sans des efforts internationaux coordonnés pour contenir le virus et atténuer ses multiples effets, nous ne pouvons pas gagner la bataille.

Alors que la COVID-19 fait rage dans le monde entier, deux types de réponse différents sont apparus. D'un côté, on observe un regain de solidarité et de coopération internationales. L'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, notamment les institutions financières internationales, ainsi que plusieurs États Membres de l'ONU, ont intensifié les efforts de secours pour aider les pays les plus touchés. L'expertise médicale, les fournitures essentielles pour sauver et protéger des vies, la recherche scientifique et les données de santé publique sont mises en commun malgré les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement mondiale et les tensions politiques. Il est répondu favorablement aux appels à l'aide financière au sein des pays et au niveau international. Des initiatives telles que l'allègement de la dette des pays en développement bénéficient d'un large soutien, même s'il faut bien plus encore pour surmonter les immenses défis sanitaires, économiques et sociaux auxquels sont confrontés les pays en développement.

D'un autre côté, la pandémie COVID-19 a également exacerbé les tensions entre les grandes puissances et fortement attisé les rivalités. Les accusations au sujet de l'origine du virus, la polarisation accrue et les discours populistes ont fait apparaître des fissures dans la réponse mondiale, au détriment de la solidarité, de l'humanisme et du multilatéralisme.

Un exemple de ces divisions est la réaction en demi-teinte qu'a suscitée l'appel pourtant fort opportun et bien intentionné du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. Dans de nombreuses zones de conflit à travers le monde, il n'y a eu aucun recul véritable de la violence. Au contraire, certains États ont profité de la situation pour tenter de consolider leur occupation illégale de territoires étrangers et contestés.

Dans le Jammu-et-Cachemire occupé, l'Inde a exploité sans pitié la crise de la COVID-19 pour asseoir un peu plus son occupation illégale. Depuis plus de 10 mois, les habitants du Cachemire sont confrontés à des restrictions draconiennes des

libertés civiles et à des violations incessantes des droits de l'homme de la part des forces indiennes. Aujourd'hui, en raison du coronavirus, ils sont condamnés à un double confinement et se retrouvent au bord d'une vaste tragédie humaine. Le confinement prolongé dans le Jammu-et-Cachemire occupé a déjà épuisé les fournitures médicales essentielles dans les hôpitaux, transformant ces derniers en véritables mouiroirs. Maintenant que le coronavirus se propage rapidement, les hôpitaux sont totalement incapables de faire face à la crise de santé publique. Le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde est actuellement la zone la plus militarisée au monde, avec 900 000 soldats indiens qui répriment 8 millions de Cachemiriens et seulement un médecin pour 4 000 habitants.

Tandis que le monde a les yeux rivés sur le virus, l'Inde profite de la situation pour mettre en place des mesures supplémentaires lui permettant de durcir son occupation. Outre le prolongement du confinement et l'interruption des communications, l'Inde a instauré une nouvelle règle en matière de résidence dans le but de provoquer un changement de la structure démographique du Cachemire afin de faire de cet État à majorité musulmane un territoire à majorité hindoue. Ces mesures vont directement à l'encontre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du droit international, en particulier la quatrième Convention de Genève.

Des centaines de hauts dirigeants politiques cachemiriens et des milliers de jeunes hommes, parmi lesquels des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, ont été arrêtés de manière arbitraire et incarcérés afin d'étouffer l'appel à l'azadi – la liberté – et de réprimer leur lutte légitime pour le droit à l'autodétermination. Des manifestants pacifiques, parmi lesquels des enfants de 4 ans à peine, ont été rendus aveugles par des fusils à plombs. Des femmes et des filles ont été déshonorées et menacées de viol et de violence, des centaines de personnes ont été tuées dans le cadre d'exécutions extrajudiciaires et des quartiers entiers ont été détruits en guise de châtement collectif.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il ne peut se permettre de rester les bras croisés et de jouer l'apaisement face à une agression ouverte et à des atrocités commises contre un peuple sous occupation. Le Conseil doit dénoncer les agissements illégaux de l'Inde au Jammu-et-Cachemire occupé et prendre d'urgence des mesures pour brider ses ambitions fascistes, qui mettent à rude épreuve la paix et la sécurité de notre région et au-delà.

À cet égard, le Conseil doit exhorter l'Inde, premièrement, de lever immédiatement le siège militaire qu'elle maintient dans le Jammu-et-Cachemire occupé et d'annuler les mesures illégales et unilatérales prises depuis le 5 août 2019 ; deuxièmement, de lever les restrictions à la communication et à la liberté de circulation et de réunion pacifique au Cachemire et de rétablir l'accès à Internet afin que la population puisse obtenir des informations précises et fiables sur la pandémie ; troisièmement, d'autoriser l'accès des organisations internationales de défense des droits de l'homme et des organisations humanitaires afin que des opérations d'assistance puissent être menées au Cachemire ; quatrièmement, de libérer sur-le-champ les dirigeants politiques cachemiriens détenus et incarcérés arbitrairement afin qu'ils puissent relayer la volonté des Cachemiriens ; cinquièmement, de geler et abroger les nouvelles règles sur la résidence, qui visent à modifier la structure démographique du Cachemire ; sixièmement, d'abolir les lois draconiennes qui permettent aux forces d'occupation indiennes de violer impunément les droits de l'homme ; et enfin, de protéger la minorité musulmane en Inde d'une politique de ségrégation et de oppression digne de l'apartheid.

Il faut le faire de toute urgence, non seulement pour calmer les tensions dans notre région, mais aussi pour préserver la crédibilité du Conseil de sécurité et l'efficacité à terme de l'ONU sur les questions liées à la paix et à la sécurité.

Annexe 52**Déclaration de M. Francisco Duarte Lopes, Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Portugal souscrit à la déclaration fournie par l'Union européenne (voir annexe 30) et voudrait, à titre national, ajouter les observations suivantes.

La crise sanitaire mondiale à laquelle nous sommes confrontés actuellement est sans précédent de mémoire d'homme. Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devons continuer à élargir la manière dont nous appréhendons la sécurité internationale afin de répondre aux défis nouveaux et émergents. Compte tenu de la portée transnationale des pandémies et de l'interdépendance croissante des États, la solution réside en grande partie dans la coopération internationale.

Le système des Nations Unies a un rôle important à jouer à cet égard, et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) reste essentielle pour accroître la solidarité et renforcer les systèmes de santé dans le monde entier. Nous nous félicitons donc que la question du lien entre santé mondiale et sécurité ait été inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons également de l'adoption de la résolution 2532 (2020), et remercions l'Allemagne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, dont nous attendons avec intérêt les résultats concrets.

Les précédentes pandémies telles que les crises du virus Ebola et du VIH/sida ont montré comment les crises de santé publique et les crises de sécurité s'exacerbent mutuellement. Le Portugal voudrait attirer l'attention sur les conséquences singulières de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans les pays qui connaissent une urgence humanitaire. Ces pays se trouvent dans des situations particulièrement vulnérables – en raison de conflits armés, de crises environnementales, d'épidémies d'autres maladies, des migrations, de la famine, d'un manque d'accès à des logements convenables ou à l'assainissement – où la propagation de la COVID-19 ne fait qu'amplifier les risques. Ces pays ne disposent pas non plus des moyens nécessaires pour appliquer pleinement les recommandations de l'OMS.

Les inégalités existantes peuvent être un élément déclencheur qui transforme les crises sanitaires en crises de sécurité, en particulier dans les communautés ou les pays qui sont moins résilients. La dégradation de situations déjà précaires, dans lesquelles les gouvernements ne sont pas toujours en mesure de répondre aux besoins et d'assurer les services de base, peut éroder un peu plus la confiance dans les institutions locales, aggravant ainsi le risque d'une instabilité et d'une agitation accrues. En outre, dans les situations de conflit, les parties belligérantes et les populations civiles touchées sont particulièrement exposées aux pandémies. Les milices, les groupes paraétatiques et les autres acteurs non étatiques peuvent également profiter du contexte créé par les crises sanitaires pour faire avancer de manière insidieuse leurs objectifs. Seul un cessez-le-feu, tel que demandé par le Secrétaire général et mis en avant dans la résolution 2532 (2020), peut garantir pleinement l'acheminement de l'aide humanitaire et l'adoption de mesures de protection.

Les pandémies passées ont révélé à quel point il est important de garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies et de leur fournir une formation adaptée. En ces temps difficiles, les bons exemples de la manière dont les opérations des Nations Unies ont soutenu les gouvernements et les communautés locales abondent. Que ce soit par le soutien aux autorités locales pour les activités de désinfection en République centrafricaine, les campagnes de sensibilisation dans les centres de détention au Mali ou la distribution de radios au Soudan du Sud, les opérations de paix ont montré leur capacité d'adaptation.

Les opérations de maintien de la paix doivent également continuer à promouvoir le dialogue, les efforts de médiation et les processus de paix, car le cessez-le-feu mondial peut jouer un rôle de catalyseur s'agissant d'instaurer la confiance entre les communautés, et offrir ainsi une occasion ô combien nécessaire de faire taire les armes. Dans le même temps, nous devons rester résolument engagés dans les efforts de consolidation de la paix. À cet égard, en pleine pandémie, les élections à venir dans un certain nombre de pays restent un défi.

Nous devons également plaider en faveur de la recherche de la sécurité sanitaire mondiale. Les crises sanitaires précédentes ont mis en évidence à quel point la coopération entre les acteurs du développement, de l'assistance humanitaire et de la paix et une approche mobilisant l'ensemble du système des Nations Unies – tant au Siège que sur le terrain – sont essentielles pour garantir une réponse coordonnée et efficace. Nous appelons donc à la solidarité mondiale et à un effort collectif unifié pour coopérer et relever avec détermination les défis posés par cette pandémie. Il est important de mettre en commun les ressources de manière efficace, en collaborant par le biais des mécanismes en place pour l'action humanitaire d'urgence et en adaptant ces mécanismes à la pandémie de COVID-19. La coopération au service du développement sera également indispensable pour aider les pays et les communautés, en particulier ceux qui en ont le plus besoin, à mieux se relever.

Dans le cadre de l'initiative « Équipe Europe » de l'Union européenne, nous allons continuer à soutenir le renforcement des capacités en matière de santé et d'assainissement et les efforts visant à atténuer les conséquences socioéconomiques de la COVID-19. Nous avons également contribué à la réponse multilatérale mondiale par l'intermédiaire de plusieurs organismes des Nations Unies, ainsi qu'au Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et au Sommet mondial sur la vaccination. En outre, dans le cadre du mécanisme de pont aérien humanitaire de l'Union européenne, le Portugal a participé à l'affrètement d'un vol à destination de Sao Tomé-et-Principe.

Face à cette pandémie, les personnes âgées, les femmes, les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels, les transgenres et les intersexes, les enfants, les réfugiés et les personnes qui vivent dans la pauvreté ou sont privées de liberté sont particulièrement vulnérables, et leurs besoins doivent être pris en compte. En outre, la santé mentale ainsi que la santé et les droits sexuels et procréatifs ne doivent pas non plus être négligés. Les femmes représentent 70 % du personnel de santé et, dans certaines communautés, elles sont les principaux aidants et les principaux soutiens de famille. Nous devons veiller à leur bien-être car elles sont de grands agents de changement, en particulier dans les situations de conflit et d'urgence. Cet engagement passe notamment par la lutte contre la violence domestique et la violence sexuelle ou fondée sur le sexe. Le Portugal se félicite, à cet égard, des notes d'orientation du Secrétaire général, qui mettent l'accent sur ces contextes de vulnérabilité et d'autres et fournissent des conseils orientés vers l'action.

Depuis le début de la pandémie, le Portugal met en œuvre des actions transversales, que nous voudrions mettre ici en exergue. Nous avons décidé d'accorder temporairement aux migrants et aux demandeurs d'asile dont la demande est en cours de traitement un droit de séjour et d'accès aux droits et aux services. Nos services de soins de santé ont été adaptés pour répondre spécifiquement aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées en lien avec la COVID-19 ou d'autres pathologies et maladies. Pour faire face au risque accru de violence domestique pendant le confinement, des services et des lignes d'assistance téléphonique ont été largement mis à disposition et les services d'aide aux victimes ont été renforcés.

La menace de la COVID-19 ne connaît pas de frontières, ce qui signifie que les réponses individualisées ne permettront pas de faire face aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous réitérons donc notre appel à la solidarité mondiale et à un effort collectif unifié.

Annexe 53**Déclaration de la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier la présidence allemande d'avoir organisé l'importante visioconférence d'aujourd'hui sur le thème « Pandémies et sécurité ». Je voudrais également saluer la présence à cette réunion de S. E. M. Heiko Maas, Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne.

Nous nous associons à la déclaration fournie par la République de Corée au nom du Groupe des Amis de la solidarité pour la sécurité sanitaire mondiale (voir annexe 54).

Le Qatar estime que le débat d'aujourd'hui est fort opportun, car il intervient à un moment où la maladie à coronavirus (COVID-19) frappe le monde entier, de manière tout à fait inédite, et ébranle les trois grands piliers de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

Il nous plaît de constater que le débat d'aujourd'hui se déroule alors que le Conseil de sécurité déploie des efforts pour s'acquitter de sa responsabilité en se penchant sur la pandémie et son incidence sur la paix et la sécurité internationales. Ce n'est pas vraiment une première puisque, par le passé, le Conseil de sécurité a pris des mesures lorsque des risques sanitaires mondiaux menaçaient la stabilité des pays et des régions touchés. J'en veux pour exemple la résolution 1308 (2000), adoptée à l'unanimité le 17 juin 2000 (voir S/PV.4172), qui a été la première résolution consacrée aux effets du VIH/sida sur la société et qui a marqué la première fois où le Conseil de sécurité adoptait une résolution sur un problème sanitaire. Par la suite, en 2014, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2177 (2014), dans laquelle il a jugé que le virus Ebola constituait une menace pour la sécurité mondiale.

Nous sommes préoccupés par les conséquences de la COVID-19 sur les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les millions de personnes déplacées qui se trouvent dans les zones de conflit et les camps de réfugiés de par le monde, où l'accès à l'eau douce est limité, où les installations sanitaires font défaut, où la malnutrition sévit et où les infrastructures sanitaires ont été détruites par la guerre et la violence qui persiste.

Une coopération mondiale forte est essentielle. Nous devons travailler ensemble. Il ne devrait y avoir qu'un seul combat dans le monde aujourd'hui – le combat commun contre la COVID-19. Il convient donc de trouver un terrain d'entente et des solutions efficaces aux crises et tensions actuelles pour mettre un terme aux hostilités et améliorer l'accès à l'aide humanitaire. Nous ne devons pas permettre que la pandémie favorise l'escalade de la violence. En outre, les efforts de règlement des conflits en cours ne doivent pas être retardés ou remis à plus tard.

Le Qatar appuie fermement l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général António Guterres en mars et son appel à rester unis contre la menace mondiale que représente la pandémie de COVID-19.

Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la COVID-19 nous rappelle la nécessité d'une coopération multilatérale efficace. Il ne fait aucun doute que ce n'est qu'en agissant dans un esprit de solidarité et en renforçant la coopération internationale que nous pourrions venir à bout de cette menace qui pèse sur nous tous et permettre aux plus vulnérables de résister, de se relever et de reconstruire en mieux.

Notre délégation est fière d'indiquer que le Qatar a renforcé son appui aux efforts d'aide humanitaire. Il y a deux jours à peine, nous avons annoncé une nouvelle

contribution de 100 millions de dollars à titre d'aide humanitaire en faveur de la Syrie, en plus d'une contribution de 10 millions de dollars à l'Organisation mondiale de la Santé et de 10 millions de dollars à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Alors que le Qatar va assumer la présidence du groupe de donateurs pour l'appui au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'impact de la pandémie sur les crises humanitaires existantes et ses conséquences immédiates sur les populations vulnérables dans les zones touchées par le conflit seront toujours à l'ordre du jour.

Annexe 54**Déclaration de la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Cette déclaration est fournie au nom du Groupe des Amis de la solidarité pour la sécurité sanitaire, un réseau informel composé de 41 États membres et de l'Union européenne, coprésidé par le Canada, le Danemark, la République de Corée, le Qatar et la Sierra Leone. Le Groupe se félicite de ce débat public du Conseil de sécurité sur les pandémies et la sécurité.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) constitue une grave menace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle constitue une menace pour la sécurité sanitaire mondiale et a exacerbé d'autres menaces qui pèsent déjà sur la santé publique. La pandémie entrave les efforts de règlement des conflits déployés aux niveaux national, régional et international et risque de mettre en péril les acquis obtenus à grand prix en matière de consolidation de la paix. Les retombées socio-économiques de la crise ont aggravé les inégalités existantes, notamment entre les sexes, et risquent d'exacerber les causes profondes des conflits et de compromettre les acquis obtenus en matière de développement durable. Compte tenu des implications considérables de la pandémie de COVID-19 par rapport aux crises sanitaires précédentes, la communauté internationale doit réagir avec plus de détermination et de fermeté.

Dans ce contexte alarmant, le Groupe des Amis voudrait souligner les cinq points suivants.

Premièrement, nous nous félicitons de la résolution du Conseil de sécurité sur la COVID-19 (résolution 2532 (2020)), notamment en ce qui concerne l'appui à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat. Les parties à des conflits doivent faire taire les armes pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire et donner une chance à la diplomatie. Il faut mettre un terme à toutes les menaces militaires ou tentatives d'incitation à la violence. Nous comptons sur le Conseil de sécurité pour veiller à ce que la résolution soit véritablement mise en œuvre.

Deuxièmement, nous soulignons la nécessité urgente d'une réponse mondiale fondée sur les valeurs qui nous guident, à savoir le multilatéralisme et la solidarité. La COVID-19 est une crise mondiale qui appelle une solution mondiale. Quel que soit l'ampleur du défi, si nous arrivons à y faire face dans l'unité, la pandémie sera une précieuse occasion de coopération multilatérale, plutôt qu'une crise de coopération multilatérale. Le Groupe des Amis est prêt à appuyer les efforts mondiaux en cours visant à faire face à la COVID-19, notamment la coopération internationale pour assurer un accès équitable, abordable et mondial aux médicaments, aux services de diagnostic, aux vaccins et au matériel médical. Dans ce contexte, nous nous associons pleinement à l'appel lancé par le Secrétaire général avec une insistance renouvelée en faveur d'un appui aux biens publics mondiaux et à la couverture médicale universelle.

Troisièmement, nous soulignons qu'il importe de protéger les populations les plus vulnérables et marginalisées, notamment celles qui se trouvent dans des situations de conflit armé, et de répondre à leurs besoins et priorités humanitaires. Il faut accorder une attention particulière au sort des femmes, des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées, des autochtones, des migrants en situation de vulnérabilité, des réfugiés, des déplacés et d'autres personnes qui sont touchées de manière disproportionnée. Nous condamnons les attaques, les actes de violence et les menaces de violence qui visent délibérément le personnel médical et humanitaire dont les activités sont exclusivement médicales, leurs véhicules et leur matériel, ainsi que les hôpitaux et les autres installations médicales. Nous appelons également à

l'intensification des efforts pour lutter contre la stigmatisation, la discrimination et les discours de haine qui engendrent la division et la violence. En outre, le droit international humanitaire et des droits de l'homme doit être respecté.

Quatrièmement, nous soulignons le rôle important que jouent les opérations de paix des Nations Unies dans la réponse à la pandémie COVID-19, tout en continuant d'œuvrer à la réalisation des objectifs énoncés dans leur mandat actuel. Nous estimons qu'il importe d'accorder davantage d'attention aux besoins en ressources et en capacités des opérations de paix des Nations Unies, à mesure que les ressources sont réorientées vers l'appui à la réponse à la COVID-19. Nous soulignons également l'importance de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix sur le terrain.

Cinquièmement et enfin, le caractère mondial de la pandémie met en évidence le rôle central de l'ONU, notamment de l'Organisation mondiale de la Santé. Conscients que la COVID-19 a eu un impact profond sur les trois piliers de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme, nous espérons que l'ONU mettra en œuvre des mesures coordonnées, pluri-institutionnelles, multisectorielles et tenant compte des questions de genre pour faire face aux conséquences multiformes de la pandémie de COVID-19. Nous encourageons tous les acteurs concernés à collaborer activement avec l'ONU pour appuyer cet effort.

Pour terminer, le Groupe des Amis appuie les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour faire face à la pandémie de COVID-19 et aider le monde à se préparer aux futurs défis de la sécurité sanitaire mondiale. Nous encourageons le Conseil de sécurité à examiner plus en détail la question de la sécurité sanitaire mondiale et nous sommes prêts à participer de manière constructive à cet effort.

Annexe 55

Déclaration de M. Abdallah Y. Al-Mouallimi, Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de l'Allemagne à la présidence du Conseil, et je vous souhaite plein succès dans la conduite de ses travaux pour ce mois, alors que notre monde est dévasté par des crises et défis d'ordre sécuritaire et sanitaire.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour la première fois de son histoire, non pas pour débattre d'une question, d'un conflit ou d'un affrontement qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, mais pour examiner l'un des plus importants défis sanitaires auxquels notre monde doit faire face, à savoir la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19). La pandémie a ravagé notre monde, faisant des centaines de milliers de victimes en moins de sept mois, et plus de 10 millions de personnes sont infectées par le virus. La pandémie a également mis en péril la sécurité sanitaire mondiale et infligé de graves dommages aux économies nationales. Tous les aspects de la vie s'en trouvent paralysés et, partout dans le monde, les gens sont contraints à l'isolement et à une douloureuse solitude par crainte de contracter cet ennemi pernicieux, qui ne fait aucune distinction entre les hommes et les femmes, entre les personnes âgées et les enfants.

Aussi voudrais-je adresser mes condoléances et ma sympathie à tous les êtres humains du monde, à toutes les personnes qui ont perdu un être cher. J'adresse mes vœux de guérison à tous les malades, dont la souffrance est soulagée par les travailleurs sanitaires, les héros de notre lutte contre cette épidémie. Je tiens également à exprimer notre profonde gratitude et notre appui total aux personnes qui se trouvent en première ligne pour les efforts considérables et particulièrement courageux qu'elles déploient pour lutter contre la pandémie de COVID-19, qui frappe les personnes de toutes confessions, religions et ethnies.

Malgré les progrès technologiques et les innovations mondiales qui ont permis de mettre au point des armes de destruction sophistiquées, la pandémie nous a montré à quel point l'ordre mondial est fragile face à un virus invisible à l'œil nu. Il s'agit d'un signal d'alarme inquiétant qui nous rappelle l'importance de la coopération et de la solidarité pour surmonter nos différends et dépasser nos intérêts étroits. Nous devons promouvoir une réponse mondiale transparente, forte, coordonnée, large et fondée sur la connaissance, dans un esprit de solidarité. Dès le début de la pandémie, l'Arabie saoudite a pris conscience du grave danger qu'elle représentait et adopté toutes les mesures de précaution et de prévention nécessaires pour contrer la propagation de la maladie afin d'en protéger ses citoyens et ses résidents.

L'Arabie saoudite, qui assume actuellement la présidence du Groupe des Vingt, croit fermement en l'importance d'une action collective mondiale et est très consciente de la nécessité d'une réponse et d'une coopération internationales pour faire face à la pandémie. Grâce aux efforts déployés par le Royaume à l'échelon international, le Groupe des Vingt, présidé par le Roi Salman Bin Abdulaziz Al-Saud, a tenu un sommet virtuel extraordinaire le 26 mars, au cours duquel les États et organisations participants ont été appelés à ne ménager aucun effort pour lutter contre la pandémie. Le Groupe des Vingt a adopté des mesures et des décisions sans précédent pour venir à la rescousse de l'économie mondiale, notamment en y injectant 7 000 milliards de dollars. La coopération internationale a été renforcée grâce à l'action du Royaume avec les organisations internationales, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque mondiale

et les banques de développement multilatérales et régionales. L'Arabie saoudite a également versé un don de 10 millions de dollars au fonds de l'OMS afin d'aider les pays dont les systèmes de santé sont fragiles.

Mon pays a par ailleurs souscrit à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial dans le contexte de l'épidémie de la nouvelle maladie à coronavirus.

Le 26 avril, le Royaume a annoncé qu'il contribuerait à hauteur de 500 millions de dollars aux efforts internationaux de lutte contre la pandémie de COVID-19, allouant 150 millions de dollars à la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies, 150 millions de dollars à Gavi, l'Alliance du Vaccin, et 200 millions de dollars à l'OMS pour l'aider dans sa lutte mondiale contre l'épidémie.

Au niveau régional, mon pays a consenti d'importants efforts pour accompagner et aider les pays frères et amis à lutter contre la propagation de l'épidémie, accordant à l'OMS 25 millions de dollars au titre de ses efforts contre la pandémie de COVID-19 au Yémen. L'Arabie saoudite a également fourni un soutien en nature de 4 millions de dollars à l'État de Palestine et un appui financier de 3 millions de dollars à la Somalie et se prépare à venir en aide à de nombreux autres pays.

Alors que notre monde est témoin d'un défi sans précédent qui ne connaît pas de frontières internationales, et compte tenu du danger que ce défi représente pour les sociétés et les peuples, en particulier ceux qui sont sous le joug de l'occupation et de la colonisation, les autorités d'occupation israéliennes poursuivent leur politique d'implantation de colonies dans le territoire palestinien occupé, et ce, au mépris total de tous les pactes internationaux, des quatre Conventions de Genève et des résolutions internationalement reconnues sur la question, aggravant l'oppression du peuple palestinien qui aspire à l'exercice de ses droits légitimes.

L'Arabie saoudite condamne toutes les tentatives israéliennes visant à annexer davantage de territoires palestiniens occupés en Cisjordanie et dans la vallée du Jourdain. Ces tentatives des autorités d'occupation constituent une grave violation du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sonneraient le glas de toute chance d'une paix durable et globale.

Enfin, le Conseil se réunit aujourd'hui parce que le monde a désormais compris les limites des efforts individuels pour enrayer une pandémie de cette ampleur, qui constitue une menace non moins redoutable que les problèmes de sécurité qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous soulignons la nécessité d'intensifier les efforts multilatéraux pour lutter contre les épidémies et les maladies, ainsi que de prendre des mesures urgentes pour appuyer les efforts mondiaux de lutte contre les pandémies et veiller à ce que leurs répercussions sociales, humanitaires et économiques soient prises en compte. Ce n'est qu'en faisant preuve de solidarité et en coopérant que nous pourrions surmonter cette crise sanitaire, permettre à nos pays de se développer et assurer la prospérité et le bien-être de nos peuples. Nous sommes certains que nous pourrions venir à bout de cette crise et en sortir renforcés.

Annexe 56**Déclaration de la Mission permanente de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies**

C'est pour moi un honneur singulier de m'adresser au Conseil de sécurité à l'occasion de ce débat public sur les pandémies et la sécurité. Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et vous remercier d'avoir organisé ce débat opportun.

La Sierra Leone s'associe à la déclaration commune faite au nom du Groupe des Amis de la solidarité pour la sécurité sanitaire mondiale (voir annexe 54).

Ma délégation se félicite de l'appel à ce débat public sur les conséquences potentielles des pandémies sur la paix et la sécurité mondiales.

Alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'avoir de graves répercussions dans le monde, les pays n'ont pas fini de se débattre avec les conséquences débilantes de la maladie. Il est indéniable que la pandémie de COVID-19 fait peser non seulement une menace importante sur notre santé publique et nos économies, mais aussi des risques considérables sur la paix et la sécurité mondiales. Ses effets débilants pourraient être plus désastreux dans les pays qui sont en conflit, qui sortent d'un conflit, qui se trouvent en situation de crise humanitaire ou dont les économies sont faibles et fragiles. Elle pourrait saper la paix et la sécurité, annuler les progrès réalisés dans les efforts de consolidation de la paix et constituer une menace existentielle pour l'humanité. Il s'agit d'une urgence mondiale qui doit être traitée de manière globale dans toutes ses dimensions afin de prévenir des résultats catastrophiques et d'assurer la stabilité mondiale.

Les conséquences de cette urgence mondiale restent horribles, et si nous ne gérons pas ces risques efficacement et ne mettons pas en place les réponses politiques appropriées, la maladie compromettra considérablement notre santé mondiale, le progrès économique et social ainsi que la paix et la sécurité mondiales, minant ainsi les avancées réalisées dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce contexte, la Sierra Leone se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2532 (2020), qui fait écho à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial afin de lutter contre la pandémie de COVID-19. Nous nous associons à la demande de cessation générale et immédiate des hostilités dans toutes les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil et nous joignons également à l'appel lancé à toutes les parties aux conflits armés pour qu'elles prennent part immédiatement à une pause humanitaire durable d'au moins 90 jours consécutifs de manière à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire.

Lorsque la Sierra Leone a confirmé son premier cas de maladie à coronavirus, le 16 mars, et après une meilleure appréciation de la situation, le Gouvernement a annoncé des mesures visant à protéger la santé et la sécurité publiques, notamment en proclamant l'état d'urgence. Malgré cela, la COVID-19 a déjà fait payer un lourd tribut économique à la Sierra Leone. Se fondant sur les avis d'experts, le Gouvernement a accéléré la recherche et l'identification des contacts, intensifié les tests et les mises en isolement, étendu les traitements et pris les mesures nécessaires pour briser la chaîne de transmission de la COVID-19 dans le pays. En outre, dans 25 hôpitaux et 14 districts, des personnels sont prêts à mettre en œuvre les directives nationales de prévention et de contrôle des infections. L'organisme chargé de préparer et de gérer la réponse à la crise de la COVID-19 en Sierra Leone a mis en place des mécanismes de prévention, de détection et de riposte à la menace posée par le virus.

Je voudrais, à ce stade, remercier le Conseil de sécurité d'avoir adopté hier, 1^{er} juillet, la résolution 2532 (2020) sur la réponse à la pandémie de COVID-19, et appeler à la solidarité mondiale sur tous les fronts, pour promouvoir les programmes de prévention, d'atténuation et de relèvement dans la perspective de futures épidémies mondiales. Aucun pays ne peut mener ce combat seul et, tant que tous les pays ne seront pas débarrassés du virus, personne ne sera véritablement en sécurité.

Compte tenu de l'expérience de la Sierra Leone avec le virus Ebola, le Gouvernement est conscient que les menaces posées par les situations d'urgence publique telles que les épidémies, les pandémies, les changements climatiques et la cybersécurité ont des implications de long terme sur la croissance économique et le développement. Certes, les économies en développement seront les plus durement touchées, avec des effets conséquents sur la paix et la sécurité, mais la pandémie de COVID-19 est susceptible de provoquer la récession mondiale la plus profonde de l'histoire récente. En tant que Nations Unies, nous avons donc l'obligation, envers les générations actuelles et futures, d'être plus stratégiques à l'avenir et de modifier radicalement la manière dont nous identifions les futures pandémies, dont nous nous y préparons, et dont nous y réagissons.

Pour mener à bien la riposte à la COVID-19, il faut des ressources financières et techniques, ainsi que des données en temps réel. La coopération internationale revêt ici une importance primordiale. Nous avons bénéficié d'une collaboration étroite avec d'autres États Membres et institutions pour renforcer les capacités en matière de laboratoires, de surveillance, de gestion des urgences et de main-d'œuvre pour répondre aux épidémies. Nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés par le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et des groupes d'États, ainsi que par les États individuels, pour introduire et mettre en œuvre diverses mesures de riposte dans le monde entier.

Pour terminer, nous appelons les États Membres à accompagner les initiatives de l'ONU pour répondre aux urgences sanitaires, de sorte que les mesures de préparation, de réponse et de relèvement en cas de crise mondiale puissent être renforcées et intégrées dans tous les piliers de notre action.

Annexe 57**Déclaration de la Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Avant tout, je tiens à remercier la présidence allemande du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette visioconférence opportune sur les problèmes de sécurité liés à la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le présent débat est propre à susciter une attention plus ciblée et à inviter à une action commune pour aider les pays et populations les plus vulnérables.

Indéniablement, la nature transfrontalière de la pandémie de COVID-19 nous a brutalement rappelé l'interdépendance de la communauté mondiale. Voilà pourquoi il nous faut collectivement comprendre que ce n'est qu'ensemble que nous pourrons surmonter les conséquences négatives de cette crise sanitaire mondiale sans précédent. Dans ce contexte, nous considérons que l'appel du Secrétaire général à instaurer un cessez-le-feu mondial et à protéger les groupes les plus vulnérables est très important. Nous estimons que personne ne doit être laissé pour compte dans la riposte à la pandémie de COVID-19.

Dans le même temps, force est de reconnaître que la lutte contre la pandémie de COVID-19 va exiger une coopération internationale concertée. Nous devons tous essayer de faire davantage et rester déterminés à travailler ensemble et à partager nos expériences, nos meilleures pratiques et les informations pertinentes de manière transparente et opportune, afin de maîtriser résolument et efficacement la propagation de la pandémie. Cela doit être fait tout en contribuant à répondre aux besoins des pays et populations vulnérables, en préservant le bien-être et la sécurité des personnes et en maintenant la stabilité socioéconomique.

Cette pandémie est sans précédent à bien des égards, mais certains des problèmes qui s'y rapportent nous sont très familiers. Nous nous souvenons très bien des répercussions négatives des épidémies passées, qu'il s'agisse du syndrome respiratoire aigu sévère ou de la maladie à virus Ebola, entre autres, sur la stabilité et la sécurité des pays touchés. Aujourd'hui, nous constatons à nouveau que les pays les plus vulnérables aux épidémies sont ceux qui sont en plein conflit ou qui en sortent, où les systèmes de santé ont été mis à mal et où le manque de sécurité peut faire entrave aux mesures de prévention. Lors du lancement du Plan de réponse humanitaire global COVID-19, le 25 mars, le Secrétaire général a souligné à juste titre que la pandémie menaçait de détourner l'attention et les ressources internationales du règlement des conflits en cours et de l'appui aux processus de paix.

Malheureusement, la manière dont se propage la pandémie de COVID-19 a déjà obligé les missions de maintien de la paix des Nations Unies à réévaluer leurs activités afin d'éviter de favoriser cette propagation. Les missions ont dû adapter leurs opérations pour minimiser le risque de propagation de la maladie tant aux personnes qu'elles ont pour mission de protéger qu'aux soldats de la paix eux-mêmes. Elles ont été contraintes de prendre des mesures incontournables pour faire face à cette nouvelle situation. Cependant, la pleine ampleur de l'incidence de la COVID-19 sur les missions reste à déterminer. Il ne fait toutefois aucun doute que cette pandémie est susceptible de réduire à néant les progrès accomplis au prix de tant d'efforts sur la voie de l'instauration d'une paix durable et de la réforme des institutions de sécurité. À l'avenir, il conviendra de continuer à souligner l'importance d'aller au-delà de l'engagement politique et d'investir concrètement.

Il semble que certaines de ces nouvelles mesures inédites soient spécifiques à la pandémie de COVID-19 et qu'elles soient vouées à évoluer au fil du temps, en fonction de la situation. D'un autre côté, nous devons reconnaître que d'autres sont

susceptibles d'être plus durables. À cet égard, nous devons discuter de la manière de faire en sorte que la structure et les procédures opérationnelles en place dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies soient adaptées aux complexités de l'ère post-COVID-19. Nous aurons besoin d'autres débats de fond sur la manière d'atteindre cet objectif, en particulier comment garantir des ressources à long terme, fiables et prévisibles pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et comment faire en sorte que les meilleures pratiques et enseignements tirés de la riposte à la COVID-19 en ces temps difficiles soient systématiquement intégrés dans l'action des dites opérations.

La très bonne nouvelle pour nous tous est que notre attention a eu beau être détournée, nous avons tout de même réussi à continuer d'exécuter nos principales tâches de sécurité et d'assurer le déroulement des missions des Nations Unies. Nous l'avons accompli collectivement, et non individuellement. Tout n'est pas – tout ne peut pas être – multilatéral, mais nous sommes convaincus que les solutions multilatérales sont les meilleures dans un monde où la concurrence des puissances mondiales change régulièrement de visage et étend des tentacules toujours plus retors.

Je voudrais souligner que, dans de nombreuses régions, le secteur de la sécurité est une composante clef de la réponse gouvernementale à la crise de santé publique liée à la COVID-19. Les forces armées et les services de police jouent un rôle de protection essentiel. Ils contribuent souvent à sensibiliser le public à ces mesures extraordinaires, ainsi qu'à faire appliquer les mesures de distanciation physique. En outre, ils accompagnent les services de santé en matière de logistique et de transport. Le personnel médical militaire a apporté des renforts aux services de santé civils. La confiance que voue la population au gouvernement et au secteur de la sécurité est indispensable pour interrompre la transmission du virus.

Même en période de pandémie, il est capital d'appuyer la participation des femmes à la consolidation de la paix et de promouvoir leur contribution pleine et effective à tous les efforts de paix. La nécessité de mettre d'urgence en place des réponses aux crises relègue souvent les questions de genre à l'arrière-plan, mais il est très important de maintenir l'accent sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Il nous faut également faire respecter les normes en vigueur en matière de droits de la personne et déployer des efforts supplémentaires pour mieux intégrer les considérations y relatives dans l'action des missions de maintien de la paix des Nations Unies, tout en veillant à ce qu'elles s'acquittent de leurs engagements en matière de sécurité. Dans le même temps, les pays individuels doivent prévenir la détérioration de la situation des droits humains au regard des mesures d'urgence. La pandémie de COVID-19 lance de nouveaux défis à nos sociétés, mais ce n'est pas parce qu'on lutte contre la maladie à coronavirus que l'on doit renoncer aux droits de la personne.

Annexe 58**Déclaration de la Mission permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous voudrions tout d'abord remercier la présidence allemande du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat fort opportun sur une question d'une grande actualité. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) s'est abattue sur le monde d'une manière inédite et nous a pris au dépourvu. Les effets de la pandémie sur nos sociétés sont profonds et de vaste portée, y compris en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc important que nous nous réunissions et que nous échangions nos points de vue sur les conséquences de la crise sur la sécurité.

Selon nous, un des principaux enseignements de cette crise est l'importance du multilatéralisme, de la coopération et de la solidarité. Une fois le choc initial passé, les pays et les organisations internationales se sont rassemblés et ont répondu aux besoins des uns et des autres. Nous tenons donc à souligner que, conformément à l'engagement de la Slovénie en faveur de la stabilité et du bien-être de ses voisins immédiats, la majeure partie de notre aide en nature durant la pandémie de COVID-19 a été dirigée vers les Balkans occidentaux. Une assistance a été fournie à la Macédoine du Nord, à la Serbie et à la Bosnie-Herzégovine. Des experts médicaux ont également été dépêchés par avion pour effectuer des tests COVID-19 au sein des contingents de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne. Toutefois, nous avons également décidé de nous engager à plus grande échelle. Nous avons versé des contributions à des organisations internationales, telles que l'Organisation mondiale de la Santé, le Comité international de la Croix-Rouge, etc. et nous avons lancé le processus de reprogrammation de notre aide au développement. Dans le cadre de cette approche globale, nous avons décidé de maintenir notre personnel dans toutes les missions auxquelles nous participons à l'étranger, y compris les opérations de paix des Nations Unies.

En ce qui concerne l'acquisition de matériel médical pendant la pandémie, nous ne pouvons que reconnaître certains problèmes que la crise a mis en évidence. Je me dois à cet égard de faire part de mon inquiétude face aux difficultés que de nombreux États Membres, y compris le mien, ont rencontrées pour se procurer l'équipement et les capacités médicales nécessaires au moment où ils en avaient besoin. Cela se traduit par une vulnérabilité sur le plan de la sécurité, vulnérabilité qui doit être traitée comme telle. C'est une question sur laquelle nous devons travailler ensemble. En Slovénie, nous sommes déjà arrivés à la conclusion que nous devons accroître notre résilience, notamment en planifiant d'investir dans des moyens de transport aérien supplémentaires pour les forces armées slovènes. L'ONU et les institutions spécialisées, pour leur part, pourraient apporter une contribution importante en faisant en sorte qu'il y ait une plus grande transparence et un plus grand niveau d'alerte rapide.

En ce qui concerne la question de l'eau dans le contexte de la COVID-19, la pandémie a également mis en évidence le fait que l'accès à l'eau potable est un facteur clef pour assurer la santé et la sécurité alimentaire au niveau mondial. Garantir l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, en particulier le lavage des mains, est considéré comme une des mesures les plus efficaces et les moins coûteuses pour prévenir la propagation de la COVID-19 et de nombreuses autres maladies contagieuses. Nos efforts pour arrêter le virus doivent aller de pair avec un renforcement de la coopération entre les États et les autres parties prenantes par l'entremise de la diplomatie de l'eau en tant que mécanisme de consolidation de la paix et de la santé. La crise de la COVID-19 a également révélé le rôle essentiel d'une coopération efficace entre les organismes multilatéraux et l'ONU dans le domaine très fragmenté de l'eau.

La pandémie de COVID-19 a montré à quel point les biens numériques sont devenus importants pour nos sociétés. Nous assistons à une transition numérique accélérée dans le monde entier, étant donné que de nombreux pays s'efforcent de maintenir les processus d'entreprise, de travail et d'éducation durant des périodes de confinement prolongées. Les réseaux, la connectivité, les compétences numériques et la cybersécurité se sont révélés indispensables pour suivre la propagation du virus et favoriser une reprise forte.

Un autre problème auquel il faut s'attaquer est celui de la désinformation. Les exemples de désinformation sont nombreux, y compris une histoire montée de toutes pièces sur une prétendue épidémie de COVID-19 au sein des membres du groupe tactique du bataillon multinational de l'OTAN en Lettonie. Qu'il me soit permis de dire que nous n'avons pas pris cette information fallacieuse à la légère, non seulement en tant qu'allié de l'OTAN mais aussi en tant que pays dont les soldats font partie intégrante de cette unité. Ce genre de propagande en temps de crise doit cesser. Nous pensons donc que l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et la résolution 2532 (2020) devraient être complétés par la reconnaissance de l'existence de menaces hybrides. Celles-ci sont réelles et alimentent la méfiance et l'animosité entre les pays et leurs peuples. De ce fait, elles doivent aussi retenir l'attention de l'ONU.

En ce qui concerne le cessez-le-feu mondial pendant la pandémie de COVID-19, la Slovénie se félicite que le Conseil de sécurité ait enfin adopté une résolution en faveur d'un cessez-le-feu, à la suite de l'appel du Secrétaire général. Cependant, nous devons faire part de notre déception quant au fait qu'il a fallu plus de trois mois au Conseil pour agir. La réaction tiède, incomplète et tardive du Conseil de sécurité sur cette question urgente n'a pas aidé les personnes les plus défavorisées qui vivent dans des zones de conflit. C'est pourquoi la Slovénie s'est jointe au groupe de pays qui a publié une déclaration commune à l'appui de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. Le large soutien recueilli par la déclaration a confirmé que la communauté internationale approuvait de manière unanime cet appel, ce dont nous nous félicitons. Avec l'épidémie de COVID-19, les populations des zones de conflit doivent aujourd'hui affronter une menace supplémentaire pour leur vie. Malgré les mesures prises, certes tardivement, la pandémie est toujours très présente dans le monde, et une deuxième vague est attendue dans les mois à venir. Nous nous félicitons donc du fait que la résolution adoptée devrait apporter un certain répit aux personnes qui vivent dans des zones de conflit.

La pandémie de COVID-19 et ses incidences complexes sur la sécurité permettent d'illustrer mon dernier point. Les membres du Conseil de sécurité ont la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, or ils ne s'acquittent pas de cette responsabilité uniquement à titre national, mais au nom de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies, et ce qu'ils soient membres permanents ou non permanents.

Dans les périodes extraordinaires telles celle que nous traversons, l'heure n'est pas à des politiques capricieuses. Nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité et l'ONU sauront tirer les enseignements de la pandémie et en sortiront plus forts et mieux préparés face aux défis à venir. Je le dis en ayant pleinement conscience que l'ONU c'est nous, les États Membres, et la Slovénie continuera à faire de son mieux pour contribuer de manière constructive et utile à l'effort commun.

Annexe 59**Déclaration de M. Agustín Santos Maraver, Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : Espagnol]

Ma déclaration s'inscrit dans le droit fil de celle faite au nom de l'Union européenne.

Je tiens à remercier de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, et la Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine, Amira Elfadil Mohammed Elfadil.

Ce débat public, tout à fait pertinent, sur les pandémies et la sécurité arrive à un moment exceptionnel ; alors que nous sommes aux prises avec une pandémie mondiale aux dimensions multiples – une crise qui se superpose à d'autres problèmes politiques et qui met à mal les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre le Programme 2030. Des millions de gens ont été touchés par la propagation du virus – 10,5 millions de personnes l'ont contracté et 510 000 en sont mortes –, mais c'est la quasi-totalité de la planète qui subit les effets de la pandémie, accroissant ainsi le risque de tensions, de conflits et de divisions au fil des derniers mois. L'heure est donc à la solidarité, à une action coordonnée et à un multilatéralisme efficace. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle clef et prendre les décisions qui s'imposent en fonction du moment afin de jeter les bases d'un avenir meilleur, libéré des conflits et des menaces pour la paix et la sécurité.

La pandémie actuelle, qui nous oblige à parler de sécurité, nous a rappelé, premièrement, que nous sommes intrinsèquement interdépendants; deuxièmement, que la prévention est l'outil le plus efficace dont disposent la communauté internationale et le multilatéralisme, et troisièmement, que la coopération internationale est absolument essentielle.

À cet égard, nous devons prendre note de la complexité des nouvelles situations d'urgence et de la nécessité de tirer les leçons des crises précédentes, comme le virus Ebola, sans oublier le syndrome respiratoire aigu sévère ou le syndrome respiratoire du Moyen-Orient.

La réalité multidimensionnelle d'une urgence sanitaire telle qu'une pandémie ou une épidémie exige une action coordonnée de la part de la famille des Nations Unies. Le triple lien entre l'action humanitaire, le développement et le maintien de la paix est appelé à devenir une référence et un objectif dans les décisions en matière de prévention, de préparation et de riposte.

La coopération entre les acteurs civils et militaires est un autre axe qui doit être renforcé. À cette fin, les missions de paix des Nations Unies doivent être dotées de ressources matérielles et humaines, notamment d'un nombre suffisant d'agents de protection, capables d'aider les communautés locales à réagir rapidement aux menaces sanitaires.

Un autre enseignement que nous avons tiré de cette crise est que les femmes et les jeunes filles sont doublement victimes et qu'il ne faut épargner aucun effort en ce qui concerne les mesures de prévention et de protection et la fourniture de services de santé, y compris la santé sexuelle et reproductive. Dans le même temps, et c'est peut-être le plus important, les femmes se sont avérées d'excellentes partenaires sociales et communicatrices dont les contributions améliorent toutes les phases de l'action humanitaire, du développement et des efforts de maintien de la paix.

L'Espagne appuie le dispositif « Team Europe », qui a permis de mobiliser 36 milliards d'euros et de renforcer les partenariats dans le cadre de la réponse mondiale à la maladie à coronavirus (COVID-19) et des efforts de relèvement. Nous avons contribué à hauteur de 125 millions d'euros au dispositif visant à accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 mis en place par l'Organisation mondiale de la Santé, dont 50 millions seront alloués à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et 75 millions à la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies. La contribution totale de l'Espagne à cet appel s'élève à environ 187 millions d'euros, sous forme de ces contributions annoncées et d'autres fonds mobilisés pour la réponse sanitaire. L'Espagne est fermement convaincue que l'accès aux vaccins, aux traitements et aux outils de diagnostic doit être rapide, à un coût accessible, et qu'ils doivent pouvoir être distribués à l'échelle mondiale.

Enfin, je voudrais également appeler l'attention sur une série de mesures prioritaires pour renforcer nos institutions et nos sociétés face aux urgences sanitaires.

L'Espagne a fait face à la crise sanitaire de COVID-19 grâce à son système de couverture sanitaire universelle, mis en place en 1986, et grâce auquel personne n'a été laissé pour compte pendant cette crise. Cette réponse efficace à la pandémie montre la nécessité de renforcer les systèmes nationaux de santé publique dans leur ensemble à court, à moyen et à long terme et de promouvoir au niveau mondial un modèle de système de santé intégré, basé sur la continuité des soins de santé à différents niveaux.

Pour toutes ces raisons, l'Espagne compte faire face aux futures épidémies au niveau national en renforçant les soins primaires et en renforçant la santé publique grâce à un plan de préparation et d'intervention pour la COVID-19 qui comprendra, entre autres choses, une réserve stratégique de matériel essentiel, avec des plans d'urgence pour réactiver les ressources sanitaires en réserve, et un guide pour le contrôle de la recrudescence des maladies, des épidémies et d'une éventuelle deuxième vague. De même, au niveau international, l'Espagne encouragera et appuiera la collaboration à l'échelle mondiale, sur la base des principes directeurs du multilatéralisme et de la solidarité.

Annexe 60**Déclaration de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

La Suisse tient à remercier l'Allemagne pour l'organisation de ce débat et les intervenants pour leur contribution. La Suisse salue tout particulièrement le leadership dont fait preuve le Secrétaire général pour renforcer l'action de l'ONU face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et pour mobiliser les États Membres en vue d'une réponse globale concertée et efficace.

Cette pandémie, d'abord une crise sanitaire, a causé une crise économique et sociale sans précédent. Elle représente un défi pour la sécurité humaine et également pour la paix et la sécurité internationales. Il est donc impératif d'en atténuer les risques sécuritaires. Une approche préventive, qui inclut le respect des droits de l'homme, est nécessaire dans toute réponse urgente et stratégie à moyen ou à long terme pour combattre les effets de la pandémie.

La Suisse souhaite souligner trois domaines d'actions importants pour une réponse du Conseil à la pandémie.

Tout d'abord, l'impact et la propagation du coronavirus accentuent les nombreuses situations de conflit armé et d'autres situations de violences à l'agenda du Conseil. Il est primordial d'empêcher la régression des processus de paix. Le ralentissement de la mise en œuvre de l'accord au Soudan du Sud en lien avec la pandémie crée, par exemple, un vide sécuritaire dont profitent plusieurs groupes armés. Au Yémen, la médiation de l'ONU et l'accès aux populations vulnérables est rendue plus difficile encore. Il est impératif de faire taire les armes et de prioriser la réponse à la pandémie. La Suisse salue donc la résolution 2532 (2020) finalement adoptée hier par le Conseil de sécurité, qui demande la cessation d'hostilités dans toutes les situations inscrites à son ordre du jour et qui soutient les efforts du Secrétaire général.

Deuxièmement, la Suisse exhorte toutes les parties à des conflits armés à garantir aux acteurs humanitaires un accès rapide, sans entrave et durable aux populations touchées. La pause humanitaire que réclame à présent le Conseil devrait permettre l'accès de l'aide humanitaire. En Syrie, par exemple, la COVID-19 souligne l'urgence d'utiliser tous les moyens possibles pour atteindre les personnes dans le besoin. Il est crucial que le mécanisme d'aide humanitaire transfrontalière soit prolongé à temps et soit renforcé par l'inclusion du passage frontalier de Yaaroubiyé. Face à l'impact négatif de la pandémie sur la mise en œuvre de ses programmes prioritaires, le Conseil doit assurer un suivi rigoureux de ses engagements en matière de protection des civils, y inclus femmes et enfants. De plus, le Conseil et tous les États Membres sont appelés à mettre en œuvre la résolution 2286 (2016) pour la protection de la mission médicale. Il est inadmissible qu'au milieu d'une pandémie, les attaques sur des patients, des hôpitaux et du personnel médical augmentent.

Troisièmement, pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et ses effets, le travail des agences spécialisées de l'ONU est essentiel. L'expertise opérationnelle de la société civile est aussi importante. C'est l'Organisation mondiale de la Santé qui joue un rôle central dans la coordination de la réponse onusienne à la pandémie et la mise en œuvre du Règlement sanitaire international, y inclus la transmission d'informations vérifiées. La désinformation et les incitations à la haine peuvent aussi accentuer les risques pour la paix et la sécurité. Pour ces raisons, la Suisse encourage tous les États à veiller à ce que des informations fiables sur la pandémie soient disponibles rapidement.

L'Assemblée générale a appelé à la solidarité mondiale pour lutter contre la COVID-19 le 2 avril – il y a trois mois déjà – dans sa résolution 74/270 adoptée à l'initiative de la Suisse et d'autres États Membres. Nous constatons avec satisfaction que le Conseil y fait référence dans sa résolution adoptée hier.

Comme le démontre l'évolution de la situation en ce qui concerne les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil ces derniers mois, la pandémie de COVID-19 renforce la violence et l'instabilité tout en se nourrissant de ces dernières. La Suisse salue alors le fait que le Conseil a reconnu le lien entre la COVID-19 et la paix et la sécurité internationales et qu'il a renforcé son engagement pour répondre à la pandémie. C'est un signal politique important. La Suisse exhorte le Conseil et la communauté internationale à mettre en œuvre cette résolution dans les différents contextes inscrits à son ordre du jour.

Annexe 61**Déclaration de M. Feridun Hadi Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La maladie à coronavirus (COVID-19) est un défi qui pourrait définir l'époque que nous vivons. Ce qui a commencé comme un problème de santé publique s'est rapidement transformé en une crise mondiale ayant de graves implications sociales, économiques, politiques et sécuritaires. Il pourrait s'agir du premier phénomène véritablement mondial sous-tendu par la dynamique même de la mondialisation. Cela pourrait également entraîner la fin de la mondialisation telle que nous la connaissons. La situation continue d'évoluer et nous devons encore nous frayer un chemin pour sortir de cette crise.

D'ici là, face à ce défi sans précédent, nous devons d'abord veiller à répondre à la crise humanitaire immédiate. Une réponse internationale efficace et coordonnée s'impose de toute urgence. Cela doit être suivi d'un effort collectif et rigoureux pour protéger les acquis du système multilatéral fondé sur le droit et raviver notre foi dans le multilatéralisme.

Les problèmes immédiats sont multiples. D'une part, de nombreuses régions du monde, en particulier les pays les moins développés, ont besoin d'urgence de tests de diagnostic et d'équipements de base pour lutter contre la propagation du virus et assurer l'efficacité des réponses médicales.

Nous devons intensifier nos efforts pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

La pandémie entraîne également des bouleversements majeurs dans l'économie mondiale. Les efforts déployés pour enrayer le virus sauvent des vies mais limitent l'activité économique. Le commerce mondial a déjà enregistré une chute vertigineuse et d'autres changements se profilent à l'horizon. Les graves conséquences économiques pourraient plonger 70 à 100 millions de personnes dans l'extrême pauvreté.

Alors que même les économies les plus saines exigent des plans de sauvetage importants de la part de leurs gouvernements, ce sont les pays les moins avancés et les pays en développement qui sont les plus durement touchés par la pandémie. Ils sont confrontés à une crise sanitaire et économique sans précédent, dont les conséquences économiques, sociales et de développement durable risquent d'être extrêmes, annulant des décennies de progrès en matière de développement et compromettant plus encore les efforts déployés pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

C'est pourquoi la communauté internationale doit de toute urgence débloquer une aide ambitieuse pour les pays en développement afin de prévenir les pertes de vies humaines, de contenir le risque d'ondes de choc et d'investir dans une reprise durable.

La pandémie pose également d'énormes défis aux États fragiles et aux régions en conflit. Les organisations terroristes cherchent les moyens de s'engouffrer dans le vide et de mettre en place des conditions de nature à perpétuer l'instabilité. Les opérations de paix et la relève des contingents sont déjà entravées par l'épidémie, et les efforts de médiation et de facilitation sont bloqués en raison des restrictions de mouvement. Il est essentiel que nous nous attachions aussi à renforcer la résilience et à promouvoir la bonne gouvernance dans les régions et pays vulnérables.

La pandémie a par ailleurs déclenché une nouvelle vague de discours haineux et de fausses informations, provoquant la désignation de boucs émissaires, la stigmatisation, la discrimination et le nationalisme xénophobe.

Alors que la violence contre les femmes et les filles s'aggrave dans le monde, les perturbations de l'emploi dans les programmes essentiels de santé, d'aide humanitaire et de développement ont des conséquences dévastatrices, en particulier pour les femmes et les filles.

Nous ne devons pas non plus oublier que la COVID-19 a exacerbé la tragédie des personnes déplacées, dont les souffrances sont aujourd'hui aggravées par la fermeture des frontières et l'accès limité aux services de santé.

Il est vrai que la pandémie a mis en évidence les lacunes du système actuel de coopération et de coordination internationales. Mais la nécessité d'un multilatéralisme efficace est également devenue plus évidente que jamais. Nous devons nous rappeler qu'aucun pays n'est en sécurité tant que tous ne le sont pas. La défiance à l'égard du multilatéralisme va croissant en raison du manque de coopération et de solidarité entre les pays.

À un moment aussi critique de l'histoire du monde, ce que nous faisons aujourd'hui définira de quoi demain sera fait. Soit nous restons confinés à l'intérieur de nos frontières et regardons se défaire ce que l'humanité a accompli dans la douleur et le sang au cours du siècle dernier, soit nous l'emportons ensemble grâce à une coopération et une solidarité accrues. La crise de la COVID-19 constitue désormais un test décisif pour la coopération et la solidarité mondiales, et nous rappelle brutalement que nous ne pouvons pas nous remettre de la crise actuelle si nous ne remédions pas à nos vulnérabilités existantes. Nous devons maintenir le multilatéralisme en vie. Nous ne pouvons pas permettre qu'il soit une victime de plus de la COVID-19.

Annexe 62

Déclaration de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous nous félicitons du présent débat sur les liens entre les pandémies et la sécurité. Alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) va s'accéléralant, le débat d'aujourd'hui, quand bien même tardif, reste néanmoins extrêmement opportun.

D'une part, le monde commence seulement à prendre conscience de la nouvelle réalité, et il n'y a aucune indication claire de ce à quoi ressemblera le paysage politique, économique et sécuritaire de l'après COVID-19. Les implications sont nombreuses, et nous avons à peine commencé à gratter la surface.

L'ampleur des conséquences humanitaires de la pandémie, bien que considérable, n'a pas encore été mesurée correctement ni complètement. Il est fort probable que les estimations et évaluations actuelles pêchent par excès de prudence et qu'elles devront être réajustées à l'avenir.

Les retombées économiques immédiates sont déjà visibles : partout dans le monde, de nombreuses industries et entreprises, petites comme grandes, souffrent et sont au bord du gouffre. Nul ne sait quels seront les effets à long terme et les perspectives de reprise restent très incertaines. De plus, un énorme point d'interrogation plane sur les plans et les prévisions actuels en matière de développement.

Les conséquences sociales ne font que commencer à se dessiner et il n'y a pas de réponse définitive quant à la manière dont les interactions au sein des sociétés et entre les sociétés et les États vont évoluer. L'on est amené à se demander sur quel type de progrès social nous pouvons compter dans ces circonstances et comment la primauté des droits de l'homme sera maintenue.

La dynamique des interactions entre et parmi les États sur la scène internationale est également déterminée dans une large mesure par la façon dont chaque État perçoit le défi de la COVID-19 et s'efforce de le relever. Même s'il y a eu des exemples remarquables de collaboration internationale avec des États qui tentent de s'entraider individuellement et collectivement, nous avons également été témoins de rivalités entre puissances et de tentatives de manipulation de la crise sanitaire actuelle pour l'obtention de gains politiques et économiques.

À cela s'ajoute le risque d'affaiblissement des capacités opérationnelles des forces armées régulières dans le contexte de la propagation de la COVID-19. Comme nous le savons tous, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont dû s'adapter à la nouvelle réalité et procéder à des ajustements importants dans leur fonctionnement quotidien.

La mesure dans laquelle les pandémies constituent une menace immédiate pour la paix et la sécurité internationales ne fait toujours pas l'objet d'un consensus. Cela dit, rares sont ceux qui remettent sincèrement en question l'existence d'une corrélation entre les crises sanitaires graves et la détérioration des conditions de sécurité. Même si une crise sanitaire en soi ne déclenche pas nécessairement une crise de sécurité, dans toute crise de sécurité, elle serait certainement un facteur d'aggravation, compliquant les efforts de règlement des conflits.

Ce point est illustré de façon assez frappante par l'appel lancé récemment par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, qui a donné lieu à une expression de soutien quasi universelle, bien qu'elle ne se soit pas concrétisée sur le terrain.

Qui plus est, les acteurs déterminés à intensifier et à exploiter la crise actuelle ne s'en sont pas privés. Les activités de surveillance des organisations internationales dans les zones de conflit ont été considérablement, et parfois gravement, entravées par diverses restrictions à la liberté de circulation et à l'accès aux zones d'hostilités ou à la population civile. L'acheminement de l'aide humanitaire, qui n'a jamais été chose aisée, a été délibérément compromis encore davantage dans de nombreux cas, avec de nouvelles barrières et de nouveaux obstacles empêchant les acteurs humanitaires d'accéder aux personnes dans le besoin.

À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption, attendue de longue date, de la résolution 2532 (2020), sur la COVID-19, qui comprend, au paragraphe 2, un appel clair et sans équivoque aux parties à des conflits armés à « prendre part immédiatement à une pause humanitaire durable » pendant 90 jours, de façon à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire.

Il aura fallu du temps pour que ce document voie le jour. Nous prenons acte des efforts déployés par les pays chargés du dossier, ainsi que par d'autres membres du Conseil, dont la détermination s'est révélée décisive pour que l'effort initié dès le mois de mars par l'Estonie soit couronné de succès.

L'Ukraine, qui a été parmi les premiers États à exprimer son appui à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, s'encourage également de voir le Conseil de sécurité exiger « la cessation générale et immédiate des hostilités dans toutes les situations dont il est saisi ».

Nous espérons qu'un membre notoire, non élu, du Conseil commencera enfin à faire ce qu'il faut, au lieu de se contenter de paroles, et que les dispositions des Accords de Minsk relatives à l'établissement d'un cessez-le-feu dans le Donbass seront enfin mises en œuvre.

Au lieu de dépenser son énergie à faire croire qu'il se soucie des populations dans le besoin en prenant des initiatives manipulatoires visant à saper les régimes de sanctions mis en place en réponse aux violations flagrantes du droit international et du droit international des droits de l'homme, ce membre non élu du Conseil ferait bien d'abandonner les politiques agressives, nationalistes à l'extrême et aventuristes qu'il mène à l'endroit d'autres pays, ce qui éliminerait par la même occasion le principal facteur expliquant l'imposition desdites sanctions.

L'un des enseignements tirés de l'expérience de la COVID-19 est que l'absence de réponse multilatérale, unique et unifiée, à une crise ne fait qu'aggraver la situation. Il importe toutefois de rappeler qu'il serait trompeur, en plus d'être simpliste, de rejeter sur le multilatéralisme et les institutions internationales la responsabilité de l'absence d'une telle réponse. Nous ne devons jamais oublier que, en dernier ressort, le pouvoir appartient aux États souverains, et non aux fonctionnaires internationaux.

Lorsque les institutions internationales échouent, c'est le signe non seulement d'un manque de transparence, de responsabilisation et d'efficacité de la part des secrétariats compétents, mais aussi que le leadership, la direction et la maîtrise qui devraient émaner des États Membres font défaut.

Pour paraphraser une célèbre citation de Georges Clemenceau sur la guerre et les militaires, on peut dire sans hésiter que les crises internationales sont une chose trop grave pour les confier aux bureaucrates internationaux professionnels. Je veux dire par là que le leadership et la mobilisation des États sont indispensables pour parvenir à une coopération internationale véritable. Formuler une stratégie commune, y donner suite par des efforts coordonnés et des mesures concrètes aux niveaux aussi bien national qu'international, garantir un partage équitable des charges et veiller à

des échanges d'informations réguliers et complets sont autant d'éléments nécessaires à une coopération internationale appropriée.

L'expérience récente aurait dû nous enseigner que, dans un monde interconnecté, la concurrence effrénée pour des ressources limitées, les accumulations de stocks de médicaments et d'équipements, et les perturbations subies par les chaînes d'approvisionnement ne font qu'aggraver les crises, attiser les tensions et gaspiller le temps et les ressources nécessaires à la formulation d'une réponse véritablement mondiale. Or, en l'absence d'une telle réponse, il devient extrêmement difficile d'arrêter à temps la propagation du virus, de préserver l'aptitude des systèmes de santé nationaux à faire face aux retombées médicales, d'assurer la continuité des voyages internationaux et des transports transfrontaliers ou d'éviter une crise économique mondiale.

Il n'est peut-être pas encore possible de déterminer si la pandémie de COVID-19 en cours fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. En revanche, il est peu d'autres événements qui soient susceptibles de métamorphoser et de bouleverser la vie des populations à l'échelle mondiale. Le monde serait bien avisé de se rendre compte que, par son impact et ses conséquences, une pandémie s'apparente à une guerre mondiale ou à une catastrophe naturelle de proportions bibliques.

De ce point de vue, un virus à même d'anéantir une grande partie de l'humanité, de provoquer de graves fluctuations de l'économie mondiale, de déborder les systèmes de santé nationaux, de perturber la fourniture de services par les gouvernements, de semer les graines de la discorde civile et d'aggraver les problèmes de sécurité existants mérite assurément qu'on le considère comme une menace potentielle pour la paix et la sécurité internationales.

Il nous appartient de retenir dès maintenant les enseignements de notre riposte à la COVID-19, de tirer les conclusions nécessaires et de commencer à préparer le prochain défi de ce type, dont la survenance ne fait pas de doute. C'est notre degré de préparation qui déterminera si l'humanité devra relever un défi existentiel, avec toutes les conséquences que cela comporte, ou si l'émergence d'un nouveau virus mortel pourra être efficacement contenue et freinée.

Annexe 63**Déclaration de M^{me} Lana Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les Émirats arabes unis remercient l'Allemagne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui et de faire en sorte que le Conseil de sécurité continue de prêter attention à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous remercions également les intervenants de leurs exposés.

Les Émirats arabes unis ont longtemps considéré la santé et la sécurité comme faisant partie d'un tout, puisque l'une a des effets sur l'autre, et que toutes deux exigent une attention et une coopération multilatérales étroites. C'est sur cette conviction que les Émirats arabes unis ont fondé leur réponse à la COVID-19 à l'échelle internationale, notamment notre appui à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, nos contributions à l'Organisation mondiale de la Santé et au Programme alimentaire mondial, et l'acheminement bilatéral de plus de 1 000 tonnes de fournitures médicales à plus de 70 pays, dont beaucoup sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Cette conviction se reflète également dans nos actions à l'échelle nationale : nous nous sommes engagés en faveur de la transparence des données publiques et de la gratuité des tests de dépistage et des traitements – tant pour les citoyens que pour les résidents et les visiteurs. Nous sommes convaincus que, comme le dit l'adage, personne n'est en sécurité tant que tout le monde ne sera pas en sécurité.

Comme l'a mis en évidence la COVID-19, une riposte efficace à une pandémie exige de mobiliser simultanément et de manière coordonnée les piliers de l'action de l'Organisation que sont le développement, l'humanitaire et la sécurité. Dans le contexte des travaux du Conseil de sécurité, aller au-delà d'une simple reconnaissance des liens entre santé et sécurité nécessite une réflexion nouvelle et approfondie. Cela étant, le Conseil peut et doit jouer son rôle.

Les conséquences de la pandémie pourraient avoir des répercussions sur la mission du Conseil de sécurité, en particulier pour les pays inscrits à son ordre du jour. Ces effets pourraient comprendre la perte de l'accès humanitaire, des mouvements massifs et des déplacements forcés de populations, un recrutement accru au sein des groupes armés, l'accroissement de la violence en raison de la pauvreté et de l'effondrement des institutions qui s'en suivent, et la moindre aptitude des opérations de paix à s'acquitter de leur mandat, ce qui, en définitive, mettrait en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Aujourd'hui, nous souhaitons partager quatre réflexions initiales sur la manière dont le Conseil de sécurité pourrait opposer une réponse constructive aux pandémies.

Premièrement, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2532 (2020), qui appelle à une cessation générale et immédiate des hostilités dans toutes les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil et à une pause humanitaire durable. Les Émirats arabes unis ont été parmi les premiers pays à relayer l'appel mondial du Secrétaire général, car nous pensons que les cessez-le-feu sont propres à réduire la propagation de la maladie et son bilan, notamment en améliorant les situations humanitaires qui, dans le cas contraire, constituent des environnements très propices à la contagion et aux décès. Nous espérons que la résolution 2532 (2020) marquera un tournant et créera un précédent pour l'action future du Conseil en matière de pandémies.

Deuxièmement, nous abondons dans le sens de la résolution lorsqu'elle reconnaît le rôle important que les missions de maintien de la paix peuvent jouer, en étroite coordination avec les pays hôtes, pour répondre aux crises sanitaires. Nous

prenons note du précédent établi dans le cadre de la riposte à la maladie à virus Ebola, lorsque les missions de maintien de la paix ont apporté un soutien vital aux activités médicales et humanitaires en Afrique de l'Ouest. En outre, le personnel de maintien de la paix doit être protégé des pandémies et, plus important encore, ne doit pas contribuer à leur propagation. Nous nous félicitons des mesures prises à cet égard et soulignons, à titre de solution envisageable, l'utilisation des produits médicaux stockés à l'intention des personnels de maintien de la paix et autres au Dépôt de l'Organisation des Nations Unies, car cela permet leur déploiement rapide dans le monde entier, en fonction des besoins.

Troisièmement, la COVID-19 a révélé que les pandémies créent les conditions d'une augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le sexe, ce qui constitue une raison supplémentaire pour que le Conseil soit systématiquement informé de la prise en compte des questions de genre dans les questions qu'il examine et qu'il veille à ce que les missions disposent du personnel et des ressources suffisantes pour s'acquitter de mandats forts en matière de violence sexuelle et fondée sur le sexe. Il incombe également aux États Membres à l'Assemblée générale, et notamment à la Cinquième Commission, de faire en sorte que les budgets relatifs à l'égalité des sexes et à la violence sexuelle et fondée sur le sexe soient protégés et de faire progresser les choses grâce à l'instauration d'indicateurs obligatoires et d'autres outils de responsabilisation.

Quatrièmement, étant donné l'importance cruciale de l'accès humanitaire dans les situations de crise, nous considérons que le Conseil pourrait jouer un rôle s'agissant de lutter contre la fermeture des frontières et des ports pendant les pandémies. De tels efforts demandent beaucoup de tact et ne doivent pas empiéter sur les droits et responsabilités des États Membres de lutter contre la propagation potentielle des maladies, mais le Conseil pourrait néanmoins être en mesure d'encourager l'acheminement de fournitures médicales et humanitaires essentielles à l'intention de ceux qui en ont le plus besoin.

Nous espérons que le débat public d'aujourd'hui sera une des nombreuses discussions sur la manière dont le Conseil de sécurité peut rendre opérationnel le lien qui existe entre santé et sécurité. La COVID-19 nous a montré que nous devons agir de manière unie afin de protéger la santé et la sécurité mondiales, qui sont des biens publics essentiels.
